7e ANNÉE — T. 14

N° 311 — 28 NOVEMBRE 1925

# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 13 fr. ; un an, 25 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux ; Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

## Sommaire analytique

# « LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

## Homélies de S. S. Pie XI

**prononcées dans la Basilique Vaticane, après l'Évangile, aux messes solennelles papales de canonisation** (1)

### Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (17. 5. 25)

Vénérables Frères, Chers Fils,

« Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation », (2) qui, parmi les nombreuses sollicitudes de Notre charge apostolique, Nous a accordé cette consolation de placer la première au nombre des Saints la Vierge que, au début de Notre Pontificat, la première aussi, Nous avions élevée au rang des Bienheureux, — la Vierge qui pratiqua l'enfance spirituelle, cette voie aussi inséparable de la grandeur d'âme que tout à fait digne, selon les promesses mêmes de Jésus-Christ, d'être glorifiée solennellement dans la Jérusalem du ciel et au sein de l'Eglise de la Terre.

**Thérèse de l'Enfant-Jésus nous enseigne la voie de l'enfance spirituelle (3).**

Nous sommes encore reconnaissant à Dieu de Nous permettre aujourd'hui, à Nous, qui tenons la place de son Fils, de vous rappeler à tous et de faire pénétrer en vos âmes, du haut de cette Chaire de vérité, au cours des solennités augustes du Sacrifice, un avis très salutaire du Divin Maître. Un jour que ses disciples lui avaient demandé qui serait, à son jugement, le plus grand dans le Royaume des cieux, « il appela un tout petit enfant, le plaça au milieu d'eux », et dit cette parole mémorable : « En vérité je vous le déclare, si vous ne vous convertissez et ne devenez semblables à ce petit enfant, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » (4)

Thérèse, notre nouvelle Sainte, imprégna bien à fond son âme de cette doctrine évangélique ; elle la fit passer dans la pratique de sa vie quotidienne ; bien mieux, elle enseigna cette voie de l'enfance spirituelle d'abord, par ses leçons et ses exemples, aux jeunes novices de son couvent, puis, par ses écrits, à toutes les âmes. Ces écrits ont été répandus dans le monde entier ; nul ne les peut parcourir sans les aimer, sans les lire et les relire, avec le plus vif plaisir et le plus grand profit.

Thérèse n'est-elle pas, en effet, la fleur épanouie dans le jardin fermé du Carmel, la jeune fille d'une pureté sans tache ? Dès le jour où elle joignit à son nom celui de Jésus Enfant, elle reproduisit en elle-même, en traits vivants, l'image de cet Enfant ; et, de la sorte, vénérer Thérèse, c'est vraiment vénérer et louer le divin modèle qu'elle faisait revivre en elle.

**Elle a pratiqué admirablement cette leçon de l'Évangile.**

Aussi aujourd'hui nourrissons-Nous l'espoir de voir dans les âmes des fidèles naître le désir de cette enfance spirituelle qui consiste à être, par vertu, dans nos pensées et nos actions, ce qu'est l'enfant, par l'instinct de sa nature, dans ses sentiments et dans ses actes.

Nulle faute ne voile de son ombre le regard du petit enfant ; nulle passion ne l'amollit de ses attraits ; il se repose en sécurité dans la possession de son innocence ; il ignore la ruse et le mensonge ; ce qu'il pense, il le dit sans fard, il le fait sans détour : tel il est au dedans de lui-même, tel il se montre au dehors.

Ainsi nous est apparue Thérèse : d'une nature plus angélique qu'humaine, elle a introduit dans son âme la simplicité de l'enfant, selon les lois de la vérité et de la justice.

Mais la vierge de Lisieux avait présentes à la mémoire ces invitations et ces promesses de l'Epoux divin : « Si quelqu'un est tout petit, que celui-là vienne à moi. » (1) — « Vous trouverez un sein sur lequel vous serez portés, et des genoux sur lesquels vous serez caressés ; comme une mère caresse son enfant, c'est ainsi que moi je vous consolerai. » (2) Elle avait conscience de sa faiblesse, et elle se donna et s'abandonna avec confiance et sans réserve à la divine Providence, afin de pouvoir, sans autre appui, franchir les pires difficultés du chemin, et atteindre cette parfaite sainteté de vie à laquelle elle avait décidé de tendre en une pleine et joyeuse abdication de sa volonté propre.

**Dieu l'en a récompensée avec largesse.**

Nous n'avons pas à nous étonner de voir s'accomplir en cette religieuse les paroles du Christ : « Quiconque se sera abaissé comme ce petit enfant, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux. » (3) Il a donc plu, en effet, à la bonté divine de la combler, de l'enrichir d'une sagesse toute spéciale.

Elle avait puisé avec abondance dans le catéchisme les authentiques enseignements de la foi, sa doctrine ascétique dans le livre d'or de l'*Imitation*, ses connaissances mystiques dans les ouvrages de son Père Jean de la Croix ; elle nourrissait son intelligence et son cœur de la méditation assidue des Saintes Ecritures ; mais, par-dessus tout, l'Esprit de vérité lui ouvrit et lui découvrit les mystères qu'il a coutume de cacher « aux sages et aux prudents » et de révéler « aux tout petits » : car, au témoignage de Notre prédécesseur [Benoît XV], elle posséda

---

(1) La revue *Rome* (numéros de mai, juillet, sept. 1925) a publié un compte rendu détaillé des béatifications et canonisations de l'Année Sainte.

(2) *II Cor.* I, 3. (Sauf indication contraire, les notes appartiennent aux *Acta Apostolicae Sedis*.)

(3) Les sous-titres des quatre homélies de S. S. Pie XI ont été ajoutés par la *Documentation Catholique*.

(4) *Matth.* XVIII, 2-3.

(1) *Prov.* IX, 4.

(2) *Is.* LXVI, 12-13.

(3) *Matth.* XVIII, 4.

une telle science des choses d'en haut qu'elle put indiquer aux âmes une voie certaine de salut.

Cette abondance des lumières et des grâces divines qui furent départies à Thérèse avait allumé dans son cœur un tel incendie de charité qu'enfin elle en fut consumée, après avoir vécu pour ainsi dire dans une perpétuelle extase ; et, dans cet ordre d'idées, elle put, peu de temps avant sa mort, avouer naïvement que « jamais elle n'avait donné à Dieu que de l'amour ».

D'ailleurs, il est évident que l'élan de cette ardente charité fut chez la vierge de Lisieux le principe de son dessein et de son désir instant de « travailler pour l'amour de Jésus, uniquement pour lui plaire, pour consoler son Cœur sacré et pour procurer le salut éternel de beaucoup d'âmes destinées à aimer éternellement le Christ ».

Qu'elle ait commencé, dès l'instant de son arrivée dans l'éternelle patrie, à accomplir et à réaliser ce dessein, nous en avons la preuve éclatante dans cette mystique pluie de roses que, par la permission de Dieu, elle a dès maintenant répandue sur la terre, et qu'elle ne cesse d'y répandre, selon la promesse qu'ingénument elle en avait faite de son vivant.

**Avantages de cette voie pour les chrétiens et la société.**

C'est pourquoi, Vénérables Frères, Chers Fils, Nous désirons ardemment que tous les chrétiens se montrent dignes de participer à l'effusion des grâces si nombreuses obtenues par l'intercession de la petite Thérèse ; mais, plus ardemment encore, Nous souhaitons que, fixant sur elle des regards attentifs pour prendre modèle sur elle, tous deviennent comme de petits enfants ; car, selon la sentence du Christ, s'ils ne sont pas comme de tout petits, ils seront exclus du royaume des cieux.

Si cette voie de l'enfance spirituelle était suivie par la masse, combien facile apparaîtrait à tous la restauration de l'ordre moral dans la société humaine, restauration dont nous avons fait le but de nos efforts dès le début de Notre Pontificat (1), et surtout lors de la publication du Grand Jubilé (2).

Nous faisons donc Nôtre cette prière par laquelle la nouvelle sainte, Thérèse de l'Enfant-Jésus, terminait le précieux livre de sa vie : « Je te supplie, ô bon Jésus, d'abaisser ton regard divin sur un grand nombre de petites âmes ; je te supplie de te choisir en ce monde une légion de petites victimes dignes de ton amour. » Ainsi soit-il (3).

---

(1) Cf. Lettre encycl. *Ubi arcano Dei*, du 23. 12. 22 : *D. C.*, t. 9, col. 67-87. (Note de la *D. C.*)

(2) Cf. Lettre apostolique *Infinita Dei misericordia*, du 29. 5. 24 : *D. C.*, t. 12, col. 1219-1225. (Note de la *D. C.*)

(3) Nous empruntons à la revue *Rome* (mai 1925) la traduction de la sentence de canonisation prononcée par le Souverain Pontife, mitre en tête, assis *in cathedra*, « Pierre parlant par la bouche de Pie » : « Pour l'honneur de la Sainte Trinité et de chacune des Personnes divines, pour l'exaltation de la foi catholique et le progrès de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre ; après avoir mûrement délibéré et avoir plus d'une fois imploré le secours divin, ayant pris conseil de Nos vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, des patriarches, archevêques et évêques présents dans la Ville, Nous déclarons Sainte la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, Nous la définissons telle Nous l'inscrivons au catalogue des saints et Nous décidons que chaque année, le jour de sa naissance (au ciel), c'est-à-dire le 30 septembre, sa mémoire sera, devra être pieusement rappelée par l'Eglise universelle parmi les vierges non martyres. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen. » (Note de la *D. C.*)

# Saint Pierre Canisius (fête de l'Ascension, 21. 5. 25)

Vénérables Frères, Chers Fils,

**Pierre Canisius a été prédestiné par Dieu pour aider l'Église.**

Fidèle à sa promesse, Notre-Seigneur Jésus-Christ donne toujours à son Eglise les secours dont elle a besoin et, au moment des plus rudes épreuves, il a coutume de susciter des hommes éminents en sainteté, « puissants en œuvres et en paroles » (1), capables de défendre avec vaillance son règne sur la terre, et de le propager au loin.

Aussi, à une époque particulièrement grave pour le christianisme, l'on vit paraître ce glorieux défenseur et apôtre de la foi, Pierre Canisius. En sa personne se montre clairement à quel point il est vrai de dire que par Ignace de Loyola Dieu a donné de nouveaux secours à l'Eglise militante (2). Pierre fut, en effet, l'un des membres les meilleurs de la naissante Compagnie, et c'est à plus d'un titre qu'il a aidé l'Eglise du Christ dans ses durs labeurs.

Il l'a aidée d'abord par l'exemple de toutes les vertus ; car, dès son enfance et jusqu'à la plus extrême vieillesse, il y progresse en d'admirables ascensions, au point de faire sur ses contemporains étonnés la plus profonde impression.

Il l'a aidée aussi par sa connaissance des lettres et par une science hors ligne des choses divines, alimentée par l'étude assidue de l'Ecriture Sainte et des œuvres des Pères ; et, comme il unissait en lui une pleine maîtrise de la théologie positive et les lumières des enseignements de l'École, Nous n'avons pas à Nous étonner de voir, à l'heure de l'assaut contre les redoutables erreurs de l'hérésie, descendre dans la lice un soldat armé de toutes pièces pour la lutte.

Il l'a aidée enfin par les labeurs que, cinquante ans durant, il prit sur lui et dont il porta le fardeau sans jamais s'accorder aucun repos : car, durant cette longue période, il s'appliqua à restaurer la discipline dans le clergé et la moralité dans le peuple. Pour atteindre ce but, il osait s'adresser à ceux mêmes qui gouvernaient la société chrétienne et aiguillonner leur zèle vers la vigilance et les soins de leur ministère ; mais, non content de cet effort, il s'en prit encore à l'hérésie et aux vices qui frayent les voies à l'hérésie, et il ne cessa jamais de leur faire la guerre.

**Sa vocation.**

Le nouveau Saint naquit en Gueldre (3) l'année même où, en Espagne, Ignace se convertissait et entreprenait une vie plus parfaite ; l'année aussi où, en plusieurs provinces d'Allemagne, commençait à se produire la rupture avec Rome. C'était bien un représentant de cette antique race hollandaise, avec son tempérament fait de simplicité et de ténacité. Il reçut sa mission d'Ignace sans doute et de ses supérieurs immédiats, mais plus encore du Souverain Pontife ; d'ailleurs, c'est par un appel divin qu'il s'y était senti destiné, comme un nouveau Boniface, tandis qu'ici même, dans cette majestueuse basilique, il était en prières auprès du tombeau de saint Pierre.

---

(1) *Luc.* XXIV, 19, *ad sensum.* (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) Cf. Collecte de la fête de saint Ignace (31 juillet), *ad sensum.*

(3) Province de Hollande, sur le Rhin et la Meuse ; capitale : Arnheim.

### Pierre Canisius à l'œuvre.

Il savait bien que la grâce de l'Esprit Saint ne peut s'accommoder de la lenteur dans l'effort (1). Aussi le voilà qui abandonne l'ombre bien-aimée de ce couvent où il s'est formé, et, comme un athlète qui affronte le soleil et la poussière, il va, sans délai et d'un pas alerte, prendre possession du champ qui lui est confié. C'était un lutteur aux coups décidés et que rien ne put détourner de l'œuvre entreprise, ni les difficultés qu'il rencontra par milliers, ni les dangers qu'il courut pour sa vie, ni les embûches que lui tendirent ses ennemis, ni les traitements indignes, ni les insultes, ni les incommodités du voyage, auxquelles il joignait encore les jeûnes et les veilles. C'est qu'au milieu de tout cela il pensait aux Apôtres du Christ sortant du Sanhédrin pleins de joie parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir l'insulte pour le nom du Christ (2) ; c'est qu'il pensait aussi que tous ceux qui veulent mener dans le Christ une vie sainte doivent souffrir persécution (3).

### Son genre d'apostolat.

#### LA CONTROVERSE ORALE

Son rôle fut donc de confirmer dans leur foi les populations catholiques et de favoriser avec persévérance le retour des hérétiques au sein de l'Eglise. Il instruisait les élèves qui lui étaient confiés, il prêchait dans les édifices sacrés, il discutait avec les novateurs dans les Universités, dans les conférences publiques et jusque dans la rue, partout où l'intégrité de la foi et des mœurs était mise en cause, et jamais il ne connut la défaite. Ses adversaires purent bien l'appeler par dérision « le chien » : cela même est pour lui un titre de gloire et un honneur ; car il fut comme le chien fidèle qui, aux prises avec tous ceux qui attaquaient le troupeau du Maître, les repoussa par ses cris et plus encore par ses coups.

#### LE « CATÉCHISME » ET SES AUTRES ÉCRITS

Pourtant, il lui était impossible de porter en tous lieux sa présence et sa parole, mais là même où il ne pouvait se rendre, ses écrits parvenaient, et parmi eux il faut faire une place de choix à cet admirable *Catéchisme*, traduit dans presque toutes les langues, et qui, répandu dans le monde entier, mais particulièrement dans les régions menacées du suprême péril de l'hérésie, a soutenu la vraie doctrine catholique et enfanté l'allégresse du triomphe.

Mais nous avons de Canisius d'autres écrits encore, et qui non moins que le *Catéchisme* ont contribué à la défense de la vérité catholique : ce sont d'abord ses lettres, dont la collection forme aujourd'hui plusieurs volumes ; ce sont aussi ses écrits contre les Centuriateurs [de Magdebourg], travail que des raisons majeures et les ordres de ses supérieurs le contraignirent d'interrompre, mais qui donna au cardinal Baronius, d'immortelle mémoire, l'idée de continuer, par la rédaction de ses *Annales*, l'œuvre entreprise par celui-là même dont Nous parlons.

(1) Cf. homélie de saint Ambroise, *ad sensum* (vendredi des Quatre-Temps de l'Avent, 1re leçon).
(2) Cf. *Act. Ap.* v, 41, *ad sensum*.
(3) Cf. *II Tim.* III, 12, *ad sensum*. Ce texte est lui aussi utilisé liturgiquement en la fête de saint Ignace, pour l'Epître, *in fine*.

### Son importance doctrinale et son influence dans des pays nombreux justifient le titre de Docteur décerné à Canisius.

Voilà bien le second apôtre de l'Allemagne, le nouveau Boniface ; ses enseignements ont une ampleur et une importance de tout premier plan ; aussi Notre prédécesseur Léon XIII, dans une Lettre encyclique, datant de vingt-sept ans déjà (1), en avait-il fait un éloge qui pouvait paraître déplacé à l'adresse d'un personnage non encore honoré du titre de Docteur. C'est par le même motif que Nous-même avons été amené à inscrire Canisius, en vertu d'une seule et même sentence, tout à la fois parmi les Saints et parmi les Docteurs de l'Eglise, ainsi que Nous venons de le faire (2) et que Nous ne tarderons pas à le publier par Lettres Décrétales. Nous avons d'ailleurs été poussé à entrer dans cette voie par les Lettres postulatoires que Nous avons reçues d'un très grand nombre d'évêques, de Facultés de théologie et d'Universités.

Le nouveau Docteur étendit son action et son apostolat sur beaucoup de pays, tels que l'Alsace et la Suisse, la Bohême et la Pologne, l'Autriche, la Hongrie et l'Italie ; partout il pourvut magnifiquement à l'éducation de la jeunesse par la fondation de Séminaires et de collèges. Ne semble-t-il pas, dès lors, que Dieu lui-même, en l'offrant à la vénération et à l'imitation de tous les peuples, en veuille faire, en un moment bien opportun, comme un signe d'unité et de paix ?

Puissions-nous donc tous — en ce jour où nous célébrons le triomphal retour de notre Rédempteur vers son Père — obtenir de marcher sur les traces de saint Pierre Canisius et jouir de l'appui de son patronage, pour arriver à avoir part un jour dans l'éternité avec le Christ, à qui soit louange, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

## Saintes Marie-Madeleine Postel et Madeleine-Sophie Barat (24. 5. 25)

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

L'Evangile nous apprend que, pour affirmer ses Apôtres dans la foi, Notre-Seigneur Jésus-Christ leur promit d'être avec eux « tous les jours jusqu'à la fin des siècles » (3) Cette promesse, nous le savons, n'a pas cessé de se réaliser jusqu'à nos jours, et plus une époque est troublée, plus la société humaine semble atteinte jusque dans ses moelles par les fléaux qui la minent, plus aussi sont puissants les secours que fournit à l'Eglise son divin Fondateur par la floraison d'une sainteté extraordinaire parmi les hommes et parmi les femmes.

(1) Encyclique *Militantis Ecclesiae*, adressée, le 1. 8. 97, aux archevêques et évêques d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. Voir le texte latin intégral et une traduction française dans *Q. A.*, t. 40, pp. 34-47, et dans *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 5, pp. 190-203.
(2) Dans la sentence solennelle de canonisation. Les *Acta Apostolicae Sedis* n'ont pas reproduit cette sentence, se contentant de renvoyer à la formule de canonisation de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (cf. ci-dessus, col. 965) : « Ensuite, suivant la formule accoutumée, citée ci-dessus, et avec les modifications opportunes, Notre Saint Père décréta que le bienheureux Pierre Canisius était Saint et le proclama Docteur de l'Eglise universelle ; il fixa le jour de sa commémoraison au 27 avril, à la place du 25 décembre, son jour natal. »
(3) *Matth.* XXVIII, 20. (Les notes sont de la *D. C.*)

Jamais peut-être cette assistance divine ne fut plus clairement manifestée qu'à cette époque de bouleversements sans exemple que fut la Révolution française : alors, parmi bien d'autres, se leva notre nouvelle sainte, Marie-Madeleine Postel, dont le courage et la vertu brillèrent d'une splendeur magnifique.

### Marie-Madeleine Postel pendant la Révolution.

Quand le Souverain Pontife eut condamné le serment [schismatique] imposé au clergé sous menace de sanctions, les prêtres réfractaires, traqués et sous le coup d'une sentence de mort, trouvèrent asile auprès de Marie-Madeleine, qui de la sorte mettait en péril constant sa propre vie. En vertu d'une autorisation, elle conservait chez elle et gardait avec amour les vases sacrés et le Saint Sacrement ; de jour et de nuit, elle se consumait devant lui en ardeurs séraphiques. Elle apprenait aux enfants la doctrine chrétienne, et les préparait à participer au divin banquet ; il n'était rien qu'elle ne mît en œuvre pour assurer aux mourants les secours des sacrements ; et, quand la tempête sociale se fut un peu calmée, ne laissant qu'un clergé fort réduit en nombre, Madeleine, participant en quelque sorte au ministère sacerdotal, se mit à prêcher au peuple les vérités éternelles.

### Démoralisation générale de la société au sortir de ces années de trouble.

Quand l'ordre fut enfin rétabli dans le pays, il n'en restait pas moins à réparer les graves dommages causés à la religion. Ce fut le rôle auquel s'empressèrent les deux vierges que nous venons d'inscrire au nombre des saints, l'une et l'autre mues par une impulsion divine, chacune selon sa mission particulière, selon ses dons particuliers. Certes, c'était bien une restauration qu'il fallait en France, restauration qui reprît les choses par les fondements. Dans le peuple, beaucoup avaient perdu jusqu'à la conscience du devoir ; la noblesse, qui venait — après les restrictions et les souffrances d'un long exil — de recouvrer ses biens, sinon en totalité, du moins en partie, se trouvait démoralisée par les maux du passé, et passionnément livrée à la douceur de vivre. Dès lors, il sembla à Marie-Madeleine Postel et à Madeleine-Sophie Barat qu'elles n'auraient d'action féconde qu'en pourvoyant à une saine éducation des jeunes filles qui grandissaient et préparaient une génération nouvelle.

### Marie-Madeleine et l'éducation de la classe populaire.

Voici donc la Société des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde fondée au milieu d'obstacles inouïs, et sous l'aiguillon du dénuement et des soucis de toutes sortes. Le bienfait d'une éducation sainte, que Jean-Baptiste de La Salle, avait assuré aux garçons, les membres de la nouvelle Congrégation le donneraient aux fillettes de la classe populaire. Chose admirable, la nouvelle Sainte, âgée pourtant de soixante-deux ans, n'hésita pas — dans l'ardeur de son zèle pour la sauvegarde de la jeunesse — à passer les examens requis pour avoir le droit légal d'enseigner.

### Madeleine-Sophie et l'éducation des classes aisées.

Quant à Madeleine-Sophie, tout enfant, interrogée sur sa naissance, elle aimait à répondre, dans sa gracieuse candeur, qu'elle était sortie du feu : la nuit de sa naissance, sa bourgade natale avait été presque entièrement détruite par le feu. C'est bien de flammes qu'elle était embrasée, mais de celles qu'elle avait puisées dans le Sacré Cœur de Jésus. Sous ce titre, elle fonda son Institut religieux.

Tout en spécifiant qu'à tout pensionnat et à toute maison serait annexée une école ouverte aux fillettes des classes pauvres, elle voulut que son œuvre fut principalement vouée à l'éducation des jeunes filles de la noblesse et des familles aisées. C'est un fait d'expérience, et qui n'avait pas échappé à cette femme très avertie : souvent les personnes que distingue l'éclat de la naissance et qu'environne l'abondance de tous les biens sont en réalité dans une condition bien plus misérable que les personnes privées des biens de la fortune ; leur indigence de cœur et d'esprit se cache sous les dehors de la politesse mondaine et de la parure. D'ailleurs, si, dans la noblesse, les mères de famille sont formées dès l'enfance à une vie sainte, il arrivera naturellement que par leurs paroles et surtout leurs exemples elles amèneront à la pratique fidèle des devoirs religieux non seulement leurs maris et leurs enfants, mais aussi les personnes du peuple qui les approcheront.

### Humilité et merveilleuse fécondité des deux fondatrices.

De toute évidence, pour qui voit à l'œuvre les deux nouvelles Saintes, toute leur activité s'adonnait à la réalisation d'un seul et même dessein ; elles partageaient le même souci : procurer le bien des individus et de la société, et en même temps faire, autant que possible, le silence autour d'elles et de leurs œuvres. Mais, par la volonté de Dieu, qui a coutume d'exalter les humbles, ce fut le contraire qui arriva, et l'on vit briller en elles, d'un éclat qui les mettait hors de pair, des vertus insignes et des dons extraordinaires.

### Nécessité urgente de l'apostolat auprès des jeunes filles.

C'est assez dire quels immenses bienfaits Nous attendons et Nous Nous promettons des exemples et de l'intercession de ces deux vierges saintes ; et ils ne sont pas moindres, ceux que Nous espérons de l'apostolat exercé pour ainsi dire dans le monde entier par leurs familles religieuses, — l'apostolat de la sainte éducation des jeunes filles. Cet apostolat est d'une nécessité bien actuelle : il est tout à fait urgent de réveiller dans les masses populaires l'esprit chrétien, d'aider la femme à être pour l'humanité, par les dons de la nature et de la grâce qui lui sont accordés, un instrument non de perdition, mais de redressement et de salut.

Oh ! qu'elle soit très chaste, qu'elle soit formée aux bonnes œuvres de toutes sortes, la jeunesse que par leurs prières ces deux vierges saintes obtiendront du Christ à notre génération et à la postérité ! Et nous tous, exilés ici-bas loin du Seigneur, puissions-nous marcher sur leurs traces et arriver enfin à jouir avec elles du bonheur parfait dans la patrie du ciel, pour les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1).

## Saints Jean-Baptiste-Marie Vianney et Jean Eudes (fête de la Pentecôte, 31. 5. 25)

Vénérables Frères, Chers Fils,

Elle est bien spéciale, et pour Nous et pour tous les fidèles, la cause de joie que Nous apporte la vénérable solennité de ce jour : Nous y revoyons la merveilleuse naissance de l'Eglise, qui, parée de tous

(1) La fête de sainte Marie-Madeleine Postel, vierge non martyre, a été fixée au 16 juillet ; celle de sainte Madeleine-Sophie Barat, vierge non martyre, au 25 mai.

les dons de l'Esprit-Saint, sort du silence et de la retraite du Cénacle, et pour la première fois paraît au grand jour et se manifeste aux foules.

Dès cette heure, ce fut un flux incessant de vie et de vigueur spirituelle qui commença à couler dans les veines de l'Epouse immaculée du Christ ; car, au témoignage de saint Augustin, « ce qu'est l'âme dans notre corps, l'Esprit-Saint l'est dans le corps du Christ, qui est l'Eglise » (1). Par le secours toujours assuré de l'Esprit de vérité, non seulement l'Eglise est restée à l'abri de l'erreur, mais jamais elle n'a cessé de semer et de cultiver avec le plus grand zèle les germes de la sainte doctrine et de la charité parmi tous les peuples ; n'était-elle pas née pour le salut de tous les peuples ?

### L'assistance de l'Esprit-Saint manifestée à Nicée et dans l'évangélisation du monde.

Cette divine puissance de l'Esprit consolateur déployée pour écarter de l'Eglise la contagion de l'erreur, s'est assurément manifestée à tous les regards, avec l'éclat le plus vif, dans la célébration du Concile de Nicée, il y a seize siècles. En ces fêtes commémoratives, Nous appelons d'en haut sur les âmes et sur les cœurs les grâces de lumière et d'élan qui hâteront la réalisation de Nos vœux les plus chers par l'union enfin réalisée des Eglises dissidentes au Siège Apostolique.

Du reste, l'œuvre accomplie par les Apôtres à partir de la Pentecôte et pour ainsi dire scellée de leur sang — cette œuvre qui arrachait le monde à la dépravation païenne pour le conduire à la nouvelle religion — est en quelque manière continuée et perpétuée. Ceux qui la poursuivent, ce sont tous ceux qui, renonçant aux douceurs du foyer et de la vie, s'en vont, au prix de fatigues immenses, au risque même de leur vie, porter aux nations barbares tout à la fois la lumière de l'Evangile et la civilisation ; ce sont aussi ceux qui répandent sans nul repos leurs sueurs pour arracher les fidèles à la fange du vice et pour les former à la pratique de la vertu.

### Variété des dons de l'Esprit-Saint.

Dans l'exercice de ce ministère sacré se vérifie l'adage « La grâce ne détruit pas la nature, mais elle l'achève », et le mot de l'Apôtre sur les opérations variées de l'Esprit-Saint suivant la diversité des personnes : « Il n'y a qu'un seul et même Esprit, mais qui donne à chacun la part qu'il lui convient. » (2) Différents, en effet, sont les dons accordés aux uns et aux autres, et distribués en une mesure différente. Mais il est des âmes qui ont reçu du ciel les grâces en une telle abondance et avec une telle puissance d'action qu'elles unissent en elles une sainteté extraordinaire de vie et une fécondité vraiment étonnante d'apostolat.

### Les deux nouveaux Saints.

C'est précisément, vous le savez, ce qui est arrivé pour les deux prêtres que Nous venons de placer au nombre des Saints : aussi, en ce jour de fête, c'est pour Nous et pour le catholicisme tout entier une double joie.

#### JEAN-BAPTISTE VIANNEY ET LES PÉCHEURS

Nous n'avons pas ici — le sujet, d'ailleurs, est trop connu — à dépeindre longuement leurs exemples de vertus et le cours de leur vie. Mais il Nous semble voir se dresser à Nos yeux la frêle silhouette de Jean-Baptiste Vianney, cette tête aux longs cheveux blancs qui lui font comme une éclatante couronne ; ce mince visage creusé par les jeûnes, mais sur lequel se reflétait si bien l'innocence et la sainteté d'un cœur très humble et très doux, ce visage dont le seul aspect suffisait à ramener les foules à de salutaires pensées.

Et qui donc — si enfoncé fût-il dans le péché, — qui donc sut résister à ses exhortations et à ses larmes ? Et ses instructions du soir — bien que prononcées la plupart du temps d'une voix éteinte, — à qui donc n'ont-elles pas inspiré et le repentir et un amour qui payât de retour l'amour du Christ ? Assurément, voilà bien où éclate d'une façon merveilleuse l'action de l'Esprit-Saint ; car il est le seul qui puisse, d'un homme dépourvu de science et sans culture, faire le plus expérimenté des pêcheurs d'hommes.

#### JEAN EUDES, ORATEUR SACRÉ ET FONDATEUR

C'est un champ à coup sûr beaucoup plus large qui se présenta et s'ouvrit au zèle ardent de Jean Eudes. C'est par toute la France que sa voix se fit entendre, la voix très éloquente d'un héraut des vérités éternelles ; elles sont innombrables, les proies qu'il sut arracher à l'antique ennemi du genre humain pour les rendre au divin Rédempteur. Nous ne Nous arrêterons qu'à ses fondations : l'héritage de son apostolat, il l'a transmis à la Congrégation des religieux de Jésus et Marie ; la sainte ardeur de son zèle, il en a imprégné les Sœurs de Notre-Dame de Charité, qui aux trois vœux ordinaires ajoutent les obligations d'un quatrième, celui de recueillir et de ramener aux habitudes de la vertu les femmes perdues : le fondateur n'oubliait pas, en effet, la miséricorde du Christ Jésus pour la Samaritaine, pour la femme adultère et pour la femme pécheresse.

### Invitation au clergé d'imiter ces grands modèles.

C'est assez dire Notre vif désir de voir le clergé arrêter ses regards sur les deux nouveaux Saints et en imiter les exemples. L'un est particulièrement proposé en modèle aux curés, fût-ce même des plus humbles hameaux : ils apprendront près de lui avec quel zèle de la gloire divine, avec quel esprit de prière, avec l'aide de quelles vertus ils ont à gérer la charge des âmes. L'autre sera le modèle des prédicateurs et des missionnaires : ils comprendront à son école que leur éloquence ne doit pas être celle qui chante aux oreilles, mais celle qui gagne au Christ les cœurs. A l'exemple de l'un et de l'autre, tous se souviendront que, dans les labeurs de leur apostolat, il ne doit y avoir de repos pour eux qu'après leur départ d'ici-bas dans le très doux baiser du Christ, Prince des Pasteurs.

### Prière pour l'unité de l'Église.

Pour en revenir à Nos pensées du début, adressons-Nous à l'Esprit de vérité, qui est aussi le principe de toute sainteté ; à Nos prières joignez les vôtres, Vénérables Frères, Chers Fils, et ne vous arrêtez point de solliciter sa faveur pour les intérêts catholiques. « C'est Lui qui, bien qu'invisible, est dans l'Église le principe de vie et d'unité » (1) ; c'est Lui qui, au Concile de Nicée et dans tous les conciles au cours des âges, a dirigé la pensée des Pères.

(1) Sermon 187, *de Tempore*. (Sauf indication contraire, les notes sont des *A. A. S.*)

(2) *Cor.* XII, II.

(1) Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, III, qu. III, a. 8.

Oh ! puisse-t-il, Lui encore, assister l'Eglise par l'abondance de jour en jour plus grande de ses dons ! Puisse-t-il, Lui encore, prier « pour nous avec des gémissements ineffables » (1), et, par cette prière, renouveler la face de la terre (2) et hâter l'unité chrétienne, Lui qui vit et règne avec le Père et le Fils, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il (3).

[*A. A. S.*, 1. 6. 25. — Traduit du latin par la *D. C.*]

---

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

# La commune française

**Communication de M. Arthur Girault, lue à l'Académie des sciences morales et politiques dans sa séance du 15 novembre 1924 (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, mars-avril 1925) :**

La France est divisée en départements, les départements en arrondissements, les arrondissements en cantons, les cantons en communes. C'est de cette façon que l'on expose la géographie politique de notre pays aux élèves des écoles primaires et même à ceux des lycées et des collèges. Ce procédé d'enseignement m'a toujours paru extrêmement fâcheux, comme étant de nature à fausser complètement les idées des jeunes Français. Il tend à représenter la commune comme la moins importante de nos circonscriptions administratives : elle arrive la dernière et elle est la plus petite. Or, c'est précisément le contraire qui est vrai. Dans la réalité, la commune est beaucoup plus importante que les autres circonscriptions administratives, cantons, arrondissements ou départements.

### La commune base de l'administration (4).

En réalité, il faudrait employer dans l'enseignement le procédé inverse de celui qui est communément suivi et dire : la commune est l'unité administrative fondamentale; plusieurs communes forment un canton, plusieurs cantons un arrondissement, plusieurs arrondissements un département et la France, notre patrie, est constituée par l'ensemble des départements français. Il conviendrait, ainsi que le recommandait autrefois M. de Tocqueville, de débuter par la commune et par les finances communales. C'est la vie municipale qui permet de pénétrer le plus profondément dans le mécanisme intime de l'administration. C'est en étudiant la commune que l'on aperçoit le mieux la portée réelle des principes, dégagée de toutes les complications qui se rencontrent dans les affaires de l'Etat. Aux jeunes auditeurs à la Cour des comptes, on confie tout d'abord des comptes de receveurs municipaux pour faire leur éducation : c'est la vraie méthode.

### La commune personne morale.

#### Priorité et importance de la commune vis-à-vis du département.

La commune, tout d'abord, est une personne morale qui a un budget. Le canton et l'arrondissement n'ont pas la personnalité morale et n'ont pas de budget. Or, s'il est vrai de dire qu'administrer c'est dépenser, celui qui n'a aucun crédit à sa disposition ne peut rien faire ; en réalité, il ne compte pas. La commune a à sa tête un maire, qui dispose des crédits inscrits à son budget et qui, par suite, peut faire quelque chose. A la tête du canton ou de l'arrondissement, il n'y a pas quelqu'un qui puisse faire quelque chose, parce que là il n'y a pas de budget, il n'y a pas de crédits que l'on puisse utiliser. C'est pourquoi le canton et l'arrondissement sont des circonscriptions administratives sans vie.

Le département, sans doute, a la personnalité morale et un budget. Mais tous ceux qui sont au courant de la vie administrative du pays savent que le budget départemental est loin de présenter l'importance du budget communal.

Tout d'abord, les budgets départementaux atteignent des chiffres moins élevés que les budgets communaux. Alors que le budget de la ville de Paris pour 1923 s'élevait à 1 milliard 266 millions, le budget du département de la Seine n'était que de 562 millions. Pour l'ensemble de la France, le total des budgets communaux représente un chiffre beaucoup plus élevé que le total des budgets départementaux. D'après les dernières statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur, statistiques établies d'après les comptes administratifs, les recettes des budgets départementaux s'élevaient à 2 170 341 587 fr. (exercice 1921) et celles des budgets communaux à 7 357 693 553 (exercice 1920). Les dépenses étaient respectivement de 1 991 595 093 francs pour les départements et de 6 804 916 063 francs pour les communes.

Mais ce n'est pas tout. Quand on analyse un budget départemental, on s'aperçoit bien vite que ce budget est en quelque sorte factice. Des contingents versés au département par les communes et qui représentent la participation de ces dernières à des dépenses d'assistance ou à des dépenses de vicinalité, des subventions accordées par l'Etat, qui participe également à ces mêmes dépenses, contribuent à enfler dans une forte proportion le budget départemental. Le budget du département est ainsi, en grande partie, un budget dérivé. C'est une sorte de fonds commun mis à la disposition du conseil général. La personnalité morale du département, qui d'ailleurs n'existait pas à l'origine, pourrait disparaître sans inconvénient.

Ainsi, au point de vue financier, lequel est fondamental, la commune est, sans contredit, de beaucoup la plus importante des divisions administratives du pays.

### Organisme naturel et paraissant créé par Dieu.

La commune, en second lieu, est un organisme naturel reconnu et consacré par la loi, mais non créé par elle. La commune a existé de tout temps et elle se rencontre partout. Nos communes françaises actuelles ne sont pas autre chose que les paroisses de l'ancien régime. La commune existe chez les Annamites, chez les Malgaches, chez les Kabyles, aussi bien que chez les Européens. « La commune, dit M. de Tocqueville, est la seule association qui soit si bien dans la nature que, partout où il y a des hommes réunis, il se forme de soi-même une

---

(1) *Rom.* VIII, 26.

(2) *Ps.* CIII, 31, *ad sensum.* Ce verset est le verset ordinaire des prières liturgiques adressées à l'Esprit-Saint. (Note de la D. C.)

(3) S. S. Pie XI fixa comme jour de fête des nouveaux confesseurs non pontifes celui de leur jour natal, le 4 août pour saint Jean-Baptiste-Marie Vianney ; le 19 août pour saint Jean Eudes. (Note de la *D. C.*)

(4) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

commune. La société communale existe donc chez tous les peuples, quels que soient leurs usages et leurs lois ; c'est l'homme qui fait les royaumes et crée les républiques ; la commune paraît sortir directement des mains de Dieu. » C'est pourquoi la commune ne saurait guère être différente de ce qu'elle est. Certains publicistes ont proposé quelquefois de diminuer le nombre des communes, en supprimant celles dont la population est trop peu nombreuse. C'est là un point de vue tout à fait superficiel et quelque peu enfantin. La communauté d'intérêts qu'entraîne le voisinage a comme condition le voisinage même, et il ne saurait y avoir de commune là où il n'y a pas de communauté d'intérêts. En fait, les créations ou les suppressions de communes sont très rares et il ne saurait en être autrement. Il est même plus difficile de séparer une commune en deux que de réunir deux communes en une seule (1).

Les autres circonscriptions administratives, au contraire, sont purement factices. Il y a 90 départements, sans doute parce que Sieyès avait proposé autrefois de diviser le territoire de la France en 90 carrés égaux. Mais on aurait pu n'en faire que 60 : les choses n'en iraient pas plus mal ; il y aurait moins de fonctionnaires en France et les petits enfants auraient moins de chefs-lieux à apprendre. L'arrondissement est trop grand et le canton est trop petit. Ce serait, sans doute, une grande simplification que de fondre en une seule ces deux circonscriptions. Combien de gros chefs-lieux de cantons constituent, en effet, des centres aussi importants que la sous-préfecture ! Par contre, combien d'autres mériteraient de descendre au rang de simples communes ! Toutes ces circonscriptions sont artificielles et pourraient être autres qu'elles ne sont.

## Solidarité des habitants de la commune.

Qu'est-ce qu'une commune ? Qu'est-ce qu'une nation ? se demandait Ernest Renan. Des hommes constituent une nation, répondait-il en substance, non parce qu'ils habitent dans l'intérieur des mêmes frontières, ni même parce qu'ils parlent la même langue, mais parce qu'ils sont unis par le souvenir des gloires et des souffrances communes et aussi par des aspirations communes et par un idéal commun. Ce qui est vrai de l'Etat l'est également de la commune. Chaque commune a ses frontières qui sont tracées sur le terrain avec un soin minutieux, comme les frontières des Etats. L'établissement du cadastre a donné lieu autrefois dans chaque commune à l'établissement d'un procès-verbal de délimitation qui est conservé avec soin dans les archives de la direction départementale des contributions directes. Mais être de la même commune, ce n'est pas seulement habiter à l'intérieur des limites ainsi établies. C'est être unis par toute une série de besoins communs qui obligent des voisins à s'entr'aider chaque jour. Le besoin d'eau, le besoin de lumière, le besoin de circuler obligent les habitants d'une même commune à toute une série de dépenses et de travaux pour lesquels leur collaboration est indispensable. Fatalement, les habitants d'une même commune se rencontrent à certains lieux et à certains jours. Ils se rencontrent à la mairie un jour d'élection, un jour où le percepteur fait sa tournée, un jour de recensement des chevaux. Ils se rencontrent au marché, ils se rencontrent le dimanche à la sortie de la messe, ils se rencontrent au cimetière où leurs morts reposent. Ainsi on connaît beaucoup mieux les habitants de sa commune que ceux des communes voisines, quand bien même ces derniers ne seraient pas plus éloignés. Les habitants d'une même commune se sentent naturellement solidaires.

(1) Dans l'intervalle des deux derniers recensements (1911-1921), il y a eu 20 créations de communes contre une suppression. (Note de l'auteur.)

## Patriotisme communal; devoirs envers la commune.

Il existe véritablement un patriotisme communal. Le clocher du pays a toute la valeur d'un drapeau. L'amour de la commune est l'origine du patriotisme, comme la cité antique, laquelle au fond n'était pas autre chose qu'une commune, est l'origine de l'Etat. On défend ses foyers. Encore aujourd'hui, le meilleur moyen d'inculquer l'amour de la France au petit paysan qui est appelé sous les drapeaux, c'est de lui dire : « En défendant la France, c'est ta commune, c'est le clocher de ton pays que tu défends. » Alors, cet homme comprend. On aime sa commune. Mais on n'aime pas son canton, son arrondissement ou son département.

Certains faits sont caractéristiques. Nous avons tous vu ces monuments qui ont été élevés depuis la guerre dans les diverses communes de France et sur lesquels on a inscrit les noms des enfants de la commune morts pour la patrie. Il y a eu là un mouvement spontané et irrésistible qui a porté chaque commune à honorer ses morts, et chacun sait avec quelle passion on discutait dans les moindres villages sur l'emplacement du monument, comment chaque commune s'efforçait de faire mieux que la commune voisine. Mais, nulle part en France, on n'a eu l'idée d'élever un monument aux morts du canton ou de l'arrondissement. C'est qu'en effet ce n'est pas la même chose. Cet exemple suffit à montrer que la commune n'est pas seulement une circonscription administrative.

L'amour, chez les natures primitives, ne va pas sans la jalousie. Les jalousies de commune à commune sont traditionnelles. Il fut un temps, dans nos campagnes, où des jeunes gens appartenant à des communes différentes ne pouvaient pas se rencontrer un jour de fête sans qu'une rixe éclatât entre eux. Il existe, dans bien des endroits, des communes voisines dont les sentiments réciproques rappellent ceux des Montaigu et des Capulet. Par suite des progrès de la civilisation et de l'adoucissement des mœurs, ces haines se sont aujourd'hui bien atténuées, mais il a fallu des siècles pour que les communes apprennent à vivre en paix.

Mais il subsiste toujours l'égoïsme sacré. L'intérêt de la commune, aux yeux d'un conseil municipal, c'est l'argument irrésistible, contre lequel aucun autre ne peut prévaloir, et qui excuse tout. On trouve tout naturel de sacrifier l'intérêt général de l'Etat à l'intérêt particulier de la commune. Le meilleur maire, c'est le maire le plus habile à rouler l'administration préfectorale, à extorquer de l'argent au département ou à l'Etat. Voyez l'attitude de ces répartiteurs le jour où le contrôleur des contributions directes fait sa tournée. S'agit-il d'un impôt perçu au profit de l'Etat ? Aucun d'eux ne dénonce son voisin, à moins qu'il ne soit mal avec lui. Cette dénonciation serait considérée par tous comme une trahison. S'agit-il, au contraire, d'un impôt perçu entièrement au profit de la commune, tel que la taxe sur les chiens ? Les langues se délient. Celui-là serait considéré comme traître à la commune qui tâcherait d'échapper à l'impôt.

L'homme a le sentiment d'avoir des devoirs envers sa commune, comme il a celui d'avoir des devoirs envers sa famille et envers l'Etat. Mais il n'a pas l'impression d'avoir des devoirs envers son département ou envers son canton.

### Cas de conscience posés par l'administration communale.

Les conflits qui s'élèvent entre des devoirs rivaux peuvent produire des cas de conscience véritablement tragiques. Le fait, à notre sujet, s'est présenté maintes fois. Songez au maire d'une commune dont le territoire a été envahi par l'ennemi. Le souci de la défense nationale, d'une part, et la préoccupation de diminuer les souffrances de ses administrés, de l'autre, entrent en lutte dans son âme. Où est le devoir pour ce maire ? Quel beau sujet de tragédie pour un Corneille d'après-guerre ! Ici encore, se pose ce problème général, dont la solution divisera éternellement les hommes. Un homme appartient nécessairement à plusieurs collectivités, qui représentent une série de cercles concentriques. Lorsqu'il y a conflit, est-ce l'intérêt du cercle le plus étendu ou l'intérêt du cercle le plus rapproché qui doit l'emporter ? Les uns disent : l'homme doit préférer sa famille à lui-même, sa commune à sa famille, sa patrie à sa commune et l'humanité à sa patrie. Les autres répondent : l'homme doit faire passer l'intérêt de sa patrie avant celui de l'humanité, l'intérêt de sa commune avant celui de sa patrie, l'intérêt de sa famille avant celui de sa commune..., et bien des gens se préfèrent eux-mêmes à leur propre famille.

QUESTION MORALE — QUESTION JURIDIQUE

La question peut se poser non pas seulement sur le terrain moral, mais encore sur le terrain juridique. Quand une personne meurt, qui doit lui succéder ? Ses enfants d'abord, puis ses collatéraux. Mais à défaut de cousins ? L'article 768 du Code civil répond : l'Etat. Mais il est des publicistes qui estiment que la commune a plus de titres que l'Etat et que c'est elle qui devrait hériter. Si l'on s'attachait uniquement à la volonté présumée du défunt, on ferait certainement passer la commune avant l'Etat. On voit fréquemment des personnes sans enfants faire dans leur testament une libéralité au profit d'une œuvre d'un caractère communal. Le testateur fera, par exemple, une libéralité aux pauvres de sa commune, ou bien il voudra enrichir le musée de sa ville natale. Bien rares sont ceux qui songent en mourant au Trésor ou même à des œuvres d'un caractère national.

## La commune et sa fortune personnelle.

### Développement de cette fortune.

Cette observation constitue une transition naturelle vers un autre problème également très grave. Chaque commune a une fortune plus ou moins importante. Fortune mobilière d'abord : les villes ont les tableaux de leurs musées, les livres de leurs bibliothèques. Bien des communes possèdent des créances ou des rentes sur l'Etat. La plus petite commune rurale a tout au moins le mobilier de sa mairie. Fortune immobilière ensuite. Une commune a un domaine public : ses chemins, dont l'entretien est dans les campagnes une préoccupation fondamentale. Elle a aussi un domaine privé : ce sont des maisons, des bois, des carrières, des marais, etc. Les biens qui appartiennent ainsi aux communes représentent une valeur considérable. Est-il désirable que cette fortune augmente ou qu'elle diminue ? A l'époque révolutionnaire, cette seconde tendance l'avait emporté. La loi du 14 août 1792 avait ordonné le partage des biens communaux entre les habitants. Mais, depuis lors, la tendance inverse a prévalu. Le domaine public communal a pris de plus en plus d'importance, particulièrement dans les villes. De nouvelles voies de communication ont été percées. Des monuments ont été construits. Des services d'eau, d'éclairage, de transport en commun, ont été créés et concédés temporairement ; parfois même, les villes ont cherché à les racheter et à les exploiter en régie. La jurisprudence a résisté. Mais l'exemple de l'étranger et la force des choses l'amènent à céder peu à peu. Si la régie directe continue à avoir des adversaires, elle a trouvé par contre des apôtres convaincus. En vain agite-t-on comme un épouvantail le mot de socialisme municipal. En fait, le système de la régie directe a été appliqué moins par des socialistes obéissant à des conceptions théoriques que par des bourgeois économes soucieux des intérêts de leur cité. Il y a une grande différence entre l'intervention de l'Etat et l'intervention de la commune en matière économique. Les autorités municipales, plus près des réalités, se rendent beaucoup mieux compte des besoins vrais et des moyens les plus pratiques de les satisfaire que les agents du pouvoir central. Les combinaisons appropriées aux besoins locaux se présentent naturellement à leur esprit. Elles savent profiter des occasions. Leur souplesse variable s'oppose heureusement à la rigidité uniforme des procédés étatistes. Le développement du rôle de la commune en matière économique doit être interprété non comme un progrès du socialisme, mais comme un progrès de la décentralisation.

## Égalité des communes.

Un principe fondamental en notre matière, c'est celui de l'égalité des communes. Cette égalité doit être entendue dans le même sens que celle des Etats. Les différents Etats sont sans doute, en fait, très inégaux comme superficie, comme population et comme richesse. Mais tout cela n'empêche pas qu'en droit tous les Etats soient égaux.

Il en est de même des communes. Leur superficie est très inégale ; la superficie moyenne d'une commune, qui est de 47 kilomètres carrés dans les Bouches-du-Rhône, de 40 kilomètres carrés dans le Var, et qui dépasse encore 30 kilomètres carrés dans la Loire-Inférieure et dans les Hautes-Alpes, tombe au-dessous de 8 kilomètres carrés dans la Somme, dans le Pas-de-Calais et dans le Calvados et au-dessous de 6 dans le territoire de Belfort (1). L'inégalité est encore plus accentuée en ce qui concerne la population : 15 communes ont plus de 100 000 habitants et 33 en ont de 50 à 100 000 ; mais il y a 374 communes qui ont moins de 50 habitants et il y en a 1 743 qui en ont de 50 à 100 (2). La valeur du centime communal est considérée ordinairement comme le critérium de la richesse d'une commune. Or, d'après un travail établi par l'Administration des contributions directes en 1901, il y avait, à une extrémité de l'échelle, 1 697 communes dans lesquelles le centime valait moins de 10 francs et, à l'autre, 206 communes dans lesquelles le centime valait plus de 1 200 francs (3). Mais, si inégales qu'elles soient en fait, toutes ces communes n'en sont pas moins égales en droit. Les garanties inscrites dans la loi du 5 avril 1884, qui est en quelque sorte la charte des communes françaises, sont les mêmes pour toutes. Une seule commune est moins bien traitée que les autres ; c'est précisément la plus peuplée et la plus riche : la commune de Paris.

De cette égalité des communes, les auteurs des

(1) Voir appendice, col. 982.
(2) Voir tableau, col. 982.
(3) Voir tableau, col. 983.

lois constitutionnelles de 1875 avaient tiré cette conséquence curieuse : chaque commune, nommant un seul délégué, disposait d'une voix pour l'élection des sénateurs. Ce système, qui accordait aux communes rurales une influence exagérée, a été abandonné en 1884. Mais il s'en faut encore de beaucoup que le nombre de délégués sénatoriaux soit proportionné à l'importance de la population et dans l'élection des membres du « grand conseil des communes de France », comme disait Gambetta, les représentants des communes rurales exercent une influence prépondérante.

Ce sentiment de l'égalité est extrêmement développé chez les maires. Chacun d'eux se considère comme l'égal de ses collègues, et le moindre maire de campagne ne tolérerait pas que le maire de la ville voisine cherchât à lui imposer des directives et même à lui donner des conseils. Si petite que soit la commune, son maire est à la place d'honneur dans les cérémonies publiques qui ont lieu sur son territoire. Et certaine anecdote amusante, d'ailleurs absolument véridique, pourrait montrer à quel point ce sentiment jaloux de l'égalité est ancré dans l'âme des maires appartenant aux milieux les plus modestes.

## Libertés communales. Leur importance.

On ne saurait trop attirer l'attention sur l'importance primordiale des libertés communales. « Les institutions communales, écrivait M. de Tocqueville, sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. » Généralement, chez nous, un homme politique est d'abord maire, puis conseiller général, puis député. C'est le *cursus honorum* habituel dans notre démocratie. C'est dans la commune que l'homme politique fait son apprentissage de la vie publique et s'initie au maniement d'un budget. Cette initiation exerce toujours une influence décisive sur sa manière de voir et sur sa tournure d'esprit. Ayant été d'abord maire, il reste maire d'abord. Il se console d'un échec aux élections législatives ou cantonales en pensant qu'il a conservé la confiance des électeurs de sa commune. Ses voisins, auxquels il doit ses premiers succès de jeunesse, lui sont restés fidèles ; son amour-propre est sauf. Mais celui qui a perdu la confiance des habitants de sa commune se sent comme frappé au cœur : la majorité qu'il peut avoir conservée provisoirement dans le canton ou dans le département lui apparaît désormais incertaine et fragile.

Les libertés communales sont ensuite les plus importantes de toutes, parce que c'est surtout aux autorités municipales que chacun de nous a affaire. Bien peu nombreux sont les Français qui vont dans les ministères ; ce sont toujours les mêmes personnes qui encombrent leurs antichambres. Ceux qui vont dans les bureaux des préfectures constituent encore la minorité. Mais il n'est pour ainsi dire pas un seul Français qui ne soit allé à la mairie de sa commune. A chaque instant, un administré a besoin du maire pour les raisons les plus diverses.

## Rôle considérable du maire : en réalité, ce sont les maires qui gouvernent la France.

Le rôle du maire est considérable : tout passe entre ses mains. Il est non seulement le correspondant de la préfecture, mais celui encore de l'autorité judiciaire, de l'autorité militaire et de toutes les autres administrations. Fatalement, il est au courant de tout. Or, autre chose pour l'habitant d'une commune est d'avoir affaire à un maire élu sur lequel il a le sentiment d'avoir prise, autre chose est d'avoir affaire à un maire choisi par le pouvoir central.

Cette question de la désignation des maires a donné lieu, au cours du siècle dernier, à de vives controverses. Le maire est à la fois l'agent du pouvoir central et le représentant des intérêts de la commune. Agent du pouvoir central, il devrait être choisi par le Gouvernement. Représentant des intérêts de la commune, il doit être élu. De ces deux caractères, lequel doit l'emporter ? Dans ma jeunesse, le maire n'était élu que dans les communes qui n'étaient pas en même temps chefs-lieux de canton ; dans les chefs-lieux de canton, le maire était désigné par le pouvoir exécutif, lequel était seulement obligé de le choisir parmi les conseillers municipaux. Les hommes de ma génération se rappellent encore le bruit que fit, en 1882, la célèbre loi Goblet, qui décida que le maire serait élu dans toutes les communes. Du coup, l'opposition prit, du jour au lendemain, possession de la mairie dans nombre de chefs-lieux de canton. Bien des gens qui se croyaient pratiques considérèrent alors comme une imprudence dangereuse d'un théoricien cette satisfaction donnée aux idées libérales. Depuis, nous avons pris l'habitude de cette liberté : elle nous paraît toute naturelle.

En montrant l'importance de la liberté communale, M. de Tocqueville insistait autrefois sur sa fragilité. « Tant que la liberté communale n'est pas entrée dans les mœurs, écrivait-il, il est facile de la détruire et elle ne peut entrer dans les mœurs qu'après avoir longtemps subsisté dans les lois. » Mais il y a aujourd'hui quarante ans que la loi municipale du 5 avril 1884 fonctionne, et les libertés communales sont suffisamment entrées dans les mœurs françaises pour n'avoir plus rien à redouter. Des entreprises honteuses ont cependant été dirigées sourdement contre elle. Tantôt, au nom de la sécurité ou de l'hygiène, le ministère de l'Intérieur a cherché à réduire le pouvoir des maires. De temps à autre, il parle de remplacer dans les campagnes les gardes champêtres par une police d'Etat. Tantôt, ce sont les employés municipaux qui, mettant en commun leurs prétentions et leurs griefs, cherchent à limiter l'autorité des maires par des règles uniformes pour toutes les communes, inspirées par leurs syndicats. Mais toutes ces tentatives ont échoué piteusement, cela pour deux raisons profondes que voici :

Les maires, tout d'abord, ont pris conscience de la force et de l'influence que chacun d'eux représente. Toutes les administrations ont besoin du concours du maire, et, de ce chef, se trouvent plus ou moins sous sa dépendance. Toutes les fois que l'on veut organiser un service nouveau rayonnant sur l'ensemble du territoire, c'est à la collaboration et à la bonne volonté des maires que l'on fait appel. Eux seuls peuvent fournir utilement à l'administration préfectorale, ainsi qu'aux autorités militaires et judiciaires, les renseignements nécessaires, parce qu'eux seuls sont au courant des faits et gestes de leurs administrés et des ressources de leur commune. Ils savent ; les autres ne savent pas. Enfin, c'est essentiellement de la sympathie des maires que dépend la réélection des députés et des sénateurs. Un maire peut dire *je veux* à un député, qui dit lui-même *je veux* à un ministre. En réalité, ce sont 38 000 maires qui gouvernent la France.

Ces maires ont ensuite appris à se connaître et à s'associer. Pourquoi, après tout, ne feraient-ils pas comme les autres et ne s'entendraient-ils pas sur un programme résumant leurs griefs et leurs aspirations ? Les maires ont leurs journaux et ils ont leurs associations. Or, s'imagine-t-on la force du pré-

sident d'un syndicat dont tous les maires de France feraient partie ? Cet homme serait le véritable maître du pays.

### Évolution de la vie administrative.

Celui qui a pu observer l'évolution de la vie administrative en France depuis quarante ans est frappé, lorsqu'il réfléchit, de la transformation profonde qui, peu à peu, s'est opérée dans nos mœurs administratives. L'importance des budgets communaux s'est accrue rapidement, notamment par suite du développement des institutions d'assistance obligatoire. L'ensemble de ces budgets s'élevait à 675 millions en 1891. En 1913, il dépassait 1 milliard 671 millions. Aujourd'hui, le total dépasse 7 milliards. De nouvelles ressources (fonds communs du budget des cultes, des contributions indirectes, du chiffre d'affaires) ont été mises à la disposition des municipalités. Mais la hâte que l'on a apportée à mettre à leur disposition, sans même prendre la peine de les étudier suffisamment, des ressources nouvelles, n'était-elle pas la meilleure preuve du zèle singulier que les pouvoirs publics ont montré lorsqu'il s'agit de leur donner satisfaction ? Or, il est évident que les communes ont d'autant plus de force qu'elles ont plus d'argent à leur disposition.

### Finances locales mieux gérées que les finances nationales.

Les autorités locales, d'ailleurs, ne se sont pas montrées satisfaites. Le système du fonds commun, si avantageux qu'il puisse être pour elles, ne leur a pas convenu. Elles l'ont, en général, considéré comme humiliant. Ce qu'elles réclament, c'est une véritable *décentralisation financière*, assurant à chaque commune des ressources propres importantes et mettant en même temps à sa charge exclusive toute une série de services que l'Etat a assurés jusque-là en partie. Charbonnier veut être maître chez lui. Et en faveur de cette décentralisation financière, on fait valoir cet argument décisif : que les finances locales sont toujours gérées avec plus d'économie que les finances nationales, par cette raison élémentaire qu'il y a moins de coulage dans un petit budget que dans un gros budget (1).

D'un autre côté, les Chambres, embarrassées et hésitantes en présence de questions difficultueuses d'ordre intérieur, ont trouvé commode de déplacer leur responsabilité en disant : après tout, que chaque commune fasse ce qu'elle voudra. Elles ont tenu ce langage d'abord pour le remplacement des droits d'octroi (loi du 29 novembre 1897), puis pour la réfection du cadastre (loi du 17 mars 1898), et enfin pour la suppression des prestations, que les communes ont été autorisées à remplacer par une taxe vicinale (loi du 31 mars 1903, art 5). Ainsi, des réformes fiscales, *entraînant des déplacements souvent considérables d'impôts*, ont pu être opérées par la simple volonté des conseils municipaux. Ceux-ci, dans tous les cas, ont été appelés à discuter et à se prononcer. Cela a accru singulièrement l'intérêt de leurs délibérations et la vie publique locale a présenté, de ce chef, un intérêt tout nouveau.

### Courage civique des maires pendant la guerre.

Puis, enfin, il y a eu la guerre. Deux choses ont alors dépassé les espérances les plus optimistes du Gouvernement : c'est d'abord le concours que les colonies ont apporté à la défense nationale, c'est ensuite le concours qu'ont apporté les municipalités. Ces modestes maires de campagne, dont on plaisantait autrefois dans les journaux parisiens, ont donné pendant la guerre la mesure de leur dévouement au bien public. Sans rémunération, sans aucun espoir de récompense, mais aussi sans se décourager, ils ont accompli une tâche nécessaire, tâche ingrate et sans gloire. Ils ont assuré les réquisitions, ils sont allés annoncer les décès dans les familles, ils ont mesuré un morceau de pain à leurs voisins. C'est en grande partie grâce à eux que l'arrière a tenu. Ils savaient très bien qu'à ce jeu-là la moitié d'entre eux se casseraient les reins. Ils l'ont fait pourtant, et aujourd'hui il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, aux pouvoirs publics de ne pas écouter les hommes qui ont donné une pareille preuve de courage civique lorsqu'ils viennent réclamer l'indépendance en même temps que la responsabilité.

ARTHUR GIRAULT.

(1) « La réforme des budgets locaux », conférence faite au Club de la Renaissance française (*Revue politique et parlementaire*, juillet 1922).

## APPENDICE

### Départements pour lesquels la superficie moyenne par commune est

#### La plus faible.

Territoire de Belfort, 574 hectares. — Seine, 607. — Calvados, 746. — Pas-de-Calais, 746. — Somme, 751. — Seine-et-Oise, 819. — Moselle, 823. — Doubs, 826. — Seine-Inférieure, 834. — Oise, 840. — Bas-Rhin, 853. — Eure, 862. — Nord, 864. — Jura, 865. — Meurthe-et-Moselle, 880. — Aisne, 884. — Haut-Rhin, 991. — Haute-Saône, 922.

#### La plus forte.

Alpes-Maritimes, 2 350 hectares. — Vaucluse, 2 386. — Corse, 2 396. — Cher, 2 493. — Lozère, 2 616. — Haute-Vienne, 2 710. — Morbihan, 2 749. — Indre, 2 796. — Landes, 2 804. — Basses-Alpes, 2 818. — Aveyron, 2 885. — Hautes-Alpes, 3 034. — Loire-Inférieure, 3 187. — Var, 4 070. — Bouches-du-Rhône, 4 728.

| NOMBRE DES HABITANTS par commune. | | NOMBRE de communes en 1921. |
|---|---|---|
| Moins de | 50 | 374 |
| — | 51 à 100 | 1 743 |
| — | 101 à 200 | 6 206 |
| — | 201 à 300 | 5 927 |
| — | 301 à 400 | 4 579 |
| — | 401 à 500 | 3 180 |
| — | 501 à 700 | 5 241 |
| — | 701 à 1 000 | 3 824 |
| — | 1 001 à 1 500 | 2 916 |
| — | 1 501 à 2 000 | 1 434 |
| — | 2 001 à 2 500 | 661 |
| — | 2 501 à 3 000 | 467 |
| — | 3 001 à 3 500 | 293 |
| — | 3 501 à 4 000 | 174 |
| — | 4 001 à 5 000 | 233 |
| — | 5 001 à 10 000 | 997 |
| — | 10 001 à 20 000 | 174 |
| — | 20 001 à 50 000 | 92 |
| — | 50 001 à 100 000 | 33 |
| — | 100 001 à 400 000 | 12 |
| — | 400 001 à 1 000 000 | 2 |
| Plus de | 1 000 000 | 1 |
| Ensemble | | 37 963 |

**Classement des communes par catégories d'après la valeur du centime en 1901.**

| VALEUR DU CENTIME | NOMBRE de communes. |
|---|---|
| 10 francs et au-dessous | 1 697 |
| 10 fr. 01 à 20 francs | 5 061 |
| 20 fr. 01 à 30 — | 5 610 |
| 30 fr. 01 à 40 — | 4 880 |
| 40 fr. 01 à 50 — | 4 015 |
| 50 fr. 01 à 60 — | 3 065 |
| 60 fr. 01 à 80 — | 4 057 |
| 80 fr. 01 à 100 — | 2 277 |
| 100 fr. 01 à 150 — | 2 742 |
| 150 fr. 01 à 200 — | 1 035 |
| 200 fr. 01 à 300 — | 772 |
| 300 fr. 01 à 450 — | 394 |
| 450 fr. 01 à 600 — | 158 |
| 600 fr. 01 à 750 — | 72 |
| 750 fr. 01 à 900 — | 61 |
| 900 fr. 01 à 1 200 — | 82 |
| 1 200 fr. 01 et au-dessus | 206 |
| Totaux | 36 184 |

## *PROBLÈMES SOCIAUX*

# Politique générale de la natalité

Communication lue, le 25. 9. 25, au 7e Congrès de la natalité tenu à Clermont-Ferrand, par le général Streicher, au nom du « Comité central d'études » (7, rue Las-Cases, Paris), sous le titre « Politique générale de la natalité » :

Messieurs,

Le programme de votre Congrès mérite d'attirer et de retenir l'attention des patriotes, qui ont à cœur le salut de la patrie et de la race française.

La courbe de la natalité, qui s'accuse décroissante d'année en année, est un symptôme grave, car il dénote les ravages d'un mal dont la nocivité est pire que les guerres les plus sanglantes, que les épidémies les plus virulentes, que les catastrophes les plus désolantes. C'est votre honneur, Messieurs, d'avoir compris la gravité de ce mal et d'avoir engagé contre lui une lutte acharnée. Tous, en effet, vous connaissez l'histoire ; vous savez qu'Athènes, Sparte, Rome, sont mortes victimes de ce mal et vous ne voulez pas que la France ait le même sort.

### Orgueil, égoïsme, sensualisme, causes profondes, initiales et générales de la dénatalité [1].

Toutefois, Messieurs, engager la lutte, ce n'est pas nécessairement vaincre. Cependant, dans le cas actuel, il faut, à tout prix, triompher de ce redoutable fléau. Pour cela, les faits d'expérimentation démontrent que pour combattre efficacement un mal, ce n'est pas à ses manifestations qu'il faut s'attaquer, mais bien à sa cause profonde et initiale si on peut l'atteindre, car agir autrement serait un travail aussi long qu'infructueux.

Atteindre cette cause c'est en réalité agir efficacement sur tous ses effets.

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

Aussi, Messieurs, le premier acte à accomplir dans une communication faite sous l'empire de la précédente directive est de préciser cette cause initiale et de la définir.

Cette cause initiale peut et doit être considérée sous trois aspects distincts, d'où les trois noms qu'elle porte : orgueil, égoïsme, sensualisme. La voilà précisée.

Je vais maintenant définir chacun des trois aspects :

*L'orgueil*, c'est l'effort tenté par l'homme pour s'élever illégitimement au-dessus de la position qui lui échoit dans les sociétés en raison de ses qualités, aptitudes et caractères.

*L'égoïsme*, c'est le détournement de la noble aspiration de l'esprit vers l'unité, aspiration qui a nom l' « amour » et qui est ainsi déviée de son véritable objet et uniquement orientée vers soi.

*Le sensualisme*, c'est la recherche exclusive et abusive des jouissances organiques et fonctionnelles du corps, dans le but de les goûter, et, dans le cas que nous visons, de se soustraire aux conséquences naturelles et aux charges familiales que ces conséquences comportent.

### La politique de déchristianisation suivie par les pouvoirs publics a grandement contribué à les développer.

Cette cause initiale ainsi précisée et définie, l'objet de notre Congrès l'est par le fait même, ainsi que sa tenue justifiée devant votre raison.

Je m'excuse, Messieurs, de ce bref préambule, mais le Comité que j'ai l'honneur de représenter devant vous a considéré qu'il était utile en raison de la tendance générale à considérer le problème que nous abordons dans ses apparences, et non pas dans sa cause profonde.

Le langage tenu, le 23 novembre 1912, par le ministre qui présidait la grande Commission extra-parlementaire réunie pour traiter du présent sujet, est un témoignage manifeste de cette tendance générale. En effet, voilà ce que disait le ministre, M. Klotz :

« Mais il lui apparaîtra (à la Commission) sans doute vain de discuter longuement sur celles de ces causes qui sont hors de l'action des pouvoirs publics, ou qui tiennent à un état social ou à une psychologie, bienfaisante peut-être, par certains côtés, mais en tout cas difficilement transformable. »

En disant qu'il apparaîtrait vain de discuter longuement sur des causes qui sont hors de l'action des pouvoirs publics, le ministre vise évidemment les causes d'ordre religieux ; et il est amené à faire cette déclaration en raison de l'orientation actuelle de la politique suivie par les détenteurs du pouvoir civil, orientation fondée sur les trois fausses idées directrices :

l'une, c'est la neutralité ;

l'autre, l'opportunisme ;

la troisième, c'est la confusion de la licence avec la liberté.

Or, Messieurs, depuis 1912, les événements qui se sont déroulés sur la scène du monde ont singulièrement infirmé ces fausses conceptions. Je puis vous en donner une preuve choisie entre mille, mais elle est typique. Elle nous est fournie par l'un des hommes qui s'est montré l'artisan le plus résolu de la neutralité, laquelle sert de manteau pour dissimuler les actes de déchristianisation de la France.

En effet, à la séance de la Chambre du 8 nov. 1906, M. Viviani s'écriait :

« Tous ensemble, par nos pères, par nos aînés, par nous-mêmes, nous nous sommes attachés dans le passé à une œuvre d'irréligion. Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance. Lorsqu'un misérable, fatigué du poids du jour, ployait le genou, nous l'avons relevé, nous lui avons dit que, derrière les nuages, il n'y avait que des chimères. Ensemble, et d'un geste magnifique, nous avons éteint les lumières du ciel qu'on ne rallumera plus. Voilà notre œuvre, notre œuvre révolutionnaire... » (1)

M. Viviani a plus tard regretté son retentissant blasphème de 1906, non seulement dans les conversations privées, mais, ce qui est beaucoup mieux, dans les déclarations publiques.

Nous donnons dans l'appendice I des citations empruntées à un article signé « A. Jeanne », paru dans des organes de la presse départementale, article qui prouve que M. Viviani a reconnu son erreur.

D'ailleurs, nous donnons dans l'annexe II de la présente communication un document qui prouve, de manière indéniable, l'utopie de la neutralité.

Donc, les trois directives que je viens d'énoncer : neutralité, opportunisme, confusion de la licence avec la liberté, sont erronées. Or, en tant qu'appliquées à la politique intérieure d'une nation, c'est à elles que nous sommes, pour une part, redevables de l'accentuation de l'orgueil, de l'égoïsme, du sensualisme, et, par voie de conséquence, de l'abaissement du chiffre de la natalité.

Et si quelqu'un doutait de l'exactitude de ces affirmations, je pourrais invoquer un témoignage probant qui remonte à 1790, et émane d'un conventionnel du nom de Gudin. Voilà ce qu'il écrit :

« J'ai cru nécessaire de donner un tableau précis de la population et des richesses du royaume, au moment où il vient de s'effectuer une aussi grande révolution. J'ai pensé que ce tableau servirait à faire connaître les progrès que la Nation ferait dans la suite, à calculer les avantages que nous devrons à la Constitution, lorsqu'elle sera entièrement achevée. »

Gudin cite ensuite des extraits qu'il emprunte au *Contrat social* de J.-J. Rousseau :

« Quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation de la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr que ses membres prospèrent ? C'est leur nombre et leur population. N'allez pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toutes choses d'ailleurs égales, le Gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisation, sans colonies, les citoyens peuplent et multiplient davantage est infailliblement le meilleur. Celui sous lequel un peuple diminue et dépérit est le pire. Calculateurs, c'est maintenant votre affaire : calculez, mesurez, comparez... »

Puis Gudin reprend :

« L'auteur du *Contrat social* a donc dit une très grande vérité quand il s'est écrié : « Calculateurs, » c'est maintenant votre affaire, calculez, mesurez, » comparez. » On a suivi son conseil ; on a calculé mesuré, comparé, et le résultat de tous les calculs a démontré que la population de la France, qu'on croyait au-dessous de 20 millions, était de plus de 24 ; qu'il y naissait annuellement plus d'un million d'enfants, et que la population tendait fortement à s'accroître... »

Il se dégage, Messieurs, de ce témoignage que l'orientation individualiste de la politique française, de 1791 à nos jours, d'où dérivent la neutralité et l'opportunisme, nous a causé, au point de vue population, un préjudice qui pour la nation dépasse de beaucoup 80 millions de membres. Cette affirmation est basée sur les plus rigoureux calculs.

## Comment enrayer leurs ravages?

### Moyens envisagés du triple point de vue stratégique, tactique, politique.

Messieurs, tout ce qui vient d'être dit vise uniquement le problème de la natalité et l'orientation des recherches utiles à la connaissance des conditions les plus favorables pour en favoriser le relèvement.

Je vais examiner maintenant au point de vue stratégique, tactique et politique, quels sont les moyens les plus efficaces à mettre en pratique pour défendre la cause de la natalité.

Et d'abord, que doivent viser ces moyens ?

C'est évidemment d'entraver les actes par lesquels les orgueilleux, les égoïstes, les sensuels, cherchent à satisfaire leurs ambitions, leurs convoitises, leurs appétits déviés, déréglés, viciés.

Or, pour connaître comment entraver ces actes pernicieux, il suffit de se reporter à chacune des définitions que nous avons énoncées, et de fermer toutes les issues par lesquelles ces passions mauvaises peuvent porter leurs fruits empoisonnés.

Quant à la stratégie qu'il convient de suivre pour appliquer ces moyens efficaces, elle consiste à grouper toutes les familles à partir de trois enfants et plus qui sont victimes de ces mauvaises passions, et d'obtenir de leurs chefs qu'ils consentent à discipliner leurs volontés pour la conduite d'une action sous la direction de l'un d'eux, bien qualifié pour cela.

Quant à la tactique, elle réside dans un choix judicieux des moyens, quel que soit l'ordre duquel ils relèvent : politique, économique, social ou religieux, ce choix devant porter sur ceux dont l'application est la plus générale, la plus opportune et la plus aisée.

### Une nécessité urgente : Grouper toutes les associations sous un seul chef.

Messieurs, est-ce bien ainsi que je viens de l'exposer que l'on a opéré depuis plus de vingt ans ?

Vos recherches et vos congrès se multiplient. Certaines de vos revendications, trop justes pour qu'on les méconnaisse toutes, sont parfois couronnées de succès.

Or, en présence d'une activité si soutenue et de ces succès partiels, on ne peut s'empêcher de constater que la population française, loin d'opérer le redressement que vous souhaitez, a peine à se maintenir telle qu'elle est ; elle tend même à décroître. Pourquoi en est-il ainsi ?

C'est qu'il se passe sous nos yeux ce que nous avons vu naguère sur un autre théâtre : celui de la Grande Guerre. Ici et là mêmes efforts généreux de la part des soldats et des chefs ; ici et là, malgré ce déploiement d'héroïsme, mêmes insuccès relatifs, mêmes hésitations, mêmes angoisses.

Mais, souvenez-vous que la victoire a rallié nos drapeaux quand les troupes alliées, groupées en une seule armée, n'ont plus formé qu'un front unique, sous le commandement d'un seul chef.

Aussi sommes-nous autorisés à affirmer que si tous les éléments qui constituent vos associations, tout en conservant chacune leurs caractères propres, se groupaient sous un chef unique, ils représenteraient une telle force que tout changerait et que la stérilité relative que nous constatons se transformerait en fécondité.

---

(1) Discours prononcé le 8. 11. 06 à la Chambre des députés : cf. *Questions Actuelles*, t. 89, pp. 138-144, spécialement p. 143 *in fine*. (Note de la *D. C.*)

Mais, tant que chaque association combattra, comme elle le fait actuellement, en franc-tireur, c'est l'échec qui attend vos efforts.

En vous parlant de stratégie et d'unité de commandement, je sais, Messieurs, que j'éveille peut-être bien des susceptibilités, car cette unité demande une abnégation, un oubli de soi, qui dépasse bien souvent, au point de vue des difficultés à vaincre, les actes les plus héroïques. Nous pouvons en croire César, qui disait : « Il est plus facile de vaincre les autres que de se vaincre soi-même. »

Mais aucun sacrifice ne doit être trop élevé pour l'âme d'un vrai patriote quand le salut de la France est en jeu, comme c'est le cas actuellement.

D'autre part, dans une lutte engagée contre la dépopulation, le chef unique dont l'élection s'impose doit être chef d'une famille nombreuse, et au risque de vous étonner, j'ajouterai qu'il ne doit pas être favorisé de la fortune, car il faut qu'il sache au prix de ses propres sueurs et de ses veilles ce qu'il en coûte d'élever de nombreux enfants.

Le chef de famille pauvre n'entendra jamais ces paroles qu'on objecte souvent au riche : « Avoir de nombreux enfants, c'est aisé quand on a les moyens de les élever. » En outre, comme il ne recherche ni pour lui-même ni pour ses biens de faveur de l'Etat, mais seulement d'être traité avec justice, il reste indépendant vis-à-vis des détenteurs du pouvoir civil.

Il faut en outre que le chef dont je parle ait une grande ténacité, pour ne pas fléchir à l'égard des revendications reconnues légitimes et nécessaires ; et enfin, il faut qu'il ait acquis une expérience par un stage de nombreuses années dans le domaine de l'action poursuivie en faveur de la défense des familles nombreuses.

Je ne désigne en aucune manière ce chef ; j'énonce seulement les conditions essentielles qu'il doit posséder pour être bien qualifié.

Voilà, Messieurs, ce que, au nom du Comité central d'études, j'avais à vous dire touchant la stratégie que nous souhaitons vous voir adopter.

Quant à la tactique, elle sera en corrélation avec votre stratégie, et soyez sûrs qu'autant l'une et l'autre seront bien caractérisées, autant votre force sera grande. Par contre, autant vous négligerez les considérations précédentes d'ordre stratégique, autant vous serez impuissants pour exiger des pouvoirs publics des actes politiques nécessaires au relèvement de la natalité.

### Programme de revendications

Quant aux moyens à réaliser, ils devront être en parfait accord avec une bonne stratégie et une bonne tactique.

Voici l'ordre hiérarchique que nous conseillerions à cet égard d'observer :

1° L'introduction immédiate du vote familial dans notre régime électoral. Cette introduction est d'ailleurs absolument conforme à l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789-91, qui est la base actuelle de notre droit public. Dans l'annexe IV, jointe à cette communication, vous trouverez l'énoncé de cet article et les conséquences qui s'en dégagent ;

2° La liberté de tester pour le chef de famille, tout en limitant cette liberté en ce qui concerne la fortune patrimoniale ;

3° La liberté d'enseignement, sa gratuité et la répartition proportionnelle scolaire, afin que les chefs de famille dépourvus de fortune puissent faire élever leurs enfants selon leur volonté sans recourir à la charité des favorisés de la fortune pour payer les frais d'enseignement de leurs enfants selon leur gré, et sans que ceux-ci soient humiliés par le fait que leurs parents ne payent pas alors que d'autres parents payent.

Telles sont les trois premières et principales revendications dont la fécondité serait considérable pour le triomphe de votre cause si vous parveniez à les faire aboutir.

Il en est d'autres également importantes. Elles figurent dans votre programme. Aussi je n'en dis rien. Cependant, parmi celles-ci je dois en signaler une que nous désapprouvons. C'est celle qui a trait à la naturalisation.

Vous avez pu lire, dans la citation empruntée par Gudin à J.-J. Rousseau, que les progrès d'une nation, manifestés par l'accroissement de sa population, doivent être tenus pour tels quand cet accroissement se fait sans naturalisation ni colonisation. En cela, Rousseau voyait juste, et pourquoi parle-t-il ainsi ? C'est que dans toute naturalisation se greffent un sang et un atavisme étrangers. Or, plus la nation qui naturalise est élevée en qualités, aptitudes, caractères, par rapport aux nations dont les membres sont objet de naturalisation, et plus il y a intérêt pour elle à ce que le sang et l'atavisme étranger ne soient pas mélangés aux siens.

Donc, nous conseillons qu'on rende la naturalisation aussi difficile que possible, attendu que la France est, à juste titre, la tête et le cœur de l'humanité. Aussi y a-t-il un immense intérêt pour elle à ce que le croisement des races ne se produise pas à son préjudice.

D'autre part, je ne vois pas figurer dans le programme de vos revendications celles relatives à l'assiette de l'impôt sur le revenu. Or, celle-ci devrait être établie sur le revenu attributif, en proportion de la part du capital du chef de famille dont la loi exige que les enfants héritent, au lieu de l'être sur le revenu global de la famille, ainsi qu'il en est actuellement, soit les trois quarts, le quart restant étant la quotité disponible laissée à la disposition du chef de famille par voie testamentaire.

Enfin, il faut aussi que la volonté du chef de famille ait force de loi, quelles que soient les dispositions prises par lui à l'égard de sa quotité disponible.

### Tous les moyens préconisés resteront vains s'ils ne sont fécondés par la vertu du catholicisme.

Messieurs, presque toutes les revendications que je viens de signaler sont d'ordre économique, et je réservais en dernier une considération de capitale importance :

Rome a connu le mal que vous constatez; les efforts tentés par l'empereur Auguste, notamment par les lois Julia Poppea, pour l'enrayer sont connus. Ils ont atteint l'extrême limite du possible au point de vue économique. Or, ils furent vains ; il leur manquait, en effet, d'être fécondés par la vertu du christianisme dans sa forme pure, le catholicisme. Aussi, l'Empire romain continua à se dépeupler, et il s'écroula sous la poussée des barbares.

Ainsi la France, dont le climat est tempéré, le territoire éminemment fécond, et qui se dépeuple, est convoitée par les Etats allemands surpeuplés. Aussi faillit-elle, en 1914, devenir la proie des Germains. Il résulte de cet enseignement de l'histoire contemporaine que tous les moyens que vous préconisez, fort judicieux par ailleurs, seront vains s'ils ne sont pas fécondés par la doctrine fidèlement pratiquée de Celui qui a dit : « Mes paroles sont esprit et vie. »

Vous pouvez être sûrs, Messieurs, que sans l'enseignement de cette doctrine dans toutes les écoles

de France, tous les moyens d'ordre économique seront vains.

C'est aujourd'hui une question de vie ou de mort pour la France.

Les témoignages abondent en faveur de ce que je vous exprime. Les provinces françaises restées fidèles à la foi catholique voient leur population s'accroître, les régions infidèles voient leur population décroître. Les catholiques français du Canada sont fiers de la plus grande puissance de natalité qu'ait connue l'histoire.

Il nous reste à souhaiter, Messieurs, que les recherches faites depuis de longues années par le Comité central d'études, et qui ont abouti aux conclusions que je viens de développer devant vous, soient prises en considération par ceux qui exercent une influence directrice sur l'orientation des familles françaises et particulièrement des familles nombreuses, suprême espoir de la patrie.

## ANNEXE I

### Le blasphème de Viviani.

Quand on relit les paroles de M. Viviani en 1906, on se défend mal d'une impression de stupeur. La douleur bientôt s'y ajoute quand on songe que c'est officiellement, à la tribune nationale, qu'a retenti ce blasphème, et que la Chambre en a ordonné l'affichage sur tous les murs de France. Quel appel à la foudre! Elle devait frapper notre malheureux pays, huit ans plus tard.

Le ministre du Travail avait grandi, il était devenu président du Conseil, lorsque la guerre éclata. Sa première pensée, son premier geste, fut de se tourner vers les catholiques, de faire appel à l'union sacrée. Il le fit avec une grande loyauté. Le patriotisme terrassa l'orgueil.

M. Viviani a-t-il regretté son blasphème? Il n'aimait point qu'on le lui rappelât. Au mois de mai 1917, au retour de son premier voyage aux Etats-Unis, je me permis, dans une conversation intime, d'y faire une discrète allusion. M. Viviani, alors ministre de la Justice et garde des Sceaux, m'interrompit assez brutalement :

— Mon cher ami, me répondit-il, j'ai dit une grosse sottise; il faut l'oublier.

Inutile d'ajouter, pour ceux qui ont connu l'homme, qu'il employa un tout autre mot que sottise, un mot intraduisible même en latin, qui brave l'honnêteté.

M. Viviani a regretté son retentissant blasphème de 1906, non seulement dans les conversations privées, mais, ce qui est beaucoup mieux, dans des déclarations publiques.

Le 22 décembre 1914, il s'exprimait en ces termes à la tribune de la Chambre :

« Le Gouvernement ne fut certes pas exempt d'erreurs, mais il a profité quelquefois des suggestions et même des critiques qui lui sont advenues, comme il convient dans une démocratie où chaque citoyen, et le plus humble, est le collaborateur des pouvoirs publics. »

Et, à la tribune du Sénat, le 10 mars 1916 :

« Si la France doit être coupée en deux, que ceux qui ne pensent pas comme nous doivent être privés de tout et ceux qui pensent comme nous n'être privés de rien...

» Non, nous n'aurons pas impunément traversé les étapes de sang, et si vraiment la grande leçon de la guerre ne devait pas entraîner tous les Français à ensevelir dans les tranchées quelques-uns de leurs préjugés, il ne me resterait plus qu'à fermer ce portefeuille et à descendre de cette tribune. »

Enfin, dans une déclaration faite en Amérique, en juin 1921, et que rapportent les *Nouvelles Religieuses* du 15 juillet 1921, il achevait de marquer en ces termes son évolution :

« La France n'est pas seulement tolérante, mais sa foi est profonde. C'est à nous qu'a été donné le privilège de souffrir pour l'humanité. C'est un de nos grands hommes d'Etat, Lamartine, qui appela la France « le Christ de l'humanité ». Ceci est vrai au sens profond du mot, la France a souffert pour le salut du monde. C'est encore sa mission, et c'est de vous que, par-dessus tout, elle attend le secours moral et spirituel pour remplir cette mission (*prayer fully and reverently*)... Elle a confiance dans le christianisme. »

## ANNEXE II

### Utopie de la neutralité.

AULARD :

« Je défie bien le plus ingénieux de nos philosophes politiques de formuler une définition, même médiocre, d'un mot qui, si peu qu'on y réfléchisse, n'offre aucun sens ou n'offre qu'un sens absurde. [...] Et c'est bien vrai qu'on y manque. Et c'est bien vrai qu'un instituteur laïque, s'il est honnête homme, ne peut faire autrement que d'y manquer, sous peine de rien enseigner ni en morale ni en histoire, sous peine de renoncer à son rôle même d'éducateur. [...] Mais je dis qu'en ce moment où l'Eglise catholique fait un si grand effort, et si hardiment combiné, pour s'emparer de l'école primaire en France, ce serait une sottise de renoncer, sous prétexte de neutralité scolaire, à opposer notre doctrine et notre méthode à sa doctrine et à sa méthode. Ne parlons plus de neutralité scolaire. » (*Matin*, 14. 9. 08.) (1)

BUISSON :

« Mais l'instituteur neutre entre la République et la Monarchie! Neutre entre le Syllabus et la Déclaration des Droits de l'Homme ! L'instituteur neutre entre la morale rationnelle et la contre-révolution! Neutre, c'est-à-dire nul, sur toutes les questions de principes auxquelles se mesure et se juge l'homme, le citoyen, l'éducateur! Non! non! Les points de contact obligent donc l'instituteur à prendre position dans un camp, à n'être pas neutre. En quelle matière pourrait-il l'être?... » (*Dictionnaire pédagogique.*)

LA RAMÉE :

Notre neutralité, c'est d'enseigner la vérité... La vérité n'est pas neutre, elle est subversive. Elle est l'ennemie des préjugés que la tradition transmet de génération en génération, et des privilèges de classe. Tant pis pour les privilèges et pour les préjugés... Nous ne mettrons pas les vérités sous le boisseau. Les enfants ont le droit à la vérité scientifique, historique, économique. Ce serait une malhonnêteté de les en priver par couardise. D'ailleurs, nos Syndicats ou, comme on dit par euphémisme, nos Amicales, ne sont point faits pour les chiens. Nous les avons créés non pas pour améliorer notre situation matérielle, mais seulement pour sauvegarder notre dignité, la dignité de

(1) L'article a été reproduit en entier dans la *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1908, pp. 616-617. Dans un discours prononcé au Sénat le 15 avril 1921, M. Dominique Delahaye en a cité les passages essentiels : *D. C.*, t. 5, pp. 488-489. Cf. également *D. C.*, t. 13, col. 1013, note 3.

l'enseignement public. Encore quelques années d'organisation, quand les retardataires les auront ralliées, quand elles se seront fortifiées, quand, d'un bout à l'autre de la France, par nos Amicales, nous nous sentirons les coudes, il fera beau voir la bourgeoisie régnante et sa servante, la haute bureaucratie universitaire, essayer de frapper l'un de nous, parce qu'il aura compris la neutralité non à la façon d'un eunuque, mais comme un homme libre, épris de justice scientifique et de justice sociale. » (*Revue de l'enseignement primaire*, 11. 9. 04.)

Jules Payot :

« Nous allons expier l'erreur commise par les fondateurs de l'enseignement laïque, qui, pour ne pas effrayer les adversaires, ont introduit cette notion de neutralité qui, à l'expérience, paraîtra une impossibilité... On arrive aujourd'hui à cette situation qu'il est impossible à un esprit affranchi des religions confessionnelles de prononcer un mot qui soit vraiment neutre. » (*Correspondance de la Ligue de l'Enseignement*, 12. 4. 08.)

Martin :

Nul, l'instituteur moins que tout autre, n'a le droit de se dérober et de rester neutre dans la lutte passionnée et décisive actuellement engagée et dont l'issue peut être si grosse de conséquences pour nos libertés. Chacun de nous est une sentinelle avancée dont l'œil perspicace et exercé doit être toujours ouvert pour déjouer les ruses d'apaches de la gent cléricale, et Dieu sait si elle en a !

Qu'on ne vienne point me parler de neutralité : de cette neutralité, je m'en f..., qui n'est que faiblesse et désertion ; car tolérer tout cela serait une impardonnable lâcheté. Serait-ce de la neutralité, pour un soldat envoyé en éclaireur, de ne point communiquer à ses chefs les secrets qu'il a surpris et d'attendre, l'arme aux pieds, que l'ennemi lui passe sur le corps pour aller traîtreusement surprendre et assassiner ses frères d'armes ? Ce serait de la neutralité à la façon de la brebis qui attend d'un œil terne et indifférent que le boucher lui plante le couteau dans la gorge. » (*Bulletin de l'Amicale de la Haute-Loire ; Eclair*, 15. 5. 06.)

H. Lefevre :

Que serait-ce d'abord qu'une école neutre ? Ne serait-ce pas le lieu où l'on n'enseignerait que les seules idées acceptées de tous, tellement évidentes que personne ne pût ou n'osât les mettre en doute ? Or, s'il est possible de recueillir l'unanimité dans le domaine de certaines sciences, comme les mathématiques, ne serait-il pas chimérique de chercher à l'obtenir dans tout ce qui touche au domaine moral ? Si nous voulions un enseignement laïque vraiment neutre, il faudrait alors en bannir la morale et l'instruction civique et l'histoire, c'est-à-dire tout ce qui précisément forme l'homme et le citoyen. » (*Petite République*, 1. 8. 08.)

*Lanterne* (éditorial), 1er février 1909 :

« On nous donne la pensée de Jules Ferry en 1882, elle vaut pour son temps ; il est à coup sûr audacieux de soumettre au jugement de Ferry la neutralité scolaire en 1909, c'est-à-dire vingt-sept ans plus tard. (Il était politique à ce moment de ne rien brusquer ; l'heure n'était pas encore venue de dresser la raison triomphante devant les dieux à leur crépuscule.) ... La neutralité telle que la comprennent les calotins est utopique et irréalisable ; l'enseignement rationnel ne saurait respecter le mensonge clérical et la fable religieuse. »

René Viviani :

« On nous parle de neutralité scolaire ! Mais il est temps de dire que la neutralité scolaire n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance. Nous l'invoquions pour endormir les scrupuleux ou les timorés. Mais maintenant, il ne s'agit plus de cela, jouons franc jeu. Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université antireligieuse, et antireligieuse d'une façon active, militante, belliqueuse. » (Cité par M. Fénelon Gibon, *Revue pratique d'Apologétique* [repr. par *Q. A.*, t. 98, p. 60], et par l'abbé Gayraud, Ch. dép., 1re séance du 20. 1. 10 : *J. O.*, 21. 1. 10, p. 211, 1re col.)

« Et la neutralité ! Elle est, elle fut toujours un mensonge. Certes, elle fut peut-être un mensonge nécessaire lorsqu'on forgeait au milieu des impétueuses colères de la droite la loi scolaire. [...] On promit cette chimère de la neutralité pour rassurer quelques timidités dont la coalition eût fait obstacle au principe de la loi. Mais Jules Ferry avait l'esprit trop net pour croire à l'autorité de cet expédient, et le malheur est que ses disciples prennent pour un principe ce qui, dans ses mains un peu lourdes, ne fut jamais qu'un prétexte. » (*Humanité*, 4. 10. 04.)

Liard écrit dans sa *Logique :*

« Toute chose doit être ou ne pas être » énonce cette condition de la pensée qui nous force à penser comme existante l'une ou l'autre de deux notions contradictoires qui ne peuvent coexister. Soit une qualité quelconque, je ne puis pas déclarer qu'elle appartient ou n'appartient pas à un sujet donné ; entre l'affirmation et la négation il n'y a pas de milieu. »

*Apocalypse* de saint Jean (ch. III, 15 et 16) :

« Je connais vos œuvres, vous n'êtes ni froid ni chaud. Plût à Dieu que vous fussiez froid ou chaud.

» Mais parce que vous êtes tièdes, et que vous n'êtes ni froid ni chaud, je suis prêt de vous vomir de ma bouche. »

## ANNEXE III

Pour vérifier l'opinion de Gudin quant aux effets de la réforme sur laquelle il fondait de si grandes espérances, reportons-nous à cette fin du XVIIIe siècle.

Nous constatons, d'après les données les plus sûres, qu'à cette époque il suffisait de 124 habitants pour que chaque année, défalcation faite des décès, la population de la France augmentât d'une unité.

Dans la suite, cet accroissement d'une unité a demandé un nombre de plus en plus considérable de membres de la nation.

Ainsi, en 1871, il en fallait 343 ; en 1909, 533 ; en 1910, 543.

En 1890, 1891, 1892, 1900, 1907, il ne s'agit plus d'une augmentation, mais, au contraire, d'une diminution de la population dans des proportions variant de 0,2 à 1 par mille. Cette dernière proportion a été atteinte en 1911.

La France a ainsi perdu, depuis 1789, beaucoup plus de 80 millions de ses membres. Ils n'ont donc pas pu répondre « présents » à l'appel de la patrie en 1914, ce qui est l'une des causes profondes de ce que, de 1914 à 1918, pour triompher des Allemands, les Français ont dû appeler à leur secours race noire, race jaune et alliés de race blanche. Il en résulte que, tout en ayant gagné la guerre sur les champs de bataille, nous l'avons perdue au point de vue économique.

## ANNEXE IV

Les articles 3 et 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789-1791, base actuelle de notre droit public, sont ainsi conçus :

*Art. 3.* — « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

*Art. 6.* — « La loi est l'expression de la volonté générale. »

Dans l'article 3, donc, il est nettement déclaré que la souveraineté appartient à la nation, par conséquent à la nation tout entière, c'est-à-dire à l'ensemble de tous ses membres. La seconde proposition de cet article confirme d'ailleurs la première, puisqu'il proclame que nul dans la nation ne peut exercer d'autorité qui n'émane pas de la nation. Or, est membre de la nation quiconque est inscrit sur son état civil, est reconnu par la loi : il est ainsi un des composants de la nation.

Or, pour que chacun de ces composants puisse jouer son rôle et déléguer à quelqu'un la part d'autorité qui lui appartient comme membre de la nation, il faut qu'il soit pourvu du droit de suffrage, que celui-ci soit exprimé directement ou indirectement par un autre membre de la nation qualifié pour le représenter dans l'accomplissement de ce devoir civique, cela importe peu. C'est la majorité certaine de ces suffrages qui doit être tenue pour l'expression de la volonté générale de la nation.

Or, actuellement, en France, ce n'est pas la nation tout entière qui exerce ainsi la souveraineté, mais bien un corps qui n'émane pas de la nation ; le corps électoral. Il prétend cependant à la souveraineté, bien qu'il ne compte pas plus qu'un quart des membres de la nation. Ce corps électoral a été arbitrairement maintenu par les législateurs de 1875 et fait partie de nos institutions politiques de par nos lois organiques, et cela en contradiction formelle avec la Déclaration de 1789.

## BIBLIOGRAPHIE

**Saint Jean de la Croix et le problème de l'expérience mystique,** par Jean Baruzi, docteur ès lettres. — Un vol. in-8° de 790 pages, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 40 francs net. Alcan. Paris, 1925.

Les huit cents pages de la thèse soutenue en Sorbonne le 21 novembre 1924 par M. Baruzi sont le résultat de dix années de travail. Son livre, qui n'est pas facile à lire — tant il est compact, touffu, enrichi de notes et traitant les matières les plus abstraites, — est pourtant passionnant.

Au prix de longues recherches, mais soutenu par une sympathie grandissante à l'égard du prince des mystiques, l'auteur a essayé de restituter le texte authentique des écrits du Saint et les détails de sa biographie. Cette première partie, aussi neuve que captivante, mérite de grands éloges. Malheureusement, pour M. Baruzi elle n'est qu'un préliminaire ; le réel sujet de sa thèse est l'expérience mystique. Et ici nous devons faire les plus expresses réserves. L'admiration de M. Baruzi pour saint Jean de la Croix est incontestable, sa connaissance des écrits du Saint hors de pair, son esprit d'analyse aussi subtil que profond. Ses préjugés philosophiques l'ont cependant trahi.

L' « expérience abyssale » du grand mystique est sublime, sa « nudité d'esprit » poussée à la perfection. Comment prétendre, pourtant, qu'il fit abstraction de la personne de Jésus-Christ, lui qui disait la messe tous les matins ? Comment le faire passer, par une abstraction plus grande, de l'adoration du Dieu personnel — l'Etre le plus réel et le plus précis qu'on puisse imaginer — à celle de l'être en général, le plus indéterminé de tous, qui n'a de réalité que dans notre esprit ? Le faux mysticisme des panthéistes aboutit à la passivité dans les œuvres, à la ruine de la personnalité : il n'est qu'une illusion. L'Eglise l'a toujours combattu et condamné : saint Jean de la Croix en est absolument indemne. Plus, peut-être, que tous les autres mystiques, il est objectif, rigoureux, vide de tout subjectivisme et des fantaisies de l'imagination. V. F.

**Introduction à l'étude de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin,** par Mgr Legendre, doyen de la Faculté de théologie d'Angers. — Un vol. in-8° de VI-192 pages. Prix : 10 francs. Paris, Bloud et Gay. 1923.

« Mgr Legendre a vécu plus d'un demi-siècle dans la familiarité de saint Thomas d'Aquin ; ce volume nous livre les fruits de son expérience. Après une vue d'ensemble sur le plan de la Somme théologique, il étudie le chef-d'œuvre du Docteur angélique dans ses relations avec la Bible, avec la Tradition, avec la Raison et la Foi. Il en expose la genèse, marque sommairement le but, le plan, la méthode, il termine par des conseils pratiques pour l'étude de la *Somme*.

» Encore que le vénérable auteur se soit proposé, à l'exemple de saint Thomas, d'écrire pour les « commen- » çants », beaucoup de maîtres trouveront là, avec une direction toujours sage, des données fort instructives sur la germination de la pensée thomiste. — Adhémar d'Alès. » (*Etudes*, 20. 4. 23.)

**Petit traité pratique des vœux et de l'état religieux,** sous forme catéchistique, en concordance avec le Code de droit canon, suivi d'un appendice sur le caractère, par le chanoine Marsot, aumônier à Villersexel (Haute-Saône). Nouvelle édition (la 17e, 37e mille) entièrement remaniée. Un vol. 17 × 11 cm. de 351 pages. Prix : 5 francs franco (majoration comprise). Chez l'auteur ; l'imprimeur, M. le Supérieur de l'Orphelinat Saint-Jean, Albi (Tarn) ; ou l'éditeur, Mignard, 38, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe. 1925.

Ouvrage béni par les Papes Benoît XV et Pie XI, honoré de quatre lettres du cardinal Gasparri, recommandé par 53 cardinaux, archevêques ou évêques.

Cette édition donne la Lettre apostolique que S. S. Pie XI a daigné adresser aux Supérieurs des Congrégations sur la vie religieuse, ainsi que quelques canons du Code concernant l'état religieux, et toutes les décisions de la S. C. des Religieux et de la Commission d'interprétation du Code. Les éditions précédentes donnaient les décisions à mesure qu'elles paraissaient ; mais comme, depuis quelque temps, aucune décision nouvelle n'a été publiée, il y a lieu de penser que les Congrégations religieuses possèdent un enseignement définitif.

Les Congrégations de droit diocésain qui se proposent de demander à devenir de droit pontifical y trouveront les formalités qu'elles auront à remplir. Les moniales de France et de Belgique qui, depuis à peu près 125 ans, n'étaient plus autorisées à émettre des vœux solennels, remarqueront les trois actes récents du Saint-Siège qui les intéressent, ainsi que d'autres renseignements nécessaires.

Cet ouvrage aidera à mieux comprendre les Constitutions même modifiées, et sera utile non seulement aux novices et aux religieuses, mais encore à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont à s'occuper des Congrégations religieuses, au double point de vue théorique et pratique. Il répond, sous la forme catéchistique, à 926 questions concernant la vie religieuse.

Le prix a été abaissé autant que possible, et ce sera accomplir une œuvre excellente que de le procurer à certaines Congrégations dépourvues de ressources, qui prieront pour leurs bienfaiteurs ou bienfaitrices.

## LE CANADA CATHOLIQUE

# Campagnes de tempérance

### LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX NOIRE

De la *Semaine religieuse de Québec* (8. 10. 25) : *L'inauguration solennelle du Monument Quertier à Saint-Denis de Kamouraska, dimanche prochain* [*11 octobre*] (1), *marquera l'ouverture d'une grande campagne de tempérance dans le diocèse de Québec, la quatrième de notre histoire. Nous en profitons pour mettre sous les yeux de nos lecteurs le magistral exposé des trois premières campagnes tracé* [*dans son* Instruction au clergé touchant la tempérance, *du 25. 8. 25*] *par la plume de notre vénéré archevêque, S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, qui n'oublie qu'une chose dans son intéressant récit, c'est de nommer le principal apôtre de la troisième croisade diocésaine, l'évêque d'Eleuthéropolis, directeur de l'Action sociale catholique, président du premier Congrès de tempérance au diocèse de Québec, aujourd'hui notre archevêque.*

La première campagne de tempérance, au pays, remonte à l'origine de la colonie. Voyant les ravages que causait l'alcoolisme dans la jeune chrétienté confiée à sa sollicitude pastorale, le vénérable Mgr de Laval attaqua l'ennemi avec un courage et une persévérance inlassables. Il eut à lutter contre de graves intérêts temporels, favorisés par le préjugé et appuyés par le pouvoir civil. Après des succès et des revers, il réussit à enrayer, dans une large mesure, le fléau de la traite et de l'ivrognerie, si bien que son successeur, Mgr de Saint-Vallier, pouvait écrire en 1685, en parlant de ceux qui composaient alors la colonie : « Le peuple, en général, est aussi dévot que le clergé est saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions des chrétiens des premiers siècles. »

Mgr de Laval fut donc, dans notre pays, l'initiateur de la lutte contre l'alcoolisme. Sa vie offre un enseignement et un exemple. Au ciel, aujourd'hui, nous en avons la ferme confiance, il intercède pour nous et il met son puissant crédit au service de ceux qui, comme lui, veulent maintenir et développer la tempérance dans toutes les classes sociales.

Cependant, les passions sont tenaces. Déjà, en 1724, Mgr de Saint-Vallier avait été obligé de revenir à des mesures énergiques pour combattre de nouveau l'ennemi renaissant : le trafic de l'alcool. Après lui, la lutte dut se continuer avec des résultats qui ne répondaient pas toujours aux généreux efforts des apôtres, prêtres et laïques, toujours armés pour cette guerre ingrate. Vers le milieu du siècle dernier, l'ennemi avait repris un tel empire sur notre peuple, l'ivrognerie était devenue une telle plaie sociale, qu'il parut nécessaire d'entreprendre une nouvelle et plus vigoureuse croisade de tempérance.

Des prêtres zélés, encouragés et bénis par leur archevêque, se mirent à l'œuvre avec ardeur. On les vit aller de paroisse en paroisse, prêchant sans relâche, dénonçant l'ennemi, s'élevant avec éloquence contre l'ivrognerie, inspirant à tous leurs auditeurs une horreur profonde pour ce vice dégradant. La mémoire de deux de ces apôtres, les abbés Quertier et Mailloux, est restée longtemps en bénédiction parmi notre peuple. L'abbé Mailloux était d'une vertu austère. Homme de doctrine et d'action, il se dévoua particulièrement par la parole et par la plume à la cause sacrée de la tempérance. Le livre qu'il écrivit sur ce sujet est vraiment remarquable et mériterait de prendre place à tous les foyers.

L'abbé Quertier, de son côté, était merveilleusement doué pour lutter contre le fléau de l'alcool. « C'était, a-t-on dit, une âme d'apôtre dans un organisme de tribun. » Sa parole était une arme de lumière. Esprit puissant et original, nourri de la science des Saintes Ecritures et de la doctrine des saints Pères, d'une volonté de fer comme celle d'un vétéran de nombreux combats, il mettait encore au service de son éloquence une sensibilité exquise et une imagination riche et hardie.

Convaincu que la tempérance suppose le sacrifice et se rappelant la promesse faite à l'empereur Constantin lorsqu'au moment de la bataille contre Maxence il vit, dans le ciel, une croix avec ces mots : « *In hoc signo vinces* — Tu vaincras par ce signe », — il adapta à la guerre contre l'ivrognerie cette arme victorieuse, arme que saint Paul avait portée à travers l'Empire romain dans sa lutte contre le paganisme. Le 1er décembre 1842, il arbora la croix de bois noir, comme drapeau des soldats de la tempérance. Il eut le bonheur de la faire accepter par la masse de ses paroissiens ; puis, cette pieuse pratique, inaugurée à Saint-Denis, se répandit bientôt dans toute la province. On sait quel rôle considérable fut, à partir de ce moment, celui de la croix noire dans l'œuvre de la tempérance. Elle recevait, dans la maison du tempérant, un culte spécial et avait la place d'honneur dans la salle où se réunissait habituellement la famille. C'est au pied de cette croix que chaque soir on faisait la prière en commun. A la mort, elle accompagnait jusqu'à leur dernière demeure ceux qu'elle avait protégés et bénis, et, après les dernières prières, on la rapportait au foyer familial, où elle reprenait la place pour continuer de bénir et de protéger.

Après Saint-Denis, plusieurs paroisses eurent l'inappréciable bonheur d'entendre l'abbé Quertier et de recevoir de ses mains le symbole de la tempérance. Sous le choc de sa parole entraînante, on vit des multitudes d'hommes prendre la croix et promettre devant Dieu de s'abstenir de l'usage des boissons enivrantes jusqu'à leur dernier jour. La Société de la Croix fut fondée dans presque toutes les paroisses et mit sous la protection de l'étendard victorieux la plupart des familles du diocèse. Dieu avait visiblement béni le travail de ses apôtres, et la cause de la tempérance triomphait presque partout.

La croisade féconde de l'abbé Quertier se continua pendant plusieurs années, encouragée par NN. SS. les

(1) M. l'abbé Edouard Quertier a été, au milieu du XIXe siècle, curé de Saint-Denis et apôtre de la tempérance. (Note de la *D. C.*)

évêques et par les Conciles de Québec. Et l'on put croire que les victoires remportées sur le démon de l'ivrognerie étaient décisives. Mais, si le fléau était arrêté, le germe n'en était pas détruit. Lentement, l'alcool recommença son œuvre d'infiltration et de dissolution. Le clergé, à la vérité, ne cessait de lutter, s'efforçant de maintenir les conquêtes de la Croix noire. Mais les efforts manquèrent de cohésion. On cessa trop tôt les opérations d'ensemble et les croisades générales. Et l'ennemi en profita pour reprendre petit à petit le terrain perdu. Après un demi-siècle, on constata avec stupeur que la question de l'alcoolisme se dressait plus grave que jamais, qu'elle constituait encore un péril social, et qu'une action énergique s'imposait de nouveau. C'est alors que nos évêques organisèrent notre troisième grande croisade antialcoolique.

Nous avons encore à la mémoire les faits de cette salutaire campagne, qui fut l'œuvre de nombreux apôtres ecclésiastiques et laïques, et à laquelle le journal quotidien *l'Action sociale*, devenue depuis *l'Action catholique*, collabora puissamment. Et ce fut, en 1910, l'inoubliable Congrès de tempérance de Québec, qui eut un succès retentissant. Ce Congrès donna naissance au Conseil de la Croix noire, destiné à diriger l'Association de tempérance de la Croix noire avec ses 150 sections paroissiales. *L'Action sociale*, la Ligue antialcoolique et le Conseil central de la Croix noire stimulaient et soutenaient partout les lutteurs. On put croire, cette fois, que le triomphe était définitif. En vérité, les résultats dépassaient toutes les prévisions. Suppression du commerce des liqueurs dans un très grand nombre de localités ; réformes accomplies dans les habitudes domestiques et les mœurs sociales; et surtout, l'opinion publique assainie et débarrassée de ses préjugés: tout faisait croire à une victoire complète... Comme le notait Mgr de Nicolet dans sa lettre pastorale du 19 mars 1924, il y a eu progrès dans les idées d'abord. La grande majorité de nos fidèles aujourd'hui est convaincue non seulement des bienfaits moraux et spirituels de la vertu de sobriété, mais encore de ses avantages économiques, et plus d'une fois s'est réalisée cette parole d'un curé désignant la maison restaurée d'un alcoolique converti : « Voilà mon monument de tempérance. »

Tous admettent volontiers qu'il y a moins de larmes dans les foyers, moins de misère chez les enfants, moins de crédit dans les magasins, moins de blasphèmes sur les lèvres, moins de désordres dans les mœurs, quand une paroisse porte fièrement le drapeau de la tempérance. Il y a progrès dans tous les rangs de la société. Notre classe dirigeante est plus sobre, notre jeunesse universitaire plus digne, nos jeunes gens de chantiers sont réhabilités. La coutume de la *traite* n'impose plus sa tyrannie désastreuse, et l'alcool n'est plus l'indispensable condiment de nos réjouissances de famille ou de société. On a pu traverser presque une moitié du continent sans voir tituber un ivrogne, sans être témoin des brutales querelles où s'achèvent les camaraderies alcooliques. Si ce hideux spectacle est devenu si rare, ce n'est pas que l'on boive en cachette, mais c'est que l'on boit, en vérité, beaucoup moins. Ceux-là seuls tiennent à dire le contraire qui voudraient voir revenir dans nos paroisses le régime de la buvette licenciée, dont le souvenir humiliant rappelle tant d'abus et tant de misères (1).

## L'ÉDUCATION DES JEUNES

*La jeunesse est naturellement expansive, elle ne demande qu'à s'ouvrir, à s'épancher; encore faut-il qu'on l'écoute avec bienveillance, qu'elle se sente en confiance et en sympathie, qu'on ne traite pas de rien ce qui lui semble important, et qu'on ne sourie pas de ses sentiments, de ses désirs et de ses rêves. Les années enlèvent aux impressions si vives de la jeunesse leur acuité et leur intérêt, la sensibilité s'émousse et souvent l'amertume remplit le cœur. Il ne faut pas verser l'âpre liqueur de nos désillusions dans les âmes des jeunes, il ne faut sourire ni de leur sérieux ni de leur fougue, mais essayer de les diriger et de les instruire. Qui peut mieux que le père ou la mère devenir le confident et l'ami de l'adolescent; qui en a reçu mission davantage, et qu'y a-t-il de plus touchant et de plus beau qu'une amitié entre père et fils, entre mère et fille? Cela comporterait, sans doute, quelques renoncements. Il faut descendre de son piédestal, avouer ses imperfections et quelquefois ses fautes, écouter beaucoup de puérilités et s'intéresser à de petites choses, discuter au lieu d'ordonner, convaincre au lieu de commander. Mais quel profit pour l'un comme pour l'autre, pour l'adolescent, qui se sent aimé, compris, guidé, et pour l'adulte, dont le sang alourdi s'échauffe d'une vie nouvelle. Hélas! combien de parents se soucient de ce rôle, combien en trouvent le temps? Le travail, les relations, les plaisirs, la pipe, le journal, le jardin, le raccommodage ou la broderie, ne laissent pas de loisirs. On vit sous le même toit, on partage les mêmes repas, et l'on est étrangers, à moins qu'on ne soit rivaux ou ennemis.*

[*Dossiers de l'Action Populaire*, 10 juill. 1924.]

*La jeunesse est l'avenir. Quiconque s'en désintéresse fait fausse route et n'aboutit à rien. Quant à ceux qui ont la prétention de la former en dehors de toute discipline religieuse, ce sont des insensés qui veulent des effets sans cause et du pain sans farine.* Mgr GIBIER.

---

(1) Mgr Roy est revenu sur ce sujet, dans une lettre circulaire à son clergé, le 24. 9. 25. Citons cet extrait : « Comme vous l'avez constaté par Notre récente Instruction sur la tempérance [du 25. 8. 25], c'est Notre vif désir qu'une nouvelle impulsion soit donnée, dans le diocèse, à la prédication et au développement de cette vertu souverainement importante au double point de vue individuel et social. Vous trouverez, ci-joint, un programme de triduum sur ce sujet. On devra s'en tenir à ce programme ; et, pour que le triduum annoncé produise tous les fruits que Nous en attendons, Nous croyons désirable qu'il ait lieu simultanément dans plusieurs paroisses d'une même région. Ce temps de ferveur antialcoolique écoulé, le démon de l'intempérance reviendra sûrement à la charge et fera de nouveau le siège des âmes faibles. MM. les curés voudront bien ne pas croire leur tâche finie. Ils continueront de prêcher la vertu de sobriété selon les directions reçues. Ils travailleront à établir la Société de la Croix noire là où elle n'existe pas encore, et à la développer davantage là où elle existe déjà. Nous comptons sur leur zèle et sur leur dévouement. Un progrès incontestable a été accompli dans le passé en matière de tempérance, mais il reste beaucoup à faire. Concourons à cette œuvre sainte d'un effort soutenu et dévoué, et ne manquons pas, dans nos prières, de la recommander à Dieu et à ses saints. » (Note de la *D. C.*)

VERS L'UNION DES ÉGLISES

# Notes sur l'Église anglicane et sa crise actuelle

(*Suite et fin.*) (1)

## LES RÉSULTATS ACQUIS

Les jugements si peu avantageux des catholiques d'Angleterre ne doivent pas, semble-t-il, faire oublier l'appréciation équitable et très modérée que le cardinal Mercier a portée sur ces Conférences. Il estime que ces entretiens ont contribué à faire tomber des préventions et des méfiances ; qu'ils ont rapproché les cœurs et que le rapprochement des cœurs dispose à l'unité dans la foi.

Pendant plusieurs jours, les interlocuteurs ont conversé sur les questions les plus litigieuses, comme la primauté du Pape, sans que la cordialité de l'entretien ait été un instant troublée. Bien mieux, les deux groupes recommandaient ensemble à Dieu le succès de leur effort pour l'unité.

### Le progrès est indéniable.

N'y a-t-il pas là un progrès, surtout si l'on songe que nous sommes à trois générations à peine du temps où les rues de Londres retentissaient du cri farouche : *No Popery !*

Cet heureux changement ne date pas d'aujourd'hui. Le cardinal Vaughan lui-même constatait la merveilleuse évolution dont il était le témoin : « J'ai dit ailleurs que « l'Angleterre est déjà à moitié con- » vertie ». J'entends par là que les esprits ont fait la moitié du chemin qui doit les conduire à la religion catholique. » (2)

De son côté, le P. Keating écrit :

Je ne prétends pas nier que le Saint-Esprit soit à l'œuvre parmi les brebis égarées de la race anglaise qui sont hors du troupeau sans qu'il y ait de leur faute. Toute l'histoire du « réveil catholique » prouve le contraire. Le recouvrement graduel, lambeau par lambeau, de la vérité catholique, les efforts laborieux pour retrouver l'Union et un centre d'unité, la prétention même des anglicans de continuer l'ancienne Eglise, l'adoption continue de pratiques nettement catholiques, tout cela fait penser à une récompense donnée par l'Esprit de Dieu à la prière et à la bonne foi. Les déclarations de la Conférence de Lambeth en 1920 et tous les efforts subséquents vers l'unité sont, comme tels, en plein accord avec le dessein de Notre-Seigneur et se poursuivent sur une échelle et avec une vigueur qu'on n'aurait pas pu prévoir il y a trente ans. Le remarquable phénomène de ce qu'on appelle l' « anglo-catholicisme », qui, dans la personne de Lord Halifax, est disposé à reconnaître une suprématie papale *de iure* et qui dans d'autres milieux est allé jusqu'à répudier le *Livre de la prière commune* comme tout à fait hérétique, est un produit de date beaucoup plus récente, et qui peut dire où il aboutira ? (1)

(1) Voir le début de ce dossier dans *D. C.*, t. 12, col. 673-702, 1139-1151 ; t. 13, col. 545-576, 887-896, 1313-1344 ; t. 14, col. 515-563.

(2) P. Ragey, *L'anglo-catholicisme* : lettre du card. Vaughan, p. XXVI.

(1) *Month*, mars 1924. — M. Hannen Swaffer, qui se donne comme un adversaire de High Church, mais un adversaire loyal et sincère, esquisse, dans le *Sunday Express* du 17. 5. 20, un aperçu des progrès du ritualisme en Angleterre. L'article est intitulé : « Rome ou Cantorbéry ? Où s'en va l'Eglise d'Angleterre ? Est-ce la fin de la Réforme ? »

« Je me souviens, étant tout jeune, d'avoir entendu dire à ma grand'tante — le roi dont elle parlait était le roi Edouard VII : — « Les prophéties montrent que le » prince de Galles actuel est une des sept cornes de la » Bête, et que, lorsqu'il deviendra roi, l'Eglise d'Angle- » terre passera du côté de Rome. »

» C'était l'époque où les protestants prenaient peur, et ces paniques dégénéraient en bagarres et provoquaient des désordres dans les églises ritualistes. Ce temps est passé. Le ritualisme est devenu de plus en plus fort. A l'heure présente, un tiers du clergé anglican est partisan de la réunion avec Rome ; un tiers des communiants anglicans partage le même désir.

» C'est un sujet sur lequel je puis m'exprimer avec la plus grande franchise. Si je suis protestant, je n'en admire pas moins les anglo-catholiques ; leur apostolat dans les quartiers miséreux (*slums*) fait honneur à notre époque. Les anglo-catholiques représentent la partie la plus virile de l'Eglise d'Angleterre.

» La réunion avec Rome est agitée publiquement ; les milieux anglo-catholiques la demandent dans leurs prières. [...]

» Un partisan de High Church me disait hier : « En » gros, on peut dire qu'un tiers de l'Eglise anglicane est » nettement catholique. Dans le nord de l'Angleterre, ce » mouvement a une tendance antipapale. A Liverpool, » par exemple, on célèbre la messe, on administre le » sacrement de la confession ; mais il n'y a pas d'images, » la barrette n'est pas en usage. Dans le sud de l'Angle- » terre, le mouvement prend une tournure plus romaine. »

*Les images.* — « S'il y a eu quelque agitation ces dernières semaines à propos d'une statue de la Vierge et de l'Enfant dans l'église de St Magnus-the-Martyr, près du pont de Londres [cf. *D. C.*, t. 13, col. 548-551, en note], il existe des statues semblables dans des douzaines d'églises anglicanes de Londres. On en voit à St Alban's, Holborn ; à All Saints', Margaret Street ; à St Mary's, Graham Street, et personne ne s'en offusque. Dimanche passé, dans l'église de St Mary, Soho, j'ai vu une bannière avec ces mots : *Ave Maria*. Il y a quelques années, un tel emblème eût provoqué une émeute.

» A St Alban's, Holborn, Father Russell, qui est âgé de quatre-vingt-trois ans, est toujours vicaire (*curate*) ; il l'a été toute sa vie. [Le Rev. Edward Francis Russell avait, en 1920, soixante-seize ans ; né le 1. 1. 1844, fils d'un compagnon de l'Ordre du Bain, élevé à Victoria College, Jersey, à Trinity College, Cambridge, et à Cuddesdon Theological College, il est resté célibataire ; de 1867 à 1917, il fut *curate* à St Alban's ; il s'occupa spécialement des œuvres de St Barnabas et des Sœurs anglicanes de Bethany ; on a recueilli un volume de ses sermons, *Lest We grow Hard*]. Il aurait pu s'élever aux plus hautes dignités de l'Eglise. Chaque dimanche il fait office de diacre à la grand'messe. Le temps des émeutes est passé. Il les a bravées toutes, et maintenant ses prunelles ternies entrevoient l'aurore du jour qu'il a attendu toute sa vie. »

*Moines anglicans.* — « Sait-on qu'il y a actuellement dans l'Eglise d'Angleterre plus de moines qu'il n'y en avait au moment de la Réforme ? Sait-on qu'il y a plus de religieuses anglicanes qu'il n'y en avait avant que Henri VIII ne rompît tous liens avec Rome ? Il y a des centaines de religieuses anglicanes, vouées à la contem-

On peut lire dans un journal catholique italien :

**Le ritualisme n'est qu'une étape. Lentement la logique s'impose aux meilleurs anglicans et aux épiscopaliens**

---

blation, et qui passent leur vie derrière des grilles dans une prière sans fin [cf. *D. C.*, t. 13, col. 552, note 2].

» Sait-on que le Dr Frere, l'évêque nouvellement nommé de Truro, précédemment supérieur des Pères de Mirfield [cf. *D. C.*, t. 11, col. 136, note 2 ; t. 13, col. 563, note 6], est le premier moine qui soit parvenu à la dignité épiscopale depuis la Réforme et que, tout évêque qu'il est, il continue d'observer sa règle monacale ?

» « Comment tout cela peut-il se passer sans soulever de » protestation ? » ai-je demandé à un partisan de High » Church.

» « Le cérémonial que nous adoptons, m'a-t-il répondu, » se justifie par le dévouement de nos prêtres. Partout où » il y a un quartier miséreux, on peut voir un jeune » vicaire (*curate*) qui va et vient avec sa soutane râpée » et sa barrette. Son œuvre n'est que la traduction de son » vœu de pauvreté. A St Mary Magdalen's, Paddington, » un des plus minables quartiers du West End, ils sont » cinq pauvres prêtres à circuler ainsi par les rues ; dans » l'église qui est toute proche, chaque lundi soir, trois » cents femmes mal lavées, parmi lesquelles des femmes » de rues, se pressent dans l'église, où l'on prêche la fra- » ternité humaine. »

» Il y a soixante ans, d'une manière générale, on célébrait la sainte communion quatre fois par an dans les églises anglicanes. Dans le *Farington Diary*, publié il y a cent ans, on rapporte un mot du *dean* de Saint-Paul. Il aurait dit : « N'ayons pas le service de la communion » plus d'une fois par an ; cela attire trop de mendiants. » Par suite du mouvement anglo-catholique, le sacrement est célébré presque dans chaque église tous les dimanches, le matin à 8 heures. »

*La mitre des bishops.* — « Le premier évêque qui ait repris la mitre a été bishop [Edward] King, de Lincoln [né en 1829, fils d'un *archdeacon* de Rochester, élevé à Oriel College, Oxford, ordonné en 1854, *principal* de Cuddesdon College de 1863 à 1873, *canon* de Christ Church et *regius professor* de théologie pastorale à Oxford de 1873 à 1885, bishop de Lincoln de 1885 à sa mort, le 8. 3. 1910, a écrit *Meditations on the Seven Last Words*]. Maintenant elle est devenue d'un usage si courant que les prêtres disent, non sans une pointe d'humour : « Il est rare de voir le bishop de Londres » sans sa mitre. »

» Le primat ne l'a jamais arborée ; mais la moitié des bishops la portent maintenant régulièrement. »

*La messe dans les cathédrales.* — « Les cathédrales elles-mêmes, obéissant à l'impulsion catholique, sont devenues presque médiévales dans leur retour aux traditions. A Chester, la cathédrale a une douzaine d'autels, où l'on dit des messes chaque jour et où l'on brûle l'encens. Chaque autel a sa destination particulière. L'un est réservé aux anciens soldats ; un autre aux mères de famille ; d'autres aux différents corps de métiers, chacun d'entre eux a des visiteurs tous les jours [grâce au Very Rev. Frank Selwyn Macaulay Bennett, né le 28. 10. 66, successivement élève de Keble College, Oxford, chapelain de bishop Jayne de Chester, *vicar* de Portwood, Stockport et de Christ Church, Chester, *rector* de Hawarden, *dean* de Chester depuis 1920]. [...]

» La cathédrale de Winchester [dont est *dean*, depuis 1919, le Very Rev. William Holden Hutton, né le 24. 5. 60 à Gate Burton, Lincs, élève de Magdalen College, Oxford, historien connu, conférencier et professeur à Oxford, Cambridge, administrateur de l'Institut indien d'Oxford et de la bibliothèque bodléienne, *archdeacon* de Northampton, *canon* de Peterborough] voit se dérouler dans ses murs des offices ritualistes d'une grande beauté.

» A Salisbury [dont la cathédrale a comme *dean*, depuis 1920, le Very Rev. Andrew Ewbank Burn, né le 17. 1. 64 dans les Indes, élevé à Charterhouse et à Trinity College, Cambridge, successivement *rector* de Kynnersley, *prebendary* de Lichfield, *rural dean* de Handsworth, *vicar* de Halifax, *canon* de Wakefield, chapelain du roi], on dit la messe avec la chasuble, bien que le XXVIIIe article de religion qui fait partie du *Prayer Book* anglican déclare : « fondamentalistes » d'Amérique et elle les conduit dans les bras du Pape. L'île des Saints est plus près de l'unité parce qu'elle a le génie de l'ordre et l'amour des traditions. Mais tout le monde religieux se meut visiblement vers Rome. Le temps du retour total est encore éloigné pour les Eglises établies, mais les retours individuels ou par petits groupes sont si nombreux que les statistiques annuelles suffisent à convaincre de la prédestination catholique du monde anglais (1).

---

« La transsubstantiation répugne au texte même de l'Ecri- » ture. »

» La « croix de feu » (*fiery cross*) — c'est ainsi qu'on appelle la croix lumineuse, symbole du mouvement de High Church [elle servait jadis à appeler aux armes les clans écossais : cf. *Nouvelles religieuses*, 15. 4. 24, p. 183 ; 1. 7. 24, p. 304] — pénètre partout. On la porte d'église en église, on la place près du maître-autel, et elle change d'église tous les jours. Elle a ainsi visité des milliers d'églises. Les hommes prient à côté d'elle toute la nuit ; les femmes la quittent à minuit et il ne leur est permis d'y revenir qu'à 6 h. 1/2 du matin.

» On raconte des choses merveilleuses de ce réveil religieux (*revival*). Dans une petite église du sud de Londres où, il y a cinq ans, on ne comptait pas plus de dix présences à l'office du matin, on voit maintenant le dimanche matin deux cent cinquante personnes assister à la grand'messe. A All Saints', Margaret Street, la grand' messe, qui se chante le dimanche matin à 11 heures 1/4, est si fréquentée que les dames sont là dès 10 heures pour être sûres d'avoir une place. Le chœur de cette église est probablement le plus beau du monde. »

*L'alternative.* — « En ce qui regarde la Réunion, il y a deux tendances dans l'Eglise anglicane. L'une demande la réunion avec les Eglises libres, et elle a l'appui de millions de protestants à travers tout le pays. L'autre postule la réunion avec Rome.

» L'Eglise d'Angleterre est à la croisée des chemins. Partout il y a des signes de réveil religieux ; mais, pour les voir, il faut regarder sous la surface. L'Eglise sera forcée de choisir entre l'une ou l'autre route, ou elle se brisera en deux ou trois morceaux ; cela paraît inévitable.

» Des milliers d'entre nous observent et se demandent quelle route elle va choisir. Va-t-elle se diriger vers une Eglise nettement non-anglaise par son caractère et son gouvernement et démolir ainsi l'œuvre pour laquelle les martyrs de la Réforme ont versé leur sang ? Ou bien va-t-elle, comme cela paraît plus naturel, se joindre au mouvement qui a eu pour promoteurs John Clifford, Hugh Price Hughes, Charles [Haddon] Spurgeon et Charles Wesley ? » — (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de la *D. C.*)

(1) *Unità cattolica*, 8. 2. 24. — Les anglo-catholiques rencontreront cependant plus d'un obstacle sur leur chemin. Les milieux intellectuels sont loin de leur être acquis. On l'a vu lorsqu'en avril 1925 a paru le Manifeste des 130 intitulé *A Call to Action* (Appel à l'action). Les signataires appartiennent aux plus hautes sphères du monde anglican. On y voit figurer sept anciens évêques anglicans, entre autres le Dr Knox, ancien bishop de Manchester [cf. *D. C.*, t. 12, col. 675, note 2, et col. 688, en note], et le Dr Welldon, ancien bishop de Calcutta [cf. *D. C.*, t. 13, col. 894, note 1] ; une série de *deans* (parmi lesquels *dean* Inge [cf. *D. C.*, t. 12, col. 701, note 8], cela va de soi) ; des *archdeacons*, des *canons*, une longue liste de professeurs et de supérieurs de maisons universitaires, des directeurs de *public schools*, une dizaine de pairs, bon nombre de *baronets* (parmi eux Sir William Joynson Hicks, ministre de l'Intérieur [cf. *D. C.*, t. 13, col. 1326, note 3]), une longue liste d'écrivains connus et enfin beaucoup de membres de la *Church Assembly*.

Voici le texte de ce manifeste :

« Appel a l'Action.

» Mardi 17 février 1925, la *House of Clergy* de la *Church Assembly* a voté une résolution qui permet d'observer, sous un autre nom, la fête du *Corpus Christi*. Cette fête a pris naissance en France à la suite d'une prétendue vision qu'aurait eue une religieuse. [La bienheureuse Julienne, née en Belgique, à Retinnes (1193), morte en

**Difficultés à vaincre : le laxisme doctrinal.**

Mais le chemin qui reste à parcourir est long, et que d'obstacles sur la route, que de difficultés à vaincre !

Les catholiques attachent, et c'est leur strict devoir, une importance capitale aux questions de doctrine. Comment pourront-ils s'entendre avec des gens qui n'y voient qu'une affaire d'opinion toute secondaire ?

Le principe du protestantisme a complètement discrédité celui de la certitude religieuse. Il a rendu toutes les vérités douteuses. Il a tellement familiarisé le peuple anglais avec des contestations interminables sur le terrain de la contro-

---

Belgique, à Fosses (1258), ensevelie en Belgique, à Villers, eut sa vision au Mont-Cornillon, à Liége.] Elle a pour but de mettre en relief le dogme de la transsubstantiation adopté en 1215 [le 4e Concile de Latran, en 1215, a consacré le terme de « transsubstantiation », dont s'est peut-être servi en premier lieu Hildebert de Tours vers 1079 ; mais la doctrine de la conversion substantielle du pain en la substance du corps du Christ appartient à la foi traditionnelle de l'Eglise et semble logiquement incluse dans le dogme de la présence réelle] et de fournir une occasion particulière d'adorer le corps du Christ dans l'Hostie consacrée. Elle a été canoniquement instituée par le pape Urbain IV en 1264, lorsque la vision de Julienne eut été confirmée par un prêtre qui raconta que pendant qu'il célébrait la messe à Bolsena le sang avait coulé miraculeusement de l'Hostie après la Consécration. [Urbain IV ne fait aucune mention de ce miracle dans la bulle *Transiturus* (8. 9. 1264), par laquelle il institue la fête du *Corpus Christi ;* Thierry Vallicoloris, qui raconte, en vers latins, la vie de ce pape, entre dans les moindres détails, spécialement pour ce qui concerne la dévotion d'Urbain envers l'Eucharistie et l'institution de la fête, et pourtant ne dit mot du miracle de Bolsena, dont la première mention historique n'est pas antérieure à 1337 ; Mgr Umberto Benigni met, d'ailleurs, en doute l'authenticité du miracle.]

» Derechef, mercredi 18 février, la même Chambre du Clergé a discuté sérieusement, sans l'adopter, une résolution qui tendait à donner à la fête de l'Assomption (présentée comme la « dormition de la Sainte Vierge ») une place parmi les fêtes des saints avec Collecte, Epître et Evangile.

» Ces deux résolutions, qui voulaient faire adopter deux fêtes absolument caractéristiques de l'Eglise romaine, furent présentées par le Dr Darwell Stone [cf. *D. C.*, t. 13, col. 569, note 2], un des leaders du parti qui prétend accaparer le titre d' « anglo-catholique ». Le fait que toutes deux furent énergiquement soutenues et que l'une d'entre elles fut adoptée nous oblige à dénoncer une crise qui menace de changer le caractère de l'Eglise anglicane. Il nous montre que les anglo-catholiques, qui ont pendant des années bravé avec succès l'autorité, prétendent maintenant la prendre en mains et imposer leurs volontés à l'Eglise entière. Qu'ils réussissent dans leur entreprise, nous ne le croyons pas. Mais il faut que les hommes d'Eglise anglais déchiffrent les signes des temps et secouent leur torpeur indolente, sinon le désastre qui nous menace pourrait bien nous engloutir.

» La question capitale qui est maintenant en jeu est celle de l'autorité. Sur quelle base s'appuyer pour déterminer les rites de l'Eglise ? Les premiers Tractariens soutenaient énergiquement l'autorité des évêques, en qui ils voyaient les *trustees* de la tradition de l'Eglise ; mais leurs modernes successeurs prétendent substituer (*over-ride*) à l'autorité de l'Eglise d'Angleterre celle de l'*Eglise catholique.* Il est important de comprendre la portée de cette prétention. Par l'*Eglise catholique*, ils n'entendent pas l'Eglise romaine, dont ils répudient la Papauté ; ni l'Eglise grecque, dont ils rejettent l'obligation qu'elle impose aux prêtres de se marier ; mais quelque chose de nébuleux qui n'est représenté par aucune communauté existante. Or, une Eglise catholique qui n'est ni orientale ni occidentale est une Eglise imaginaire. Elle ne donne aucune direction, elle n'a aucune autorité. Quand ils revendiquent pour elle l'autorité à l'encontre de la loi et de la discipline de l'Eglise anglicane, les anglo-catholiques revendiquent au fond pour eux-mêmes le droit d'être à eux-mêmes leur propre loi. Ce n'est pas en tant que parti, mais en tant qu'individus suivant chacun sa propre fantaisie, qu'ils ont importé dans les églises dont ils ont la direction les rites bigarrés glanés çà et là au cours des différentes époques de l'histoire et en différents pays.

» Parfois, ils expliquent que l'*Eglise catholique* signifie « l'Eglise indivise d'avant 1054 » [en 1054, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, raya des diptyques le nom du pape saint Léon IX ; les légats pontificaux déposèrent, le 16 juillet, la bulle d'excommunication contre lui sur l'autel de Sainte-Sophie], dont ils prétendent restaurer la doctrine et les pratiques. Cette prétention ne repose sur rien. La première moitié de cette période accidentée leur prête un faible appui. C'est de la seconde moitié de cette période, que l'on peut considérer comme l'époque la plus sombre de l'histoire de la chrétienté européenne, qu'ils font dériver en vérité le culte de la Madone et des saints. Mais, tout compte fait, ce n'est pas à ces âges sombres qu'ils sont surtout redevables. La confession auriculaire a été prescrite par le pape Innocent III en 1215 [le 4e Concile de Latran se contente d'imposer un chiffre minimum de confessions, une par an ; il présuppose, comme un article de foi catholique, l'obligation de la confession ; la confession auriculaire remonte aux premiers temps de l'Eglise] ; la fête du *Corpus Christi* a été instituée en 1264 ; l'exposition et l'adoration extra-liturgique de l'Hostie, et beaucoup d'autres rites, appartiennent aux extravagances du catholicisme italien moderne.

» Des hommes d'Eglise anglais ont le droit de demander que ces hommes qui s'appellent parti se mettent d'accord sur leurs principes, qu'ils les précisent de manière à désavouer les extrémistes et qu'ils nous disent quelle est leur situation par rapport à l'Eglise d'Angleterre. S'ils peuvent montrer que sur les points essentiels ils sont loyaux, il n'est point besoin d'insister sur des différences secondaires. L'Eglise d'Angleterre s'est toujours distinguée par une généreuse largeur d'esprit. L'Eglise de [John] Colet [théologien et exégète catholique, né à Londres en 1467, mort à Londres le 18. 9. 1519, fils d'un lord-maire, *dean* de Saint-Paul, fondateur de la célèbre St Paul's School, ami intime d'Erasme et de Thomas More, n'a eu jusqu'ici que des biographes protestants, qui ont abusé de quelques-unes de ses paroles pour mettre en doute son orthodoxie] et de Cranmer [cf. *D. C.*, t. 13, col. 1343, note 9], de [Richard] Hooker [théologien anglican, recteur dans le Buckinghamshire et le Kent, né en 1554, mort en 1600, auteur de *Ecclesiastical Polity*], [Lancelot] Andrewes [théologien anglican, bishop de Winchester, mort en 1626, auteur de *Tortura Torti*] et [Joseph] Butler [théologien anglican, né en 1692, bishop de Bristol en 1737, de Durham en 1750, mort en 1752, a écrit *Analogy of Religion Natural and Revealed to the Constitution of Nature*], de Wesley [cf. *D. C.*, t. 13, col. 1343, note 1], Keble [*loc. cit.*, note 2, et t. 14, col. 526, note 1] et [Arthur Penrhyn] Stanley [théologien anglican, né en 1815, professeur d'histoire ecclésiastique à Oxford, *dean* de Westminster en 1864, chapelain de la reine, mort en 1881] n'est pas étroite dans ses affections. Il y a chez elle place et bon accueil pour la plus grande variété d'opinions et d'observances. Evangélique en ce sens qu'elle revendique pour l'âme une communion directe avec Dieu par le Christ, elle est catholique par la valeur qu'elle attribue au ministère et aux sacrements. Le zèle pour la vérité qui animait les Réformateurs a toujours brûlé en elle ; si bien que, plus que d'autres Eglises, elle peut enrichir et amplifier sa foi des vérités de la science et de l'histoire. Tout en faisant preuve d'une sage tolérance dans le domaine de l'opinion, elle fait échec aux extravagances de la spéculation par son appel constant à l'Ecriture. Dans le domaine des études bibliques, ses fils ont toujours été parmi les plus éminents. La justesse de son enseignement, la sincérité de sa piété, l'atmosphère de sympathie qui émane d'elle lui ont ménagé une place assurée dans le cœur du peuple anglais, si bien qu'elle est dans un sens très noble nationale.

» Mais l'Eglise d'Angleterre n'est pas inconsistante. Elle tient aux principes de la Réforme, elle met la vérité avant la tradition, elle contrôle les développements tardifs et les rapporte à l'enseignement du Nouveau Testament. Elle ne regarde pas seulement en arrière, mais en avant. Elle

verse religieuse qu'il est devenu indifférent à la vérité objective. Il se contente d'opinions subjectives et d'impressions qui varient suivant les circonstances et qui sont destinées à tenir lieu de vérité objective. De là vient que, d'ordinaire, un Anglais ne trouve pas illogique et inconséquent d'appartenir à une communion dont les membres sont en désaccord sur les points de doctrine les plus importants. Il se forme un *modus vivendi* de sa façon ; il trouve un arrangement au sujet des difficultés et des objections qui l'assaillent, il se refuse absolument à pousser les vérités spéculatives de la foi jusqu'à leurs dernières conséquences et à tirer de ces prémisses leurs conséquences naturelles (1).

Les anglicans rêvent d'union et ils ne voient pas, ils ne veulent pas voir que tout rapprochement effectué sur une autre base que celle de la doctrine serait une œuvre fragile et de peu de durée (1).

A beaucoup de chrétiens dissidents il suffirait que l'union se fît dans la charité, qu'il ne fût pas question d'autre chose. Mais la charité n'est pas le tout de la religion. Il y faut aussi la vérité. C'est ici que l'on s'insurge. « Aimons-nous les uns les autres, dit-on ; laissons de côté les divergences dogmatiques. Peu importe que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ou du Père seul, l'essentiel est que nous nous aimions. » Ce qui revient à dire : Dans la religion, l'essentiel ce n'est pas Dieu, ce sont les hommes. Que Dieu soit ce qu'il veut, mais que les hommes s'aiment entre eux. Dans la religion ainsi comprise, les hommes prennent la première place et Dieu ne reçoit que la seconde. Qui ne voit que ce renversement est, en réalité, le renversement de la religion ? Dans la religion, ce qui importe avant tout, c'est Dieu. Dieu ne peut pas avoir d'autre fin que lui-même. Dans l'ensemble des rapports entre l'homme et Dieu, rapports définis par la Révélation, Dieu ne s'est pas donné la seconde place. Il lui est impossible de ne pas être Dieu. La formule de la religion par le seul amour du prochain veut que l'homme soit la fin et Dieu le moyen. Mais l'amour lui-même nous interdit d'être indifférents à l'égard de Dieu. Si nous l'aimons, nous

---

répudie par conséquent un certain nombre de doctrines et de pratiques médiévales dont la funeste influence a été amplement démontrée par l'expérience.

» A moins que leurs expressions n'aient faussé leur pensée, la plupart des anglo-catholiques regardent la Réforme comme un incident regrettable dans l'histoire de la religion anglaise, et ils projettent de restaurer ces mêmes influences contre lesquelles leurs pères ont lutté : la mariolâtrie, la messe, le contrôle du prêtre sur la conscience, la suppression du libre examen. C'est la position maîtresse de l'Eglise anglicane qu'ils ont l'air de vouloir livrer. Pour parler franc, si l'autorité de notre Eglise doit être sapée par des appels au moyen âge, elle y perdra son caractère et sa raison d'être ; elle cessera inévitablement et par la force des choses d'être une unité compréhensive pour se dissoudre en une macédoine de sectes.

» Nous avons confiance que la grande majorité de nos coreligionnaires, si notables que soient les différences qui les séparent sur d'autres questions, sont unanimes à vouloir maintenir dans son intégrité l'Eglise de leurs pères. Mais le désir ne suffit pas ; il faut l'action, et une action concertée. Une masse inerte est toujours à la merci d'une minorité agissante et supérieurement organisée. Si les Anglais veulent jouir des privilèges de leur Eglise historique, ils doivent montrer l'esprit de leurs pères, qui l'ont faite ce qu'elle est. Ils doivent se réveiller de leur torpeur ; ils doivent se préoccuper plus de la vérité que de leur tranquillité ; ils doivent renoncer à des différences secondaires et s'unir pour la défense des principes fondamentaux. » (Cf. *Times*, 30. 4. 25.)

Mais si l'Appel avait, comme on le pense, pour objet d'influencer le corps électoral des paroisses appelé à élire quelque temps après les membres de la *House of Laity*, qui était venue à renouvellement, il a manqué son but ; car la nouvelle Chambre des laïques a, dans sa session de juin 1925, accepté les décisions de la *House of Clergy* sur le service de la sainte Communion, sur la Commémoraison des trépassés (*All Souls*), etc. (Cf. *Times*, 16, 17, 19. 6. 25.)

(1) P. Ragey, *L'anglo-catholicisme* : lettre du card. Vaughan, p. xv. — S'il était besoin d'ajouter de nouvelles preuves de ce flottement doctrinal à celles si nombreuses que nous avons données, citons encore les suivantes :

La commission nommée par les archevêques de Cantorbéry et d'York pour examiner « la question du recrutement des candidats aux saints Ordres » a déposé son rapport, où on lit au sujet des XXXIX articles : « Nous croyons qu'il serait possible d'obtenir une amélioration s'il était décidé que les XXXIX articles ne sont plus une formule satisfaisante comme profession de foi, quelque valeur qu'ils aient gardée comme document où sont exposés dans le langage de l'époque les principes suivis par l'Eglise d'Angleterre. A notre avis, il y a lieu de procéder à un nouvel exposé de ces principes. »

De même, les commissaires s'expriment ainsi au sujet des Symboles :

« Nous sommes d'accord pour rejeter la proposition qui a été faite à plusieurs reprises de modifier le texte des *Credo*. Nous sommes cependant d'avis qu'il y aurait grand soulagement (*great relief*) si paraissait une déclaration, faite au nom de tout l'épiscopat, qui reconnaîtrait les difficultés intellectuelles provoquées par quelques phrases des *Credo* ; on cesserait de regarder certaines perplexités ou incertitudes nées de ces textes comme un obstacle insurmontable à l'ordination. Les évêques se diraient prêts à prendre en considération les difficultés de cette nature qui leur seraient proposées par cas individuels. » (Cf. *Tablet*, 4. 7. 25.)

La *House of Laity* de la *Church Assembly* a adopté dans sa session de juin 1925 une motion C. Marston tendant à omettre dans le Symbole de saint Athanase, qui figure au *Prayer Book*, les clauses dites damnatoires (*damnatory*) : « Si quelqu'un ne garde pas cette foi intacte et inviolée, sans nul doute il sera perdu pour l'éternité. — A l'avènement de Notre-Seigneur, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps et ils auront à rendre compte de leurs actions personnelles. — Ceux qui auront bien fait iront à la vie éternelle ; ceux qui auront mal fait iront au feu éternel. »

M. C. Marston juge ces phrases « terribles » en un livre qui tend à procurer le salut des pécheurs. A ses yeux, elles sont d'un autre âge et témoignent d'un fâcheux esprit d'intolérance. (Cf. *Times*, 16. 6. 25.)

M. C. Marston et ses collègues laïques, quoique fervents lecteurs de la Bible, ont tout bonnement oublié que ces « terribles sentences » sont tirées presque mot pour mot du Nouveau Testament.

(1) Cependant, quelques voix s'élèvent, mais elles sont rares, pour rappeler qu'avant tout essai d'union il faut tout d'abord donner congé aux hérésies.

Le problème de la réunion, selon le Rev. S. H. Scott, peut être abordé par deux avenues différentes. On peut commencer par les échanges d'amitié et finir par le gâchis doctrinal, ou bien on peut commencer par la doctrine et finir par l'accord complet.

L'enseignement de la Bible et celui de l'Eglise sont unanimes à indiquer le second chemin comme le seul vrai : « Un évêque doit garder la parole conforme à la foi telle qu'on la lui a enseignée, afin qu'il puisse exhorter dans une saine doctrine et convaincre ses contradicteurs ». Tite doit « parler un langage conforme à la saine doctrine », et, « s'il y a un homme qui persiste dans son hérésie après la première et la seconde admonitions, il doit le rejeter ». (*Tit.* I, 9 ; II, 1 ; III, 10). De même, l'épître à Timothée parle du dépôt de la vérité confié à sa garde et qu'il doit jalousement conserver ; il doit prêcher la parole, qu'on l'écoute ou qu'on l'évite ; et, après le premier sermon au jour de la Pentecôte, les convertis, nous est-il dit, persévéraient dans la doctrine des Apôtres (II *Tim.* IV, 2 ; — *Act.* II, 42.) L'histoire de l'Eglise primitive, à laquelle l'Eglise d'Angleterre fait appel, est une illustration de ce principe que la doctrine doit venir d'abord et que le rapprochement sur la base de la doctrine doit venir ensuite. (Cf. Rev. S. H. Scott, *Anglo-catholicism and Re-union*. London, Robert Scott, 1923, p. 7.)

ne pouvons pas dire que son mode d'être et d'existence ne nous importe pas. Quand on aime, tout intéresse dans celui que l'on aime, on veut connaître jusqu'à ses secrets. On aime et l'on ne peut pas supposer que l'objet de l'amour n'est pas tel qu'on se le représente. C'est pourquoi la vérité est non moins essentielle à la religion que la charité. C'est pourquoi le dogme est non moins essentiel que la morale, le *Credo* non moins essentiel que les commandements (1).

## Tendances modernisantes.

Ces intelligences saturées d'opinions cueillies au cours de lectures et d'études très mélangées, habituées à une liberté sans frein, sauront-elles se dégager des tendances modernisantes ? Que penser d'un passage comme le suivant, qui a surpris tous les lecteurs de Lord Halifax ?

A propos des vérités de la Révélation et de toutes les affirmations dogmatiques, il ne faut pas oublier que, vu la nature infinie des sujets traités et la capacité limitée de l'esprit et du langage humains, toutes ces affirmations dogmatiques ne peuvent nécessairement être que des exposés approximatifs et ne peuvent prétendre à être des définitions complètes et absolues des vérités en question ; l'enseignement scolastique n'était peut-être pas toujours suffisamment sensible à cette considération quand il essayait de donner des définitions complètes et exhaustives de vérités qui, par le fait même qu'on avait affaire avec la révélation divine, ne pouvaient pas être exprimées dans toute leur plénitude lorsqu'on les incarnait dans un langage humain. S'il en est ainsi, alors une place peut être légitimement faite pour quelque divergence d'opinion même sur ce qui pourrait paraître matière importante. De plus, on rappelle que de telles divergences ont été tolérées par l'Eglise dans le cours de son histoire (2).

Et que cet état d'esprit soit plutôt répandu dans le monde anglican, le Dr Arthur William Robinson, chanoine de Cantorbéry (3), l'affirme nettement et s'en félicite :

L'esprit anglais n'est pas du tout insensible à l'attrait de l'idéal, mais il le préfère large et vague, et il est porté à suspecter fortement la valeur des plans ou des systèmes qui se condamnent eux-mêmes, selon lui, par leur aspect trop logique et trop parfait... Si, d'un côté, on reconnaît qu'il faut une sincère soumission à l'autorité instituée, d'un autre côté, on est profondément convaincu que l'institution ne sera que plus florissante et bienfaisante si elle prévoit un domaine où il soit possible de posséder et de cultiver la plus complète liberté de conscience et de pensée (4).

---

(1) Abbé Ch. Quénet, *L'unité de l'Eglise. Les Eglises séparées d'Orient et la réunion des Eglises.* (Paris, de Gigord), pp. 149-150.

(2) Halifax, *A Call to Reunion*, pp. 6-7.

(3) Né le 19. 1. 56, fils d'un clergyman, a épousé la fille d'un *canon* de Canterbury, élevé à Liverpool College et Jesus College, Cambridge, *curate* de son père à St Augustine's, Liverpool, *rector* de East Shefford, Berks., *vicar* de Bilton, Harrogate, de Allhallows Barking, E. C., *rural dean* de East City, chapelain du bishop de Londres en 1909, *proctor* (délégué) du clergé de Londres à l'Assemblée du clergé en 1910, *proctor* du chapitre de Canterbury en 1919, *canon* de Canterbury depuis 1916, a écrit *The Church Catechism Explained ; A Commentary on Tennyson's In Memoriam ; The Epistle to the Galatians Explained ; The Personal Life of the Clergy ; Co-operation with God ; The Voice of Joy and Health ; Spiritual Progress ; God and the World, a Survey of Thought ; The Trend of Thought in Contemporary Philosophy.*

(4) Dr Arthur William Robinson, réponse à l'enquête sur le rapprochement des Eglises (*Revue de Genève*, déc. 1923, p. 671).

Où trouver le terrain solide ? Et si l'on délibère avec une députation d'anglicans, que représentent les délégués que l'on a devant soi ? Cette Eglise « établie » n'est-elle pas un agrégat de mille opinions différentes rassemblées on ne sait comment et flottant à tous vents de doctrine ? (1)

Quelle confiance accorder aux propositions d'union, quand on voit par ailleurs l'Eglise d'Angleterre tendre la main aux sectes non conformistes et son primat rendre, le 21 juillet 1923, à Bristol, une visite officielle à la Conférence Wesleyenne (2) ?

## Préventions séculaires.

Est-il possible à l'Eglise-mère, dépositaire de la vérité, de discuter sur un pied d'égalité avec un groupement schismatique et hérétique ? Comment dissiper des préventions séculaires dont les anglicans les mieux intentionnés se font encore l'écho et dont voici un exemple :

Et du côté de Rome n'a-t-on pas à faire des aveux ? Ainsi, bien que la doctrine *de fide* de l'Eglise romaine soit que l'autorité de l'épiscopat est de droit divin, cependant, l'exercice de cette autorité, nécessitant, comme c'est le cas, le recours à Rome à des intervalles déterminés pour le renouvellement de ses pouvoirs, est en fait si limité, si amoindri, que l'épiscopat paraît occuper une situation à peine supérieure à celle de simples fonctionnaires. En face non pas de ce qui est la doctrine *de fide* de l'Eglise romaine, mais de ce qui est le fait et la pratique courante, il est difficile de soutenir que les évêques de l'obédience romaine, au moins en France et en Italie, occupent la place traditionnelle à laquelle la doctrine romaine leur donne droit.

L'attitude des évêques français et espagnols au Concile de Trente sur ce point doit être rappelée ici ; elle prouve que les évêques anglais ont le droit de demander des garanties pour assurer l'autorité de l'épiscopat, dans le cas où ils accepteraient la primauté romaine.

Un autre point qui demandera quelque réajustement, c'est le fait que, étant donné la majorité numérique accordée aux cardinaux italiens, membres des Congrégations romaines (ces Congrégations sont les organes normaux du pouvoir pontifical), la prépondérance italienne dans les affaires de l'Eglise, conséquence de la centralisation en vigueur, a une tendance à s'affirmer de plus en plus. Le progrès des relations amicales (dont nous sommes tous heureux) entre le Saint-Siège et le Gouvernement italien ne paraît pas fait pour diminuer cette tendance, et cela n'est pas sans importance au point de vue de la réunion. La reconnaissance d'un centre visible pour l'Eglise, si la réunion doit s'accomplir un jour, est nécessaire, mais il est non moins nécessaire que les pouvoirs et l'autorité de l'épiscopat soient également reconnus, non seulement en théorie, mais en pratique, et qu'on ait les égards voulus pour les habitudes nationales et pour le tempérament de chaque peuple dans l'exercice de la religion catholique. Autrement, impossible d'espérer la réunion ou de voir jamais l'extension de la religion catholique à travers le monde (3).

---

(1) L'Eglise anglicane « n'est qu'une institution civile, qui, n'était la charpente de l'Etat qui lui sert de support et relie les fragments de ce corps jadis disloqué, se morcellerait en une douzaine de sectes contradictoires. Elle n'a aucun lien de cohésion, si ce n'est son caractère d'institution d'Etat et la possession légale de la propriété ecclésiastique, où elle a usurpé la place et les fonctions de l'Eglise ». (P. Keating, « *Clearing the air* », *Month*, févr. 1924, p. 98.) — Voir plus haut l'interview du cardinal Bourne, encore plus nette et plus suggestive.

(2) *Times*, 23. 7. 23.

(3) Halifax, *A Call to Reunion*, pp. 20-21.

### L'orgueil national.

Joignons à tous les obstacles que l'on vient d'énumérer l'orgueil national qui ne veut pas entendre parler de soumission à Rome, un faux patriotisme qui prétend lier les destinées de l'Angleterre à celles de l'anglicanisme :

L'Anglais qui entre dans l'Eglise romaine doit triompher de l'impression — évidemment injustifiée — qu'en se faisant catholique il devient « moins Anglais ». Rappelez-vous les origines de la rupture qui, durant plusieurs siècles, a totalement séparé de Rome la nation anglaise. Chez beaucoup d'Anglais, le souvenir précis a pu s'en effacer : l'état d'âme a subsisté, sous la forme d'une répugnance quasi instinctive. Ce n'est pas pour des raisons doctrinales que l'Angleterre s'était tout d'abord désaffectionnée de Rome. La crise personnelle de la vie morale chez Henri VIII a été, elle-même, une occasion plutôt qu'une cause de la séparation. Les raisons profondes doivent s'en chercher dans une sorte de mauvaise humeur nationale contre les ingérences — non pas, certes, de l'Eglise catholique comme telle, — mais de certains hommes d'Eglise qui, à cette époque-là, faisaient passer dans des mains étrangères les bénéfices ecclésiastiques les plus importants d'Angleterre. Les écrits des plus saints personnages de ce temps — et de ceux-là mêmes qui donnèrent leur vie pour la suprématie du Saint-Siège, Thomas Morus, par exemple — relèvent avec une grande fermeté la gravité des abus. Il y a longtemps que la « réforme de l'Eglise en son chef et en ses membres », accomplie par le Concile de Trente et les saints réalisateurs de ce Concile, a effacé jusqu'aux traces de ces déformations humaines. Mais les vapeurs troubles qui s'étaient à ce moment-là accumulées dans l'âme anglaise ne se sont pas encore tout à fait dissipées. L'Eglise catholique n'est pas encore redevenue « nationale » dans l'esprit des Anglais, et c'est là le problème de fond qui conditionne les progrès du catholicisme en Angleterre (1).

Ces difficultés sont si fortes et si nombreuses que, au lendemain de la lettre de Léon XIII *Ad Anglos*, le cardinal Vaughan allait jusqu'à dire que, même si l'archevêque anglican de Cantorbéry, primat de l'Eglise établie, et les autres chefs de l'anglicanisme décrétaient l'union avec Rome, ils risqueraient de ne pas être suivis par leur troupeau.

## Perspectives d'avenir.

### Les solutions d'un anglican.

Mais comme l'esprit humain n'aime pas à s'arrêter aux difficultés et qu'il se plaît à les dépasser pour entrevoir l'avenir, les esprits ne manquent pas qui ont voulu examiner les éventualités possibles en cas d'arrangement et la manière dont pourraient se résoudre les problèmes actuellement en discussion.

Le Rev. Wilfred Knox déjà cité aborde dans son ouvrage (2) l'étude de ces problèmes ; parmi les points discutés il signale : la transsubstantiation, l'Immaculée Conception, la langue à employer dans la liturgie et la manière de donner la communion, le célibat ecclésiastique, les Ordres anglicans, la primauté pontificale et l'autonomie anglicane. Nous donnons ses réponses en substance et à titre documentaire.

(1) Déclaration faite à Rome, durant les premiers mois de 1917, par le cardinal BOURNE à Mgr Gaston Vanneufville (« Le cardinal Bourne et la position actuelle du catholicisme en Angleterre », dans le *Correspondant*, 25. 12. 17).

(2) *The catholic Movement in the Church of England*, pp. 245-252.

Sur les deux premières questions : transsubstantiation, Immaculée Conception, il croit l'accord relativement facile.

Sur l'usage du latin dans la liturgie et à propos de la communion sous les deux espèces, il écrit :

Présentement, les anglo-catholiques ne pourraient pas accepter l'abandon des usages anglicans en vigueur ; ils sont entrés trop profondément dans les mœurs de l'Eglise anglicane. Cet état de choses peut ne pas être éternel. En tout cas, on a de la peine à croire que l'Eglise romaine prétende exiger, toutes autres difficultés étant résolues, la soumission des anglicans sur ces deux points comme condition préalable de l'accord [...] La masse des anglicans refuserait de s'y plier et tout projet de réunion serait ainsi rendu vain.

Le célibat ecclésiastique ne l'effraye pas. Mais il faut prévoir un temps de transition :

Parmi les anglo-catholiques, la position est difficile. Beaucoup de prêtres ont mis à profit la faculté que leur laissait l'Eglise anglicane de se marier ; beaucoup d'entre eux l'ont fait après leur ordination, avant d'avoir pleinement saisi la foi catholique. D'un autre côté, l'opinion publique se rend de plus en plus nettement compte que le célibat est la forme de vie préférable pour le clergé ; c'est surtout parmi les laïques qu'on souhaite de plus en plus que le clergé ne se marie pas. Il semble certain que grâce aux progrès du catholicisme en Angleterre on reviendra au sacerdoce non marié.

M. W. Knox incline à croire que le problème des ordinations anglicanes n'est pas insoluble:

La Conférence de Lambeth de 1920 a formellement déclaré que les anglicans étaient disposés à accepter, si on en faisait une condition de réunion, toute confirmation des Ordres anglicans telle qu'elle pourrait satisfaire les consciences de ceux avec qui l'on demande la réunion [...]

Si l'Eglise romaine l'exigeait, il semble que la Conférence de Lambeth serait disposée à recommander *the acceptance of ordination by the clergy of the English Church* sous telle forme qui pourrait dissiper tous les doutes de Rome. Une telle adhésion n'impliquerait nullement que l'on avoue l'invalidité des ordinations passées de l'Eglise anglicane, mais seulement notre désir d'écarter tous obstacles qui pourraient s'opposer à notre réunion avec un autre corps chrétien. Les déclarations de la Conférence de Lambeth n'ont en fait aucune autorité officielle, mais on peut affirmer avec certitude qu'en cette matière elles seraient acceptées par tous les anglo-catholiques.

M. W. Knox propose enfin un *modus vivendi* pour les deux Eglises réconciliées. Nous citons ces lignes, parce que nous avons plusieurs fois rencontré la même idée dans les publications anglicanes :

La réconciliation ne serait possible que si l'Eglise romaine consentait à ce que l'Eglise anglicane continue de vivre comme collectivité dotée d'une large indépendance pour tout ce qui regarde les usages locaux en matière religieuse, comme la conservation d'une liturgie anglicane, au moins pour le moment, et une liberté considérable en matière de dévotions. Eventuellement, la réunion comporterait l'existence en Angleterre de deux corps séparés, l'un comprenant les anglo-catholiques, l'autre groupant l'actuelle Eglise romaine (1). L'Eglise anglaise aurait le

(1) Le cardinal Vaughan, dans sa lettre déjà citée au P. Ragey (*L'anglo-catholicisme*, p. XXVI), émet une suggestion originale : « Si les anglicans ne dépendaient point de l'Etat, s'ils étaient en possession d'Ordres valides et de toutes les doctrines catholiques, comme l'étaient les donatistes, le Saint-Siège pourrait leur proposer la réunion

droit de nommer ses archevêques et évêques, sans conserver, cela va de soi, l'indéfendable système de les faire nommer par les premiers ministres (1).

## Les concessions acceptables.

Quelques-unes de ces suggestions reviennent sous la plume d'écrivains catholiques autorisés, voire d'évêques connus pour leur sévérité doctrinale. Mgr John Vaughan (2) est d'avis que l'Eglise ne saurait céder sur un point de foi, mais qu'elle peut faire des concessions d'ordre disciplinaire :

L'Eglise pourrait délier le clergé de l'obligation de réciter tous les jours l'office divin, obligation qui astreint maintenant ses membres sous peine de péché mortel. Elle pourrait même abroger la loi du célibat ecclésiastique et permettre à ses prêtres de se marier ; elle pourrait encore permettre aux laïques de recevoir le Saint Sacrement sous les deux espèces, c'est-à-dire sous l'espèce du vin comme sous

---

dans les termes où saint Augustin la proposait aux donatistes, à savoir que « leurs évêques seraient reçus comme » des évêques qui gouverneraient dans chaque diocèse en » union avec les évêques catholiques, jusqu'à ce que celui » des deux qui survivrait à l'autre fût constitué l'unique » pasteur de tout le troupeau ». Mais la situation et la condition des donatistes et celle des anglicans sont tout à fait différentes. »

(1) Le Rev. Wilfred L. Knox est modéré dans ses prétentions. Mais il y a outre-Manche des esprits bien plus ambitieux et qui rêvent pour Cantorbéry d'un patriarcat dont la juridiction s'étendrait sans doute aussi loin que l'Empire de la Grande-Bretagne : « La marche des événements semble tendre à faire de nous un nouveau patriarcat, tout comme Moscou est devenue patriarcat. Bien des événements se sont passés depuis le temps de notre séparation d'avec Rome ; notre Eglise s'étendait alors sur une paire de petites îles de la mer du Nord. Elle s'étend maintenant sur un Empire aussi vaste que le monde. Il nous serait donc difficile, revenant à la communion de Rome, de nous retrouver dans la même position où nous étions quand nous l'avons quittée. En toute justice, on ne pourrait pas nous réduire au rôle d'une Eglise uniate dotée de certaines pratiques comme la communion sous les deux espèces, que nous considérons comme plus conformes à la volonté du Seigneur. Pendant les siècles qui se sont écoulés depuis le schisme, Cantorbéry est réellement devenue un patriarcat ; il ne lui en manque que le nom. Un certain nombre d'Eglises nationales fédérées regardent Cantorbéry comme leur métropole, ainsi que les Eglises orientales font de Constantinople. » (Cf. *Constantinople first : a Plea for a sound Re-union* [*Constantinople d'abord, plaidoyer pour une vraie Ré-union*] by the Rev. A. R. Sharpe, p. 34.)

(2) Mgr John Vaughan est le dernier fils du colonel John-Francis Vaughan et de Eliza Rolls. Sur cette magnifique famille catholique d'Angleterre qui a donné, en trois générations, onze prêtres à l'Eglise, voici quelques notes biographiques.

La famille Vaughan est restée fidèle, à travers les âges, à la foi catholique ; pour la garder, ses membres ont souffert amendes, emprisonnements, taxe foncière double. Ils ont aussi souffert pour leurs convictions politiques. Au moment de la guerre civile, ils ont pris parti pour Charles Ier et ont été, à la suite, presque ruinés. Quand les Stuart se sont soulevés en 1715, John Vaughan, de Courtfield, a refusé de prêter serment à la Maison de Hanovre, et deux ans après son nom était inscrit sur la liste des « *Popish Recusants Convict* (convaincus d'être réfractaires papistes) ». Quand le « prince Charlie », Charles Edward Stuart, fut battu à Culloden en 1746, deux Vaughan combattaient à ses côtés. Réduits à l'exil, ils entrèrent tous deux au service du roi d'Espagne ; le plus jeune devint maréchal de camp. Le fils de l'aîné put rentrer en Angleterre et reprendre possession des terres familiales à Courtfield, Ross-on-Wye, dans le Herefordshire. C'est le bisaïeul du colonel John Francis Vaughan.

Celui-ci, fils aîné de William Vaughan et de Theresa Weld, vit trois de ses sœurs devenir religieuses et ses trois frères recevoir le sacerdoce ; le premier, William, mourut évêque de Plymouth ; le second, Richard J., missionnaire à St Francis Xavier, Liverpool, en 1885, fut Jésuite ; le troisième, Edmund, mort à 81 ans, le 1. 7. 08, à Bishop Eton, Liverpool, était Rédemptoriste.

William, né le 14. 2. 1814, fut élevé par les Jésuites à Stonyhurst, collège construit sur une propriété que son grand-père Weld avait donnée à la Compagnie de Jésus, puis à Saint-Acheul, en France, enfin à Oscott College ; ordonné prêtre en 1838 à Prior Park College, Bath, il fut successivement *parish priest* à Lyme Regis, 1838 ; *president* de St Paul's College, 1845 ; membre du clergé de la cathédrale de Clifton, 1848 ; chanoine pénitencier, 1852 ; consacré à Clifton évêque de Plymouth, le 16. 9. 1855, par le cardinal Wiseman ; il est mort le 25. 10. 1902, à St Augustine's Priory, Newton Abbey, Devon, où il s'était retiré.

John Francis eut de sa première femme, Eliza Rolls, qu'il épousa en 1830, quatorze enfants. Mrs Vaughan, tante du 1er Lord Llangattock, était une récente convertie, mais à tous points de vue, une femme remarquable. Chaque jour, elle passait une heure en prière devant le Saint Sacrement, demandant à Dieu de prendre ses enfants à son service. Elle fut exaucée : ses cinq filles entrèrent toutes au couvent ; parmi elles, « cette Sainte non canonisée », Clara Vaughan, et une autre qui disait : « Si je ne peux vivre comme une religieuse, du moins que je meure en l'étant. » Parmi ses neuf fils, six sont devenus prêtres, trois évêques.

Herbert, né le 15. 4. 1832 à Gloucester, 2e évêque de Salford en 1872, 3e archevêque de Westminster en 1892, cardinal en 1893, mort le 19. 6. 1903 à St Joseph's College, Mill Hill, est l'aîné de la famille ; sa vie est universellement connue.

Vient ensuite Roger William Bede, né le 9. 1. 1834 à Courtfield, mort, en odeur de sainteté, durant un voyage en Angleterre, le 17. 8. 83, à Ince-Blundell-Hall, Lancashire : il avait débarqué deux jours auparavant à Liverpool. De santé délicate, il resta en famille sous l'influence directe de sa mère jusqu'à dix-sept ans, entra chez les Bénédictins de Downside, fit profession en 1855, fut envoyé à Saint-Paul hors les murs à Rome, y reçut l'ordination sacerdotale en 1858, devint professeur de philosophie à Downside en 1861, prieur à Belmont en 1862, archevêque titulaire de Nazianze et coadjuteur de l'archevêque de Sydney, Mgr Polding, en 1872, et son successeur à sa mort, le 16. 3. 77. Il avait été sacré, le 19. 3. 72, à Liverpool par Mgr Manning. Mgr Bede Vaughan possédait un grand talent oratoire. En 1871-72, il publia, à Belmont, son grand ouvrage *The Life and Labours of Saint Thomas Aquinas* (2e éd., 1890).

Le 3e fils, Kenelm, né en 1840, fut élevé à St Mary's College, Oscott ; il fonda la House of Expiation de Chelsea et la Fraternité de la Divine expiation, devint secrétaire particulier du cardinal Manning, voyagea en Espagne et en Amérique du Sud, quêtant pour la construction de la chapelle expiatoire du Saint-Sacrement à la cathédrale de Westminster et propageant des traductions de la Sainte Ecriture. En 1892, il visita l'île de Madagascar. On a de lui des *Viajes en España y Sud-America*, 1904, des *Reflexiones sobre las Sagradas Escrituras*, et des extraits de la Bible, *The Divine Armory of Holy Scripture*. Il mourut à Anathoth, Hatfield, au centre de l'Archiconfrérie de la Divine expiation, le 19. 5. 1909. (Voir dans les *Q. A.*, t. 15, pp. 150-155, la protestation qu'il publia, dans le *Catholic Times* du 26. 8. 92, contre la condamnation de Mgr Cazet, vicaire apostolique à Madagascar, à propos de sa brochure *Les Francs-Maçons* ; et t. 16, pp. 157-158, l'éloge qu'il fit dans le *Tablet* de l'œuvre des Jésuites français à Madagascar.)

J. Jerome, 4e fils, né en 1841, entra chez les Bénédictins et fonda, en 1878, l'abbaye de Fort Augustus, Inverness-shire, en Ecosse, dont il fut prieur. Grâce à la générosité de Simon 15e Baron Lovat, dont la famille possédait, depuis 1867, les ruines du fort construit contre les Jacobites écossais, à celle de John 3e Marquis de Bute, qui recueillit des fonds pour construire le monastère, la première abbaye bénédictine d'Ecosse depuis la Réforme put être établie. L'abbaye fut déclarée indépendante par Léon XIII le

l'espèce du pain ; et ainsi de suite pour un certain nombre d'autres règles qu'elle a imposées. Elle ne ferait pas aisément de tels changements, mais, absolument parlant, elle a le pouvoir de modifier et d'abroger ses propres lois ; cela n'affecte point la doctrine de l'Eglise, mais seulement sa discipline (1).

La revue *The Tablet* elle-même, d'ordinaire intransigeante, envisage un cas où l'Eglise pourrait accorder à l'Angleterre les mêmes facilités qu'à l'Orient :

Quelques clergymen anglicans, à ce qu'on nous dit, se sont fait subrepticement réordonner par des évêques orientaux. Ils aiment l'Eglise de leurs pères, et nous ne pouvons que les en estimer. Ce sont ces hommes sérieux qui sont les victimes du sport académique auquel se livrent des ecclésiastiques plus ambitieux que sérieux. Ce n'est pas l'amour-propre et l'orgueil qui les guident, mais bien l'attachement loyal à leurs anciennes relations spirituelles. Ils attendent avec impatience que l'aide leur vienne des parlotes confortables engagées à Malines, et ils demandent presque sur un ton de reproche : « Rome n'a-t-elle donc pour nous que les dures conditions d'un vainqueur ? »

Si ces hommes de la Haute Eglise dont nous venons de tracer le portrait formaient un corps compact, correspondant en gros à une province anglicane comme York ou le pays de Galles, dans ce cas — et le *Tablet* ne saurait le nier — un tel groupe pourrait, métropolitain en tête, se réconcilier en masse avec l'Eglise catholique, ce qui n'est pas du tout la même chose que se réunir en corps ; et

---

12. 12. 82 ; et dom Leo Linse, de la Congrégation de Beuron, fut le premier Abbé. Dom Jerome Vaughan mourut en 1896.

Le 5e fils, Francis Baynham, né en 1844, fut élevé, lui aussi, à Oscott ; il fut élu plusieurs fois président des anciens élèves d'Oscott. Colonel en 1892, lieutenant du Herefordshire, directeur du Ross and Monmouth Railway, camérier du pape Léon XIII en 1899, il avait épousé en 1871 Caroline Ruth Pope, de Saint-Louis (Etats-Unis), dont la mère était une convertie. Le colonel Francis Baynham est mort en 1919. Il a laissé trois fils : l'aîné, le major Charles Jerome, né le 30. 9. 73, a fait ses études à l'Oratoire, Birmingham ; il a servi comme officier contre les Boers et durant la Grande Guerre ; il a été successivement camérier de Pie X, Benoît XV, Pie XI ; de son mariage, en 1908, avec Florence Christine, 3e fille de Sir Cecil Lister-Kaye, baronet, il a un fils. — Le second, Herbert, né en 1874, après ses études à l'Oratoire, à Oscott et à Rome, où il prit son doctorat en théologie, fut ordonné prêtre en 1900, à Courtfield, par le cardinal son oncle ; missionnaire diocésain de Westminster à Willesden Green, N. W. 2, il est actuellement recteur de la Catholic Missionary Society, de Brondesbury Park, N. W. 6, qui a pour but la conversion de l'Angleterre et du pays de Galles ; il dirige la *Catholic Gazette* et s'occupe de nombreuses sociétés, Catholic Truth Society, Rescue Society, Catholic Reading Guild. — Le plus jeune, Francis John, né à Courtfield le 5. 5. 77, a étudié à l'Oratoire, à Ushaw, à Saint-Sulpice, Paris, et à Rome ; ordonné prêtre à Ushaw en 1903, il a exercé le ministère dans le diocèse de Newport, actuellement archidiocèse de Cardiff, à Abevaron, Porthcawl ; il est, depuis 1915, *parish priest* à Barry Dock et, depuis 1922, chanoine de Cardiff.

Le 7e fils et 12e enfant, Bernard, n'est pas le moins illustre. Né à Courtfield le 20. 9. 1847, il fut élevé à Stonyhurst, entra au noviciat des Jésuites le 7. 12. 66, fut ordonné prêtre le 20. 7. 80. Recteur de Holy Name Church à Manchester pendant vingt ans, il fut appelé à Londres en 1900, partageant son temps entre la chaire de Farm Street et l'apostolat dans les *slums* de l'East End. « Prédicateur populaire le plus éloquent de son temps », au dire du *Times*, il attira les protestants comme les catholiques, fut goûté des hautes classes comme des humbles. Edward VII, alors prince de Galles, vint l'entendre en 1897, au cours d'une station hivernale dans le Midi de la France ; et un bruit, aussi impossible à démentir qu'à confirmer, a prétendu que le P. Vaughan aurait été appelé le 6. 5. 10, jour de la mort du roi, à Buckingham Palace. En 1911-1912, P. Bernard fit une série de conférences aux Etats-Unis ; il parla aussi à Tokyo, à la Chambre des Pairs. D'une personnalité forte et originale, qu'il a maintenue jusqu'à sa mort, le 31. 10. 22, à Manresa House, Roehampton, il vit ses propos et appréciations sur les événements du jour colportés dans les salons et les journaux comme ceux d'un représentant typique de l'opinion anglaise contemporaine. « Je suis passé, déclarait-il, par ce que les Américains appellent le « moule de l'Evangile » jésuitique ». On prête à cette formation l'habitude d'anéantir tout élément d'individualité chez le pauvre diable assez sot pour se soumettre à ses rouages pulvérisateurs. Je me flatte cependant d'avoir conservé intacte chaque parcelle de mon caractère individuel. J'ai fréquenté des Jésuites de nombreuses nationalités ; mais je n'ai jamais encore rencontré le type romanesque que dépeignent les ouvrages d'imagination. La nature humaine étant ce qu'elle est, je ne pense pas que ce type existe en fait quelque part. Alors qu'il y a des voies faciles et agréables pour être digne d'habiter le pire enfer, je ne crois pas qu'aucune créature voulût se soumettre aux règles sévères de la formation jésuitique pour devenir le misérable démon qui est décrit dans tant de nos romans modernes. » Citons de lui *The Roman Claims*, 1896 (conférences prononcées à Manchester, en réponse à *The Roman Claim to Supremacy*, 1894-95, du Right Rev. James Moorhouse [né en 1826 à Sheffield, élevé à John's College, Cambridge, *vicar* de Paddington, *prebendary* de St Paul's Cathedral, bishop de Melbourne en 1876, de Manchester en 1886, mort le 9. 4. 1915)] ; *Sinless Mary and Sinful Mary*, 1905 (discours au Congrès marial de Rome en 1904) ; *The Sins of Society*, 1906 ; *Society, Sin and the Saviour*, 1907 ; *The Jesuit in Fact and Fiction ; The Menace of the Empty Cradle ; Socialism from the Christian Standpoint*, 1909 ; *Life Lessons from Blessed Joan of Arc*, 1910 ; *Faith and Reason ; what of to-day ?* 1914. La plupart de ces ouvrages eurent de nombreuses éditions. (Voir dans *Q. A.*, t. 99, p. 145, d'après le *Catholic Times* et la *Revue Augustinienne*, les impressions du P. Vaughan sur le Congrès eucharistique de Londres en 1908 ; dans *D. C.*, t. 3, p. 733, l'approbation qu'il donna en 1918 à l'épiscopat irlandais s'opposant à la conscription que voulait imposer à l'Irlande le Gouvernement de Grande-Bretagne.)

Le 8e fils, Reginald, né en 1849, élevé à Stonyhurst, vécut en Australie. Il épousa en 1875 Julia Shanahan, de la Nouvelle-Galles du Sud, et, en secondes noces, en 1908, Sabina, veuve de Robert Prendergast, de Sydney, nièce de Sir Gerald Fitz-Gerald.

Né le 24. 1. 1853, John Stephen est le 9e fils et dernier enfant du colonel John Francis et d'Eliza Rolls. Elève des Bénédictins à Downside, puis au Mont-Cassin, étudiant au Collège anglais à Rome, puis au Grand Séminaire de Bruges, il fut ordonné prêtre à Salford le 4. 6. 76, enseigna ensuite les mathématiques à St Bede's College, Manchester, travailla avec son frère Kenelm à la House of Expiation, Chelsea, partit pour Sydney, où un autre de ses frères, Bede, était archevêque, évangélisa durant trois ans l'Australie et les îles Sandwich, organisa à son retour, en 1890, des conférences publiques religieuses à Londres, résida à Rome de 1904 à 1907, visita l'Irlande, les Etats-Unis, le Canada, multipliant les prédications et les tracts. Prélat domestique de Léon XIII en 1896, chanoine de Westminster en 1898, il fut élu, le 13. 7. 09, évêque titulaire de Sebastopolis et auxiliaire de l'évêque de Salford ; il fut sacré à Westminster, le 15. 8. 09, par Mgr Bourne. De 1912 à 1915, il fut recteur de St Bede's College à Manchester. Il a publié *The Young Priest*, écrit par son frère le cardinal, et a composé *Earth to Heaven ; Faith and Folly ; Thoughts for All Times ; Life after Death ; Concerning the Holy Bible ; Dangers of the Day ; How I came to do it ; The Purpose of Papacy ; Happiness and Beauty ; Time or Eternity ; Sermons for all the Sundays and for the Chief Feasts of the Year ; Life Everlasting* ; plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en quatre ou cinq langues. (Sur sa controverse avec le P. Gannon, S. J., à propos de la grève de la faim de Terence Mac Swiney, lord-maire de Cork, cf. *D. C.*, t. 5, pp. 220, 222.)

(1) *Universe*, 25. 1. 24.

rien ne dit, nous en convenons de même, que le Saint-Père serait moins aimable pour eux qu'il ne l'a été pour certaines Eglises orientales qui, sous la conduite de leur patriarche, ont demandé l'union avec le Saint-Siège. Ces membres de la Haute Eglise ont déjà rejeté presque toutes leurs hérésies protestantes et ils n'auraient qu'à rétracter un petit résidu d'erreurs, telles que la différence qu'ils mettent entre ce qu'ils appellent le « Papalisme » et le reste de la foi catholique. Qui sait si en une telle éventualité le Saint-Père ne concéderait pas une liturgie en langue vulgaire et une « coutume » dans le cérémonial de la sainte messe ? Les Dominicains en Angleterre n'ont-ils pas déjà leur propre rite ? Le porte-parole des anglicans nous a appris que la réordination n'est pas une difficulté insurmontable (1).

### Un grave discours de Lord Halifax.

Les suggestions du Rev. Wilfred Knox n'engageaient que lui. Mais voici que Lord Halifax, avec l'autorité qui s'attache à son titre de chef laïque incontesté et universellement vénéré de l'anglo-catholicisme le plus romanisant et de témoin ayant participé aux fameuses « conversations » (2), vient de prononcer, le 9 juillet 1925, à l'Albert Hall de Londres, devant une assistance d'environ 10 000 personnes réunies pour le Congrès anglo-catholique, de graves paroles qui prêtent à réfléchir et qui sembleraient rapprocher et préciser légèrement des éventualités jusqu'ici lointaines et fort vagues :

La grande question qui se pose aujourd'hui à tous les chrétiens, hommes et femmes, en face de l'incroyance qui nous entoure de tous côtés, est de savoir comment, sans rien sacrifier de la vérité, nous pouvons espérer rétablir l'unité brisée de la chrétienté.

Un devoir grave s'impose à chacun d'entre nous sous ce rapport. Nous ne pouvons rester à l'écart, nous ne pouvons pas davantage regarder avec une froide indifférence les efforts qui sont faits, si petits et si faibles qu'ils soient, pour arriver à mieux comprendre les causes qui nous séparent de nos frères chrétiens.

Comment, en effet, serait-il possible à ceux qui croient aux mystères de l'Incarnation, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre divin Seigneur, et dont les âmes sont nourries par le corps et le sang très précieux de Jésus, comment leur serait-il possible de passer leurs existences terrestres dans un état d'isolement spirituel les uns à l'égard des autres, contrairement à la volonté et au commandement du Seigneur mourant ?

Depuis de nombreuses années, je me suis intéressé à cet aspect de la question qui concerne particulièrement les relations entre nous et l'Eglise de Rome. J'ai toujours pensé que toute démarche qui conduisait à une réconciliation entre nous et Rome ne pouvait manquer d'exercer une profonde influence sur toute la question de la réunion chrétienne.

Ici, pour prévenir tout malentendu possible, laissez-moi vous dire aussitôt que je parle seulement en mon nom personnel. Je ne représente d'aucune manière les opinions de ceux avec qui je suis allé à Malines. Je n'exprime sûrement pas les opinions de bishop Gore. J'ignore ce que pensent le bishop de Truro et le Dr Kidd. Je suis sûr que l'archbishop de Canterbury ne souscrirait pas à mes paroles et à l'interprétation qui pourrait en être donnée. Mais l'archbishop a été la bonté et la générosité mêmes à mon égard ; rien ne me causerait plus de peine que de penser que j'aie pu l'exposer à des malentendus par le fait de mes paroles.

Ces malentendus, je tiens à les désavouer par avance. Cependant, je ne crois pas que je sois tenu pour autant de cacher mes propres opinions ou de dissimuler des con-

---

(1) *Tablet*, 2. 2. 24, p. 133.

(2) Ces conversations ont repris le lundi 18 mai 1925 pour s'achever le vendredi suivant. Le cardinal Mercier les avait annoncées par cette lettre, adressée aux journaux catholiques de Belgique en date du 17. 5. 25 :

« Je vous serais reconnaissant de vouloir donner à vos lecteurs deux informations qui ne les laisseront pas, je pense, indifférents. Demain lundi, pour la quatrième fois, quelques théologiens anglicans viendront à Malines, sous le patronage de leurs deux archevêques de Canterbury et d'York, pour y rencontrer un groupe de théologiens catholiques et examiner amicalement avec eux le problème, anxieusement étudié chez les Anglo-Saxons, de la réunion des Eglises.

» La foi est un don de Dieu. Un retour à l'unité catholique est avant tout un effet de la grâce. Cette grâce, ceux qui ont le bonheur de posséder la vérité intégrale doivent la demander pour ceux qui sont moins bien partagés. Je compte, pendant ces trois jours de conférences, sur le religieux concours du clergé et des fidèles de mon diocèse, de toute notre chère Belgique. »

Les délégués étaient les mêmes de part et d'autre que l'année précédente. Dès le 22 mai, le *Gaulois* signalait le départ de Mgr Mercier pour Rome. En Italie, le cardinal a daigné donner aux correspondants de journaux quelques renseignements sur les réunions qui venaient d'avoir lieu à l'ombre de la tour de Saint-Rombaut :

« Les conversations de Malines ? nous dit le cardinal. Il m'est difficile d'en parler beaucoup en ce moment pour la presse ; car nous sommes convenus là-bas d'observer une réserve complète en attendant la communication officielle que nous ferons de commun accord.

» Cependant, je puis vous dire que je suis très satisfait de ces nouveaux entretiens et souligner l'importance de deux faits qui vraiment ne sont pas négligeables. C'est d'abord un fait significatif que pour la quatrième fois des hommes éminents du protestantisme anglican de la High Church soient venus sous le patronage de leurs deux archevêques de Canterbury et d'York passer trois jours à l'archevêché de Malines pour y rencontrer des théologiens catholiques et examiner amicalement avec eux le problème de la réunion des Eglises. Ces discussions ont eu lieu avec une loyauté et une cordialité parfaites et aussi dans un esprit de foi qui m'a vivement ému. Le Dr Kidd, l'éminent président du Keble College d'Oxford, me disait à un moment donné qu'à cet instant même ses étudiants priaient pour le succès des conversations de Malines. Et l'un des autres membres anglicans de la réunion m'assurait de même des prières d'une Congrégation nombreuse de religieuses protestantes des Indes dont il s'occupe.

» Tout cela constitue, n'est-il pas vrai, un fait intéressant. Et je puis en noter un autre, c'est que les entretiens que nous venons d'avoir ont permis de constater que depuis l'année dernière, suivant l'expression même de nos visiteurs, l'atmosphère s'est éclaircie.

» Cela ne veut pas dire assurément que l'union des Eglises est une chose faite et qu'on peut s'attendre à voir dès demain l'Eglise anglicane adhérer en masse à l'unité romaine ; mais il est incontestable que la situation s'améliore.

» Le reste appartient à Dieu. La foi est un don de Dieu, et un retour à l'unité catholique est avant tout un effet de la grâce. C'est pourquoi ceux qui ont le bonheur de posséder la vérité intégrale doivent la demander pour ceux qui sont moins bien partagés. Je les y invitais à la veille des entretiens qui viennent d'avoir lieu, je leur renouvelle cette invitation avec instance, mais aussi avec une confiance encore accrue. »

« Y aura-t-il encore des conversations de Malines ? » Cette question que nous formulons surprend l'éminent prélat. « Sans nul doute, nous répondit-il. C'est maintenant une institution qui a ses réunions régulières et ceux qui ont pris part aux entretiens de la semaine dernière se sont séparés sans même songer que l'on pût ne pas continuer la conversation. S'il plaît à Dieu, ils se retrouveront l'an prochain à l'archevêché. » ([Abbé] Edouard Dévoghel, « Le cardinal Mercier et les conversations de Malines : intéressantes déclarations du primat de Belgique », dans la *Vie Catholique*, 6. 6. 25.)

victions qui ont une importance capitale pour la cause de la réunion ; peut-être ces convictions ne seront-elles pas acceptées aujourd'hui, elles le seront sûrement demain.

Poursuivons. J'ai dit que j'avais toujours été d'avis que toute démarche qui conduisait à une réconciliation entre nous et Rome ne pouvait manquer d'avoir une profonde influence sur toute la question de la réunion chrétienne.

Aussi ai-je noté avec le plus grand plaisir une allusion aux conversations de Malines faite dans la lettre pastorale que Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, a écrite pour la Pentecôte et où il dit : « Elles ont rapproché les cœurs des hommes, éveillé les pensées et dissipé plus d'un malentendu. » (1)

Laissez-moi vous lire aussi un court extrait d'une lettre que j'ai reçue de ce grand patriote et illustre homme d'Eglise, le cardinal Mercier, archevêque de Malines. Traitant du sujet qui lui tient tant à cœur, il dit : « Si Notre divin Sauveur a voulu l'union de cette société des âmes dont il est la tête, ne devons-nous pas tous nous dire à nous-mêmes que l'unité peut être réalisée et que la réunion peut être assurée ? Tout ce qui nous reste donc à faire est de découvrir par quelle voie nous pouvons arriver à cette union, qui est nécessaire à tous dans le Christ. »

Maintenant, si l'on envisage cet aspect de la question de la réunion, il est bon de ne pas oublier que, pendant l'espace de mille ans, Rome et l'Angleterre ont été unies. Et ce n'était pas le désir ni l'intention des meilleurs et des plus sages parmi nos Réformateurs de briser le lien qui pendant tant de générations nous avait réunis au Saint-Siège. Ils voulaient seulement réformer certains abus qui, au cours des siècles, s'étaient glissés dans l'Eglise occidentale. Malheureusement, la période de la Réforme en Angleterre est antérieure aux sessions du grand Concile de Trente, où de nombreuses réformes de grande portée ont été exécutées. Et il n'est sûrement pas déraisonnable de penser que, si ce Concile réformateur avait été tenu à une époque antérieure, il aurait pu, sous la conduite du Saint-Esprit, modifier tout le cours de l'histoire de l'Eglise.

En ce qui regarde nos relations avec Rome, il faut nous souvenir que l'autorité du Pape (d'après l'enseignement romain) n'est pas une autorité séparée de celle de l'Episcopat. Mais quand le Pape agit en pleine union avec l'Episcopat (1), il doit être regardé comme le centre

---

(1) Le 14. 5. 25, Mgr Jean Chollet adressa à ses fidèles une lettre pastorale demandant des prières pour le retour à l'Eglise romaine des « orthodoxes », particulièrement de Russie, et des anglicans (cf. *Semaine religieuse de Cambrai*, 24. 5. 25 ; *Croix*, 28. 5. 25).

Voici le passage concernant l'Eglise anglicane : « Si nous nous tournons vers nos frères d'Angleterre, nous puiserons dans les circonstances présentes de nouvelles raisons de prier pour eux et d'espérer leur retour. Dans ces derniers temps, en effet, particulièrement depuis ce que l'on a appelé le Mouvement d'Oxford et depuis la conversion retentissante des Newman et des Manning, un double phénomène s'est produit chez nos amis et alliés d'Angleterre : un phénomène d'émiettement, qui est la conséquence du principe du libre examen, et en vertu duquel les divergences se sont multipliées dans la doctrine et la liturgie. Aucune autorité n'est assez armée pour interdire la négation d'articles toujours plus nombreux du *Credo* anglican ni les innovations ou suppressions dans les rites religieux. Et l'on voit le rationalisme envahir certaines chaires protestantes au nom d'une prétendue science ennemie des croyances traditionnelles. Parallèlement à cet émiettement s'est produit un phénomène opposé de concentration et de marche vers le catholicisme, suite logique du Mouvement d'Oxford. Le besoin d'unité s'affirme, le respect pour le Pape grandit, les rites de notre sainte religion sont adoptés de plus en plus nombreux et certains offices des églises protestantes ressemblent à s'y méprendre à nos cérémonies catholiques. Notre ascétique elle-même inspire plus d'une âme anglicane, qui va chercher des secours de sanctification dans des cloîtres copiés sur les nôtres ou dans des exercices de retraites inspirés de nos méthodes.

» Cette montée vers le catholicisme a franchi récemment une étape très intéressante, que l'on a appelée les « conversations de Malines ». Chez le vénéré cardinal Mercier, à l'archevêché de Malines, de hauts personnages appartenant à la noblesse, ou à l'épiscopat, ou à la science théologique des anglicans se sont rencontrés avec Son Eminence et des théologiens de Belgique et de France. Les entretiens furent empreints de cordialité et de sincérité. S'ils n'ont pas créé l'union totale, ils ont rapproché les cœurs, éveillé les pensées, dissipé plus d'un malentendu.

» Comment ne prierions-nous pas pour que, du côté de l'Orient, de l'Orient russe en particulier, et du côté anglican, la lumière se fasse, les hostilités s'apaisent et les préjugés disparaissent, pour que les brebis qui en sont sorties rentrent au bercail et qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur, celui qui tient, à Rome, la houlette de Pierre ?

» Nous faisons donc appel, Nos bien chers Frères, à votre bonne volonté et à votre charité afin que cette année vous suiviez avec une plus grande piété et une assiduité plus attentive les exercices de la neuvaine prescrite tous les ans dans le diocèse et qui se terminent la veille de la Pentecôte. [...]

» Nous ne saurions mieux clore cet appel, Nos bien chers Frères, qu'en vous répétant ce qu'au mois de novembre 1845 Notre illustre prédécesseur, le cardinal Giraud, écrivait à vos pères : « Prions pour l'Eglise d'Angleterre », leur disait-il, et Nous ajoutons : pour l'Eglise de Russie, « et nous la verrons sortir des ténèbres de l'hérésie, brillante et pure comme aux plus beaux jours de son ancienne gloire. Priez dans vos heureuses et paisibles solitudes, saintes épouses du

» Seigneur, qui êtes vous-mêmes, ici-bas, une prière, une » expiation vivante ! Priez, saintes familles d'instituteurs » et d'institutrices de la jeunesse ; c'est une communion » qu'on vous demande ; priez et faites prier avec vous ces » multitudes de petits enfants dont les bouches innocentes » n'imploreront pas en vain le Dieu qui a montré pour cet » âge une tendresse de prédilection ! Priez, prêtres et » pasteurs ; on vous demande que du moins, une fois, » vous offriez à cette intention l'adorable Sacrifice ! Priez » et faites prier vos peuples.

» En sollicitant le bienfait de la foi pour des frères » égarés, ils mériteront d'en affermir dans leurs propres » cœurs les fondements, d'en conserver, d'en perpétuer » au sein de notre patrie le dépôt sacré. Prions tous d'une » voix et d'un cœur unanimes et ne nous lassons point de » prier. Prions avec une volonté d'autant plus ardente et » des instances d'autant plus vives que jamais but plus » digne de tenter l'ambition d'une âme chrétienne ne fut » proposé à l'émulation de notre piété, de notre zèle et de » notre charité. »

(1) « Si Lord Halifax, écrit Mgr Moyes [cf. *D. C.*, t. 13, col. 1331, en note], veut dire que le Saint-Esprit assiste de sa divine direction le Pape parlant *ex cathedra*, et qu'il assiste aussi de la même manière l'Episcopat réuni en assemblée dans un Concile [œcuménique] ou dispersé par le monde ; s'il veut dire conséquemment que l'infaillibilité du Pape est de la même espèce, « assistance », et de la même source, « le Saint-Esprit », que l'infaillibilité de l'Eglise, et qu'elle est en fait nécessairement et par hypothèse en union avec elle, il ne fait que reprendre en termes généraux le décret du Concile du Vatican.

» Mais s'il veut dire — et nous craignons bien que plus d'un de ses auditeurs ne lui ait prêté cette pensée — que le fait de l'accord entre l'enseignement du Pape et celui de l'Episcopat n'est pas seulement un résultat, mais la condition préalable de l'autorité du Pape, de sorte que l'autorité papale ait sa source dans l'Episcopat et ne soit que la voix qui enregistre et proclame à l'Eglise universelle, dans ce cas ses paroles équivaudraient, sans qu'il le veuille, à un renversement total de la doctrine catholique. C'est Pierre qui confirme ses frères et non pas ses frères qui confirment Pierre. » « *What does Lord Halifax mean* [Que veut dire Lord Halifax] ? » (*Tablet*, 18. 7. 25, p. 74.)

et le symbole de l'unité, investi, en vertu de son office, de l'autorité apostolique sur l'Eglise visible du Christ à travers le monde et comme chargé de la sollicitude de cette Eglise.

Il est bon, par conséquent, de vous rappeler que, bien qu'il soit difficile, sinon impossible, d'arriver à une délimitation rigoureuse des droits respectifs qui reviennent *iure divino* au Pape d'un côté, à l'Episcopat de l'autre, la réunion entre nous et Rome est impossible si nous ne sommes pas disposés à concéder qu'une primauté *divina providentia* (1) appartient au Saint-Siège, et à admettre la revendication du Pape, qui prétend occuper vis-à-vis de l'Episcopat entier une position telle qu'aucun autre évêque ne saurait y prétendre. Il y a là une question qu'il nous faut envisager avec toutes ses conséquences.

Maintenant, considérons brièvement les résultats qui pourraient suivre une réunion complète entre l'Eglise anglicane et le siège de Rome.

En premier lieu, il n'y a pas à craindre une intervention injustifiée dans le statut particulier et les prérogatives du siège de Cantorbéry ni dans le gouvernement de l'Eglise tel qu'il est exercé présentement en ce royaume. Nous n'avons pas davantage la moindre raison de craindre d'être privés de notre liturgie nationale, qui nous est parvenue à travers les siècles, sanctifiée par la dévotion de générations de fidèles anglais. Nous ne serions pas non plus obligés d'abandonner notre incomparable version des Saintes Ecritures, qui a eu une part si large dans la formation de notre langue, qui a inspiré notre littérature, et qui, peut-on dire, est entrée dans les fibres mêmes de notre caractère national.

Il faut se souvenir que la réconciliation avec Rome n'implique aucune renonciation aux prétentions historiques de Cantorbéry, elle ne suppose pas l'absorption de l'Eglise d'Angleterre dans l'Eglise de Rome, mais plutôt l'union des deux Eglises sous la primauté du successeur de saint Pierre, ce qui est tout différent. D'un autre côté, veuillez considérer, je vous prie, quel gain inappréciable ce serait pour l'Eglise d'Angleterre de continuer sa lutte en faveur de la vérité catholique contre les forces de l'incroyance, non seulement dans cette petite île, mais dans tous les coins du monde où se rencontrent les missions anglicanes et les missions romaines, si elle était une fois encore en pleine communion avec la plus grande et la plus puissante des Eglises chrétiennes. Quel surcroît de force elle en recevrait ! Quelles sources secrètes de grâce lui seraient révélées !

Qu'il me soit permis, comme conclusion, de laisser cette pensée dans vos esprits. Vous ne pouvez entreprendre une plus noble, une plus sublime tâche, pour la cause de votre Seigneur et Sauveur, que celle d'aider à panser les blessures de la Chrétienté, afin que le peuple fidèle de Dieu soit de nouveau uni ensemble dans une seule communion et une seule fraternité. Et cela, non pas en abandonnant un fragment de la « foi confiée jadis aux Saints », mais en vous soumettant humblement à la direction de Dieu le Saint-Esprit, qui, au temps choisi par lui, « vous conduira à la vérité totale ». En agissant ainsi, vous gagnerez pour vous-mêmes « la bénédiction divine réservée à ceux qui feraient du mal le bien et changeraient les ennemis en amis » (1).

(1) Mgr Moyes fait observer avec raison à l'illustre vieillard l'imprécision de ses termes : « Au lieu de dire « par la divine Providence », Lord Halifax aurait dû rendre sa pensée plus claire en disant « par institution » divine ». On pourrait dire, d'une certaine manière, que M. Coolidge est président des Etats-Unis « par la divine » Providence », en ce sens que Dieu permet aux hommes dûment élus d'avoir part à sa souveraineté et qu'il donne sa sanction à toute autorité légitimement constituée. Mais ce n'est pas ce que les catholiques entendent par l'expression *iure divino*. Le point est de première importance, car c'est précisément ce caractère d'institution divine qui rend le rocher de la Papauté inaccessible à toutes les tentatives que des individus ou des synodes ont dirigées contre lui pour supprimer ou modifier sa prérogative. » (*Tablet*, 18. 7. 25.)

### Une « vue » de Joseph de Maistre.

Il n'en reste pas moins que le retour de l'Angleterre à l'unité catholique demeure un idéal attrayant. Un auteur citait dernièrement une pensée saisissante de Joseph de Maistre sur l'avenir de l'Eglise anglicane :

Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la motion doit partir de l'Eglise d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel ; il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'Eglise anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher : et quoique, sous un certain point de vue, elle soit encore en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques capables de rapprocher des éléments inassociables de leur nature (2).

### Un danger possible.

En fait, l'anglicanisme joue déjà ce rôle d'intermédiaire. Des esprits sérieux qui suivent avec attention et une certaine inquiétude les menées de l'Eglise d'Angleterre pour gagner à sa cause et à ses intérêts les Eglises orthodoxes et orientales redoutent qu'il n'y ait là pour l'Eglise catholique un péril :

Les mouvements d'idées qui agitent le protestantisme contemporain peuvent constituer pour l'Eglise catholique un danger : celui d'un impérialisme religieux, inquiet, remuant, tapageur, qui cherche non seulement à unir toutes les sectes de la Réforme dans un cadre élargi, mais encore à entamer les positions du catholicisme par une propagande obstinée et à faire des Eglises gréco-russes les humbles vassales de l'Eglise anglicane. Dans sa lettre de Noël, l'archevêque de Cantorbéry ne rappelle-t-il pas, avec trop de complaisance, la participation de l'Eglise grecque à la conférence de Londres, ne se réjouit-il pas, avec quelque exagération, des éloges intéressés et des opinions doctrinales, aussi solennelles que peu fondées, du patriarche de Constantinople, le faible, remuant et maladroit Meletios IV, aujourd'hui démissionnaire ? (3)

(1) Il a paru plusieurs versions de ce discours. Nous traduisons d'après le texte que Lord Halifax a communiqué lui-même au *Tablet* (18. 7. 25). On remarquera sans peine que sur plusieurs points ce texte diffère de celui que le P. Woodlock, S. J., avait sous les yeux et qui lui a suggéré son commentaire, traduit, ainsi que le discours, dans les *Etudes* (5. 8. 25). Nous nous sommes inspirés largement de cette traduction, tout en gardant notre liberté d'adaptation.

(2) *Considérations sur la France*, *Œuvres*, t. VII (Bruxelles, 1838), pp. 37-38, passage cité dans la revue *Les Lettres* (nov. 1923, p. 777) : « L'Eglise épiscopalienne protestante et le problème de la réunion aux Etats-Unis », par Aurelio Palmieri.

(3) *Semaine religieuse de Toulouse*, 17. 2. 24. — Le recueil publié tout récemment par G. K. A. Bell, *dean* de Cantorbéry, *Documents on christian Unity, 1920-1924* (Oxford University Press ; London, Humphrey, Milford, 1924), reproduit des documents singulièrement édifiants sur les savantes manœuvres des anglicans. Il nous est impossible de donner ici, même en résumé, ces pièces variées, et de longueur respectable. Nous nous contenterons de rappeler succinctement les faits récents et de traduire

L'animosité des Russes et des Grecs contre Rome est forte ; elle serait encouragée et exaspérée par une coalition anglo-gréco-slave. La menace est à peine déguisée dans ce passage d'un récent discours du bishop de Londres :

Quant à nos relations avec l'Eglise grecque, elles ne visent pas à l'amalgamer avec la nôtre, mais à établir l'intercommunion à travers le monde, et elles sont en bonne voie d'aboutir à ce résultat. Une génération verra une union de cette sorte entre les deux Eglises. Et lorsque ce

---

encyclique de Meletios sur les ordinations anglicanes.

En juillet 1920, Mgr Philaretos, métropolitain de Demotica, le professeur Komninos de Halki, l'archimandrite Dragonis de Londres et l'archiprêtre Callinicos de Manchester vinrent à Londres. Ils étaient envoyés en délégation spéciale par le patriarcat œcuménique de Constantinople, qui répondait ainsi à une invitation officielle de l'archevêque de Cantorbéry : « Le but était d'entrer en pourparlers avec les évêques qui prenaient part à la Conférence de Lambeth, à l'effet d'établir des relations entre les communions orthodoxe et anglicane. » La délégation, à son retour à Constantinople, présenta au Saint-Synode un rapport, d'où nous extrayons ce passage très intéressant, parce qu'il montre que la conscience orthodoxe reste en éveil sur le chapitre du dogme :

« Les anglicans sont d'avis qu'à l'heure actuelle la méthode la plus simple consisterait à lier des relations et une correspondance entre Eglises, de telle sorte que, petit à petit et quasi imperceptiblement, la grande œuvre de la réunion se trouve réalisée. Mais cette manière de voir s'explique chez les Anglais par la conception toute particulière qu'ils se forment de l'Eglise et des membres qui la composent. Chez eux, l'idée d'Eglise, beaucoup d'entre nous ne s'en rendent pas compte, est beaucoup plus large que la nôtre. Tandis que pour nous le membre de l'Eglise qui veut demeurer en union organique avec l'ensemble doit accepter l'intégralité de notre doctrine, participer canoniquement aux Saints Sacrements, et croire aux principes ecclésiastiques légalement établis, au contraire, dans l'Eglise anglicane des hommes qui diffèrent l'un de l'autre en matière de foi, et sur des points qui sont loin d'être indifférents et secondaires, constituent quand même un tout indivisible. Aussi n'est-il pas malaisé de comprendre qu'ils ne voient aucune difficulté à un commerce sacramentel avec nous, qui représentons généralement à leurs yeux l'ancienne et indivisible Eglise. Pour nous, au contraire, nous nous trouvons dans l'embarras quand nous nous voyons face à face avec les questions toujours pendantes de la validité ou de la non-validité, de la canonicité ou de la non-canonicité des ordinations anglicanes.

» Si animés que nous fussions, comme le voulait notre mission, de sentiments amicaux et d'un zèle ardent pour le rapprochement, nous ne pouvions souscrire à de pareilles conceptions sans abandonner les principes sur lesquels repose essentiellement notre Eglise. Nous avons très longtemps pensé — et notre séjour en Angleterre n'a fait que nous confirmer dans cette conviction — qu'une tolérance et une largeur de vues excessives, qu'une complaisance exagérée vis-à-vis de conceptions hétérodoxes, que l'intercommunion sans entente préalable et sans accord sur le dogme et sur les croyances, ce n'est pas la voie propre à conduire à une union sûre et durable des Eglises chrétiennes. » (G. K. A. Bell, *Documents on christian Unity*, pp. 57-58.)

L'Eglise établie avait laissé clairement entendre sur quel point porte sa plus vive inquiétude, le vulgaire dirait « où le bât la blesse ». C'est la validité de ses ordinations qu'elle veut faire reconnaître. Meletios, qui régnait alors au Phanar, lui délivra le certificat désiré sous la forme d'une encyclique aux Eglises orthodoxes d'Orient, puis d'une lettre au primat de Cantorbéry. Voici le texte du premier de ces documents :

Encyclique du patriarche œcuménique
aux présidents des Églises orthodoxes orientales particulières
sur les ordinations anglicanes (août 1922).

« La très sainte Eglise de Constantinople, animée dès les origines d'un zèle ardent pour l'union universelle, n'a jamais cessé de garder en mémoire les paroles que le Sauveur adressait dans sa prière à son Père céleste, la veille de sa passion rédemptrice. Elle a toujours suivi avec un vif intérêt tous les mouvements qui se produisaient dans les Eglises séparées, et elle a examiné avec soin et application toute expression de foi qui pouvait indiquer un *rapprochement* (le mot est en français et en italiques dans le texte anglais) avec l'Orthodoxie. Elle a constaté avec une joie réelle que l'Eglise qui, entre toutes, a manifesté le plus vif désir d'écarter les obstacles qui s'opposaient à un *rapprochement* et de réaliser l'union avec l'Eglise orthodoxe, c'est l'Eglise épiscopale anglicane. Cette Eglise, qui a reçu de l'Orient les premières lumières du christianisme, n'a jamais cessé de se souvenir de l'Orient et de considérer comme un but important un *rapprochement* sincère pour aboutir à une union complète dans le Christ Jésus avec les Orthodoxes d'Orient.

» Aussi la grande Eglise du Christ (qui est maintenant) sous notre présidence, rendant, comme il convient, hommage à la bonne volonté de cette Eglise dans les périodes antérieures et spécialement dans les vingt dernières années, est entrée en relations fréquentes et sincèrement fraternelles avec elle. Récemment, nous avons établi une Commission spéciale chargée de faire une recherche scientifique et de rédiger un rapport sur les différences encore existantes et sur la méthode la meilleure pour les faire disparaître, et ce en vue de parvenir à réaliser la parfaite union des deux Eglises dans le même esprit chrétien orthodoxe.

» Ayant remarqué, au cours de ses travaux, que sur une question importante, à savoir la validité des ordinations anglicanes, la Sainte Eglise orthodoxe n'avait pas encore exprimé d'opinion ni en son nom collectif (*as a whole*) ni par l'un des Saints-Synodes particuliers, malgré les discussions engagées de temps à autre sur ce sujet parmi ses théologiens, et qu'un examen fait par une autorité compétente et suivi d'une décision canonique faciliterait grandement l'union désirée en écartant l'un des obstacles les plus sérieux qui s'opposent à cette réunion désirée et recherchée de part et d'autre et voulue de Dieu, la Commission a soumis au jugement du Saint-Synode un rapport spécial traitant scientifiquement la question susdite. Notre Saint-Synode a étudié ce rapport de la Commission en des séances successives et il a noté :

» 1. Que l'ordination de Matthew Parker comme archevêque de Cantorbéry par quatre évêques est un fait établi par l'histoire ;

» 2. Que dans cette ordination et dans celles qui l'ont suivie on trouve dans leur plénitude les éléments orthodoxes et indispensables, visibles et sensibles, d'une ordination épiscopale valide, à savoir l'imposition des mains et l'*Epiklesis* (invocation) au Saint-Esprit, et aussi l'intention de transmettre le *charisma* du ministère épiscopal ;

» 3. Que les théologiens orthodoxes qui ont examiné scientifiquement la question sont arrivés presque unanimement aux mêmes conclusions et ont déclaré accepter la validité des ordinations anglicanes ;

» 4. Que la pratique de l'Eglise n'apporte aucune indication que l'Eglise orthodoxe ait jamais regardé la validité des ordinations anglicanes comme sujette à doute au point qu'il y aurait lieu de considérer la réordination du clergé anglican comme s'imposant au cas d'une union des deux Eglises ;

» 5. Que, traduisant cette opinion générale de l'Eglise orthodoxe, les très saints patriarches à différentes époques et d'autres patriarches d'Orient, quand ils écrivaient aux archevêques de l'Eglise anglicane, ont eu pour coutume de les appeler « Très révérend frère dans le Christ », leur donnant ainsi une salutation fraternelle.

» En conséquence, notre Saint-Synode est arrivé à l'opinion qu'il y a lieu d'accepter la validité du sacerdoce anglican et il a décidé que cette conclusion serait annoncée aux autres saintes Eglises orthodoxes, afin qu'elles aient ainsi l'occasion d'exprimer à leur tour leur avis, de sorte que, par les décisions des Eglises particulières, le sentiment de tout le monde orthodoxe sur cette question importante soit connu.

» En conséquence, écrivant à votre très aimée (Béatitude) et vous informant des considérations qui, sur ce sujet, prévalent parmi nous, nous n'avons pas de doute que votre (Béatitude), examinant cette question avec votre

sera chose faite, il y aura là une terrible digue contre toute agression de la part de l'Eglise romaine et il y aura là en même temps une aide puissante pour avancer la réunion... (1)

---

Saint-Synode, voudra bien nous communiquer le résultat de votre examen en vue d'un nouveau progrès de nos relations en ce qui regarde l'union avec l'Eglise anglicane.

» Nous avons le bon espoir que le Maître céleste de l'Eglise suppléera à nos insuffisances par sa grâce fortifiante et qu'il conduira tous ceux qui croient en lui jusqu'à une pleine connaissance de la vérité et jusqu'à une pleine union, afin que tous ne forment plus qu'un seul troupeau sous un pasteur unique, le vrai pasteur des brebis, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit toute gloire à jamais. *Amen.* » (G. K. A. Bell, *Documents on christian Unity*, pp. 94-97.)

La lettre du patriarche Meletios de Constantinople à l'archevêque de Cantorbéry, datée du 28 juillet 1922, disait : « Aux yeux de l'Eglise orthodoxe, les ordinations de l'Eglise anglicane — évêques, prêtres, diacres — ont la même validité que celles de l'Eglise romaine, de l'arménienne et des vieux-catholiques. » (*Ibid.*, p. 93.) Une lettre du patriarche Damianos de Jérusalem au primat anglican, datée du 27 février-12 mars 1923, annonce encore que le Saint-Synode de son patriarcat s'est prononcé pour la validité. (*Ibid.*, pp. 97-98.) Enfin, l'archevêque Cyrillos de Chypre, par une lettre du 7-20 mars 1923 au patriarche œcuménique, annonce une décision analogue. (*Ibid.*, pp. 98-99.)

Si l'on songe que Constantinople était à cette époque sous l'imperium d'un état-major militaire anglais, que Jérusalem et Chypre sont, ou peu s'en faut, des colonies anglaises, qu'aucune reconnaissance n'est venue des Eglises autocéphales — Roumanie, Bulgarie, Serbie, Russie, — on est obligé de conclure que l'unanimité des Eglises orthodoxes sur le chapitre des ordinations anglicanes est encore loin d'être réalisée.

Toutefois, les intrigues pour un rapprochement anglicano-oriental ont continué. En 1925, les anglicans ont voulu célébrer solennellement le centenaire du Concile de Nicée. Plusieurs prélats orientaux vinrent se joindre à eux : Photios, patriarche d'Alexandrie ; Damianos, patriarche de Jérusalem ; Timothée, archevêque du Jourdain ; Germain, archevêque de Thyatire ; Antoine, métropolite de Kiew ; Euloge, qui fait fonction d'évêque des Russes émigrés ; le métropolite de Nubie, l'évêque de Sébastopol. La cérémonie principale fut un office à l'abbaye de Westminster. Elle eut lieu le lundi 29 juin. C'est, comme chacun le sait, le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et l'on chanta à cette occasion un motet latin de Palestrina : *Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam* ; puis le patriarche Photios récita en grec le Symbole de Nicée, en omettant naturellement le *Filioque*. (Cf. *Month* : Joseph Keating, « *The Dissident East* (L'Orient schismatique) », août 1925, p. 133 ; *Tablet*, « *Two Hoaxes* (Deux mystifications) ? », 4. 7. 25, pp. 5-6.)

(1) *Times*, 27. 3. 24. — Le Rev. S. H. Scott, dans son loyal opuscule *Anglo-catholicism and Re-union* (pp. 46-47), glisse un paragraphe qui nous dévoile un des projets de la diplomatie anglicane, et il fait suivre cette révélation d'un commentaire on ne peut plus judicieux :

« A l'heure actuelle, il semble plus vraisemblable que la réunion viendra viâ les Orthodoxes. Elle viendra probablement par la participation des prélats orientaux (dont les Ordres ne sont pas discutés par Rome) aux ordinations anglicanes, et on arrivera ainsi à ce résultat que l'ensemble du clergé anglican finira par avoir reçu des Ordres que Rome ne pourra discuter.

» Mais ce résultat décisif, l'unité visible, on ne pourra y parvenir que si les anglicans arrivent à convaincre les Orientaux de leur orthodoxie doctrinale. Est-il vraisemblable que les Orientaux se contentent des explications christologiques telles qu'elles sont données par bishop Gore et son école ?

» A supposer qu'ils se déclarent satisfaits et qu'ainsi on arrive à l'intercommunion avec l'Orient et à la participation des évêques orientaux dans les ordinations anglicanes, et par là à la création d'un sacerdoce anglican que Rome ne saurait mettre en question, arriverait-on par là à l'intercommunion avec Rome ?

» Cela ne saurait être, à moins que Rome ne consente à abandonner son enseignement constant et logique, à moins qu'elle ne consente à laisser appeler « vrai » ce qu'elle a jusqu'ici anathématisé comme « hérésie ».

» Je crois plutôt qu'elle commencera par poser la question : « Que pensez-vous du Christ ? » et par exiger une réponse qui soit clairement conciliable avec les décisions des grands Conciles, spécialement des quatre premiers, et avec l'enseignement unanime des Pères orientaux et occidentaux. »

## Conclusion.

### Par la prière.

Depuis l'appel de Lambeth, les Anglais caressent volontiers le rêve d'une chrétienté réunie, et ce bel idéal, ils l'appellent souvent une « vision », vision vague et nuageuse chez beaucoup, mais désir réel de retrouver l'unité, et donc premier pas vers l'Eglise. D'autres précisent davantage ce tableau de la chrétiente regroupée, et, nouveaux Siméons, ils prient Dieu avec la foi du centurion de leur faire contempler avant le grand départ ce spectacle désiré. « Prions Dieu avec une ferveur qui ne saurait connaître d'échec, avec une absolue certitude que notre prière sera exaucée, prions Dieu qu'il nous soit donné de voir de nos propres yeux les membres de la chrétienté réunis de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Sud, rassemblés dans Saint-Pierre de Rome pour offrir d'un seul cœur et d'une seule âme le saint, l'immortel, l'incomparable sacrifice par les mains de Pie XI. » (1)

Verra-t-on bientôt, verra-t-on jamais se réaliser ce vœu d'un illustre vieillard ? Certes, les passions humaines, orgueil national, préjugés séculaires, habitudes d'indépendance doctrinale, y opposeront une puissante barrière. Mais l'esprit de Dieu peut opérer des miracles (2). L'Angleterre est depuis un siècle, au point de vue religieux, le théâtre de si profonds changements que ce qui paraît impossible aujourd'hui pourra se réaliser demain.

Le devoir des catholiques de tous les pays est de prier pour aider au succès de cette réunion et hâter ainsi l'heure de Dieu. Saint Grégoire le Grand, auquel est due la conversion de l'Angleterre au christianisme en 597, attribuait lui-même à l'influence de la prière cette conversion et la pensée qu'il avait eue de lui envoyer des apôtres. C'est pour cela que le Saint-Siège n'a cessé d'encourager les catholiques à prier pour le retour de l'Angleterre au catholicisme. Sans doute, ce que Dieu nous fait demander, il pourrait l'accorder sans en être prié. Mais, selon la remarque de saint Grégoire le Grand, il veut que nous lui demandions ce qu'il prévoit que nous lui demanderons et qu'il nous accordera. *Sed peti vult id quod et nos petere et se concedere proenoscit.* C'est donc autant sur cette intervention surnaturelle que sur les efforts des hommes de bonne volonté qui se sont voués à l'œuvre de la réconciliation qu'il faut compter pour espérer de la voir aboutir (3).

Abbé Joseph Wadoux.

---

(1) Halifax, *A Call to Reunion*, pp. 24-25.

(2) Dans l'allocution consistoriale *Amplissimum consessum* (24. 3. 24), S. S. Pie XI a eu l'intention d'encourager les conversations de Malines (lettre du card. Secrétaire d'État au card. Mercier). (Cf. *Revue Catholique des Idées et des Faits*, 6. 11. 25, p. 5, note 4.)

(3) *Courrier de Genève*, 4. 1. 24. — Cette invitation à la prière se retrouve sous la plume de tous les évêques et écrivains catholiques. M. Portal la renouvelle avec une grande élévation de pensée et de sentiment dans la *Revue des Jeunes* (25. 1 et 10. 2. 25).

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. Faigle.